



*COMPRENDRE
NOTRE HISTOIRE*

**POUR CONSTRUIRE
UN AVENIR PLUS FORT**





Index

1. MESSAGE D'ARIEL GUARCO, PRÉSIDENT DE L'ACI	4
2. RÉFLEXIONS SUR LE 125E ANNIVERSAIRE DE L'ACI <i>RITA RHODES</i>	6
3. CONTRIBUTIONS DES MOUVEMENTS COOPÉRATIFS NATIONAUX	11
ARGENTINE	20
L'AUTRICHE	23
BELGIQUE	26
BULGARIE	29
CANADA	32
COLOMBIE	36
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	38
FINLANDE	41
FRANCE	44
ALLEMAGNE	47
INDE	50
ITALIE	53
PHILIPPINES	56
POLOGNE	60
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	64
RUSSIE	67
LA SUÈDE	70
LA SUISSE	72
LES PAYS-BAS	75
ROYAUME -UNI	78
ÉTATS UNIS	82
4. JALONS DE LA REFORMULATION DE NOTRE IDENTITÉ	84
5. L'IDENTITÉ COOPÉRATIVE ET L'AVENIR DE L'ACI - MARTIN LOWERY	90
6. REMERCIEMENTS	94

— Cette publication a été coordonnée par Santosh Kumar, Directeur de la législation de l'ACI et par Leire Luengo, Directrice des communications de l'ACI.

01 Message du président de l'ACI

ARIEL GUARCO

*Président de l'Alliance
Coopérative Internationale*



Le 125e anniversaire de l'Alliance coopérative internationale, célébré en août 2020, est non seulement un jalon important pour notre organisation mais aussi pour l'ensemble du mouvement coopératif.

Le contexte mondial dans lequel s'inscrit cet anniversaire est celui d'une crise sanitaire sans précédent à l'échelle de la planète.

La pandémie de la Covid-19 a également eu un énorme impact économique et social sur chacune de nos communautés.

Cependant, les coopératives ont mis nos principes en pratique pour faire face à ce problème et à d'autres qui préexistaient dont certains se sont exacerbés pendant la pandémie.



La perte de millions d'emplois, les changements climatiques, les inégalités latentes et la violence sur notre planète sont des défis que nous devons résoudre ensemble en intégrant les régions et les secteurs incroyablement diversifiés que nous représentons.

Notre Alliance coopérative internationale est née il y a 125 ans pour réunir les coopératives du monde entier. Aujourd'hui encore elle reste la maison commune de toutes les organisations coopératives qui pratiquent une économie enracinée dans la démocratie et la solidarité, avec un esprit capable de relever les défis mondiaux actuels.

Nous avons un modèle qui a fait ses preuves pour distribuer équitablement les outils qui permettent aux personnes de prendre le contrôle de leurs moyens de subsistance. Des outils utilisés aujourd'hui par la nouvelle génération qui nous permettront de voir un avenir meilleur où personne ne sera laissé pour compte.

Il est donc temps d'approfondir notre Identité, il est temps de valoriser l'ensemble de la trajectoire de notre mouvement pour consolider notre leadership international

dans le présent et avancer vers un horizon de véritable durabilité économique, sociale et environnementale.

Nous avons célébré l'anniversaire de l'ACI au milieu de beaucoup de douleur et d'incertitude. Notre mouvement a perdu des personnes précieuses à cause de la pandémie et nos organisations ont souffert, dans une plus ou moins grande mesure, des répercussions de cette crise mondiale.

C'est notre Identité, forgée au cours de ces 125 années, qui nous permet une fois de plus d'être résilients et de devenir un phare qui éclaire le chemin de sortie de cette crise mieux que lorsque nous y sommes entrés.

De nombreuses actions, des personnes et des mouvements collectifs qui ont façonné cette Identité coopérative depuis le début de l'ACI se retrouvent dans les pages qui suivent.

Chérissons cette riche histoire et continuons à construire ensemble un mouvement coopératif fort et transformateur... pour les cent prochaines années et au-delà !

02

Rita

Rhodes



REFLEXIONES EN EL 125°
ANIVERSARIO DE LA ACI

6

Docteur en Histoire ; ancienne chercheuse à la Co-operatives Research Unit de la Open University ; ancienne Présidente de la UK Society for Co-operative Studies.

L'Alliance Coopérative Internationale s'est formée à Londres en 1895, avec environ 200 représentants de plusieurs jeunes mouvements coopératifs. Elle est restée une alliance et n'est jamais devenue une fédération. Initialement, les coopérateurs individuels et les associations coopératives pouvaient rejoindre l'alliance, mais depuis les changements de règles en 1919, seules ces dernières le peuvent. La réunion inaugurale a élu un Comité central provisoire pour faciliter l'échange d'expériences entre les coopératives à travers le monde, et réfléchir à la manière de développer des relations commerciales entre elles.

Un autre objectif était de faire mieux connaître les principes coopératifs. Cela suggère qu'il y avait déjà une acceptation générale de ce qui est devenu connu comme étant les principes de Rochdale, qui reflètent l'entraide, la mutualité,

l'égalité et la démocratie. La première réunion de l'ACI a notamment entraîné l'adoption du principe de la neutralité religieuse et politique. En Grande-Bretagne, cela a surtout été adopté pour éviter les controverses découlant des opinions religieuses plutôt inhabituelles de Robert Owen, même si cela était aussi étroitement lié à un autre principe : l'adhésion ouverte. Aucun candidat à l'adhésion à une coopérative ne doit être refusé en raison de discriminations fondées sur le sexe, la race ou la croyance. Étant donné que les sociétés affiliées de l'ACI proviennent de différents systèmes politiques et économiques, les deux principes étaient parfaitement réalisables.

Les célébrations pour le 125ème anniversaire de l'ACI doivent remercier les premiers dirigeants d'avoir surmonté les crises. L'ACI a été distinguée pour sa continuité et sa longévité. C'est le cas



Immeuble des bureaux de l'ACI à Londres, Royaume-Uni



L'ACI déménage son bureau mondial à Genève, en Suisse

de peu d'autres organisations non gouvernementales internationales.

Même l'Internationale Socialiste et la Fédération Internationale des Syndicats, avec lesquels l'alliance avait des affinités, se sont divisées sous les pressions de la guerre totale et des divisions de doctrine. Heureusement, l'alliance ne s'est pas associée à l'Internationale Socialiste lorsqu'elle y a été invitée en 1910. Les trois organisations prêchaient la paix et la fraternité internationale, mais deux d'entre elles se sont divisées.

L'ACI a effectué sa première déclaration sur la paix en 1902, la poursuite de la paix devenant dès lors l'une de ses politiques à long terme. Elle a soutenu les systèmes

de médiation et d'arbitrage, la Société des Nations et les Nations Unies. Les deux guerres mondiales et la Guerre froide l'ont grandement menacée. Dans mon livre *The International Cooperative Alliance during War and Peace 1910-19501*, je suggérais que l'idéologie et l'organisation de l'ACI étaient les principales raisons pour lesquelles elle avait surmonté les crises qui se sont présentées. De manière générale, son idéologie peut être retracée en examinant les principes coopératifs appliqués dans les années 1930, 1960 et 1990, tandis que ses changements périodiques de règles reflètent son organisation, également façonnée par son idéologie.

7

Chaque conflit a entraîné une réponse différente. La première Guerre mondiale a révélé que la jeune ACI avait déjà une identité claire, dans la mesure où elle s'est éloignée des capitalistes et impérialistes belliqueux. Les coopérateurs n'étaient pas en guerre et cherchaient la paix entre leurs pays. En effet, les dirigeants de coopératives sont devenus un réseau efficace inattendu. Malgré les barrières nationales, les pénuries de journaux et la censure, l'ACI a continué à produire chaque mois son Bulletin coopératif international. Préparé et édité dans le siège de l'ACI à Londres, une copie était envoyée aux dirigeants de coopératives néerlandais, qui l'imprimaient et le distribuaient à leurs membres, puis transmettaient l'original à leurs homologues en France et en Allemagne, qui, à leur tour, les reproduisaient et les distribuaient. Des messages personnels, des condoléances et des enquêtes sont également passés par le même réseau.

Après la guerre, le Secrétaire général de l'ACI, Henry May, a accueilli la création de la Société des Nations comme une « petite soeur », l'ACI étant elle-même la véritable « société des individus ».

L'établissement de rapports était une caractéristique importante de son organisation. Lors de son premier congrès après la guerre, en Suisse neutre, elle a reçu un rapport de chaque société affiliée, décrivant la manière dont la guerre l'avait affectée et comment elle y avait répondu. Il s'agit d'un document important, qui doit être considéré comme un premier exemple de vérité et de réconciliation. De nombreuses excuses ont été présentées lorsque des principes coopératifs n'ont pas été respectés, comme, par exemple, lorsque les gouvernements ont décrété que les sociétés coopératives de consommation devraient négocier avec des non-membres.

Après la guerre, l'ACI a fait face à deux crises immédiates. De nouveaux États ont été créés par le Traité de Versailles. Leurs sociétés affiliées d'origine ont-elles continué ou de nouvelles ont-elles été nommées ? Dans un second temps, la Russie s'est révoltée, et son union coopérative de consommation centrale, Centrosouz, qui avait rejoint l'ACI en 1903, a été remplacée. Ses délégués existants ont lancé des appels émouvants pour rester, affirmant

qu'ils représentaient de véritables coopératives, contrairement à celles qui les remplaçaient.

La première crise a été surmontée en basant l'adhésion sur de nouveaux critères acceptés par les États au niveau international ; l'autre, par compromis. Il s'agissait d'un compromis très délicat, confidentiel et durable, qui a plus tard aidé l'ACI à survivre à la Seconde Guerre mondiale ; l'Union soviétique est ensuite devenue une alliée. De plus, l'ACI était unie, dans la mesure où ses mouvements italiens, allemands, autrichiens et japonais, avaient été retirés par leurs régimes fasciste, nazi et militariste.

La chance a également joué un rôle dans la survie de l'ACI. Depuis 1895, son siège social était resté à Londres, et bien que la Grande-Bretagne ait été gravement bombardée durant la guerre, elle n'avait pas été envahie. Par la suite, la constitution de l'ACI prévoyait un Président et deux Vice-présidents. Le président et l'un des vice-présidents n'ont pas pu assumer leurs fonctions. L'autre vice-président était R.A. Palmer, secrétaire général de la Cooperative Union à Manchester. Il a assumé le rôle de Président intérimaire, et la délégation britannique, la plus grande de l'ACI, est devenue de facto un Comité central.

Malheureusement, Henry May, le Secrétaire général, décéda de manière inattendue en novembre 1939. Son adjointe, Mlle Gertrude Polly, fut alors nommée Secrétaire générale intérimaire. Un point important à souligner, c'est que tout cela a été rapporté lors du premier congrès après la guerre, perpétuant ainsi cette tradition visant à rendre des comptes.

Et il y avait beaucoup à rapporter. L'administration intérimaire parvint à poursuivre sa collaboration avec les filiales américaines et canadiennes, mais également avec l'Organisation internationale du travail et sa branche coopérative qui s'était installée au Canada. À travers ces liens, l'ACI a pu établir une relation avec les Nations unies embryonnaires à New York. Les fonctionnaires de la Cooperative League des États-Unis, en particulier Wally Campbell, ont représenté l'ACI dans le développement de programmes de réhabilitation et de développement d'après-guerre. Ces derniers ont sans aucun doute aidé l'ACI à obtenir

**Le bureau mondial de l'ACI
aujourd'hui à Bruxelles, Belgique**



le statut consultatif de catégorie A auprès du Conseil social de l'ONU en 1946, l'ACI devenant alors l'une des trois premières organisations internationales non gouvernementales à y parvenir. Elle a ensuite travaillé avec des agences de l'ONU, telles que l'OIT, la FAO, l'UNESCO, etc.

L'autorité de l'ACI a été renforcée du fait d'être devenue la gardienne des principes coopératifs. Elle les a revus dans les années 1930, 1960 et 1990. La première évaluation a été entreprise parce qu'ils n'avaient pas été répertoriés, et que les craintes concernant des déviations étaient grandissantes. Les difficultés avaient augmenté du fait qu'ils avaient été fortement façonnés par la coopération de consommation, et il y a eu des tentatives d'élargir ces principes pour qu'ils intègrent davantage d'autres types de coopératives. La question des actifs inaliénables s'est également présentée, pour mieux réapparaître ultérieurement.

La deuxième revue, dans les années 1960, devait prendre en compte deux types de mouvements coopératifs, l'un dans le bloc Soviétique et l'autre ailleurs dans le monde. Le compromis établi précédemment s'est poursuivi, mais était providentiel. Lorsque le Mur de Berlin est tombé et que l'Union Soviétique est à nouveau devenue la Russie, leurs coopératives purent redevenir des sociétés affiliées naturelles de l'ACI. Les évaluations dans les années 1990 ont tenu compte de ces changements dans les relations internationales, mais ont également répondu à la régionalisation de l'ACI, ainsi qu'au déclin de certains mouvements et à l'émergence d'autres. Sa base devint également moins européenne.

Des avis ont été largement sollicités pour l'évaluation des années 90, et j'y ai contribué. Cependant, j'ai depuis un sentiment de malaise à l'égard de ce processus et de son résultat. Les deux se sont avérés complexes. Je me souviens que les deux sources originelles des Principes de Rochdale (« Law the First » et l'almanach des pionniers de 1860) contiennent probablement moins de 500 mots. De la même manière, les déclarations de principes, telles que les Dix commandements et le Notre Père, sont aussi profondes que succinctes. J'espère que toute nouvelle déclaration sur l'identité coopérative sera brève et pertinente.

Au cours de ses 125 ans d'existence, l'ACI a évolué. Elle s'est montrée capable d'affronter de nouvelles situations et de résoudre des crises. Elle affiche de solides antécédents, desquels elle peut tirer des leçons sur la manière de contribuer à résoudre les problèmes économiques, sociaux et politiques d'aujourd'hui, qui découlent de la pandémie et de la crise climatique.

RITA RHODES

03

La route vers 1895

AVEC LA CONTRIBUTION DES MOUVEMENTS COOPÉRATIFS NATIONAUX

L'identité est souvent expliquée comme la somme de ses expériences. Aujourd'hui, notre identité coopérative commune est représentative des expériences de plus de 100 mouvements nationaux de différents secteurs. Cela reflète le caractère international du modèle d'entreprises coopératives qui a été nourri par nos valeurs et par nos principes universels.

Cette publication suit l'esprit du dicton chinois « se familiariser avec le passé afin de comprendre le présent » et résonne avec ce sentiment exprimé par William Pascoe Watkins :

« *Les institutions sociales, telles que l'Alliance coopérative internationale, qui perdent de vue leur passé risquent de perdre le contrôle de leur avenir.* »

L'Alliance coopérative internationale a été fondée à Londres en 1895 lors du 1er Congrès coopératif international. Étaient présents des délégués et des visiteurs de coopératives d'Argentine, d'Australie, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de France, d'Allemagne, d'Inde, d'Italie, d'Irlande, des Pays-Bas, de Suisse, de Serbie, du Royaume-Uni et des États-Unis.



38 INTERNATIONAL CO-OPERATIVE ALLIANCE.

RESOLUTIONS PRELIMINARY TO THE PREPARATION OF A CONSTITUTION OF THE INTERNATIONAL CO-OPERATIVE ALLIANCE.

Article 1.

"An International Co-operative Alliance is created between the Associations and persons now or hereafter adhering to the work commenced by the late Vanitart Neale and his friends; to promote co-operation and profit-sharing in all their forms."
"The Resolutions of the first International Co-operative Congress, (London, August 19th to 23rd, 1895) shall serve as guides for the preparation of Statutes for the Alliance, and for its operations. These resolutions are as follows:— (See pages 34-37.)"

Article 2.

"The Alliance does not interfere with politics or religion."

Article 3.

"The objects of the Alliance are defined to be:—
(a) "To make known the co-operators of each country and their work to the co-operators of all other countries by congresses, the publication of literature, and other suitable means.
(b) "To elucidate by international discussion and correspondence the nature of true co-operative principles.
(c) "To establish commercial relations between the co-operators of different countries for their mutual advantage."

Article 4.

"The Alliance will be careful to act, as much as possible, through the organisations existing in the various countries."

Article 5.

"The Provisional Central Committee, created by the resolution of August 19th, is continued in office, with the title of Central Committee, until the end of the next Congress."

"The following are the members thereof:—

Monsieur D'ANDRIMONT	Belgium.
" MICHA	"
Monsieur E. DE BOYVE	France.
" KERGALL	"
" CHARLES ROBERT	"
Herr Dr CRÜGER	Germany.

INTRODUCTION.

Mr J. C. GRAY	Great Britain.
Mr EDWARD OWEN GREENING	"
RE. HON. EARL GREY	"
Miss TOURNIER	"
Mr ANEUGIN WILLIAMS	"
Mr HENRY W. WOLFF	"
Commandatore ENEA CAVALIERI	Italy.
ONOREVOLE LUIGI LUZZATTI	"
Mr N. O. NELSON	United States.

"The Committee shall have power until next Congress to add to its number new members, chosen from among persons who are members of the organisations adhering to the Alliance, or who adhere individually."

Article 6.

"The Central Committee shall elect from its own members an Executive Bureau, composed of Chairman, Deputy Chairman—who may also act as Treasurer—and a Secretary. This Bureau shall sit in London."

Article 7.

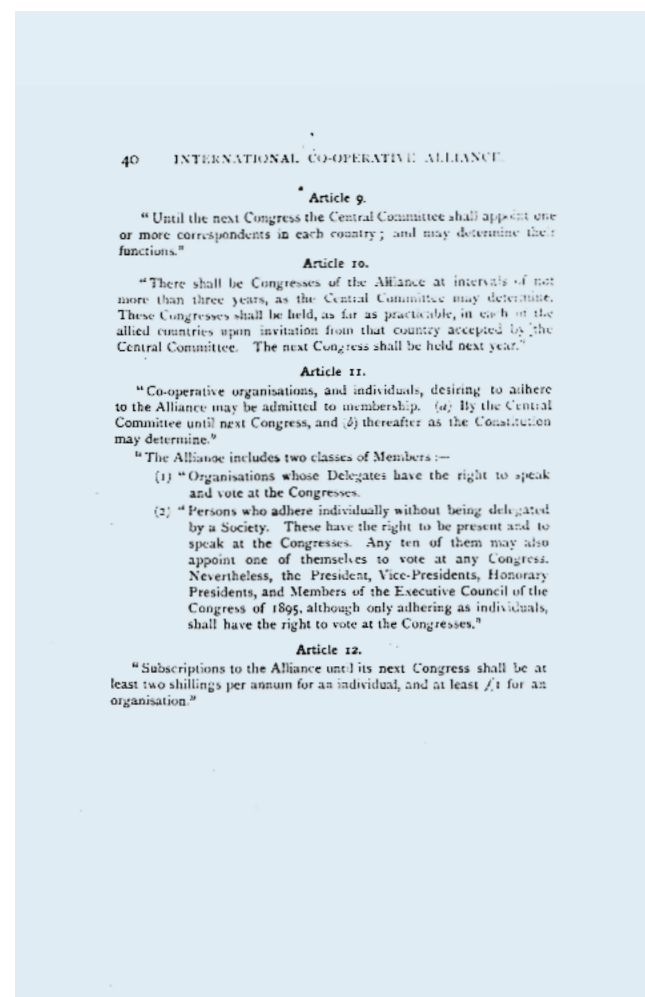
"That the following form the Executive Bureau of the Alliance:—
EARL GREY, President and Chairman.
H. W. WOLFF, Treasurer.
E. O. GREENING and J. C. GRAY, Hon. Secretaries, with
A. WILLIAMS, as Assistant Hon. Secretary."

Article 8.

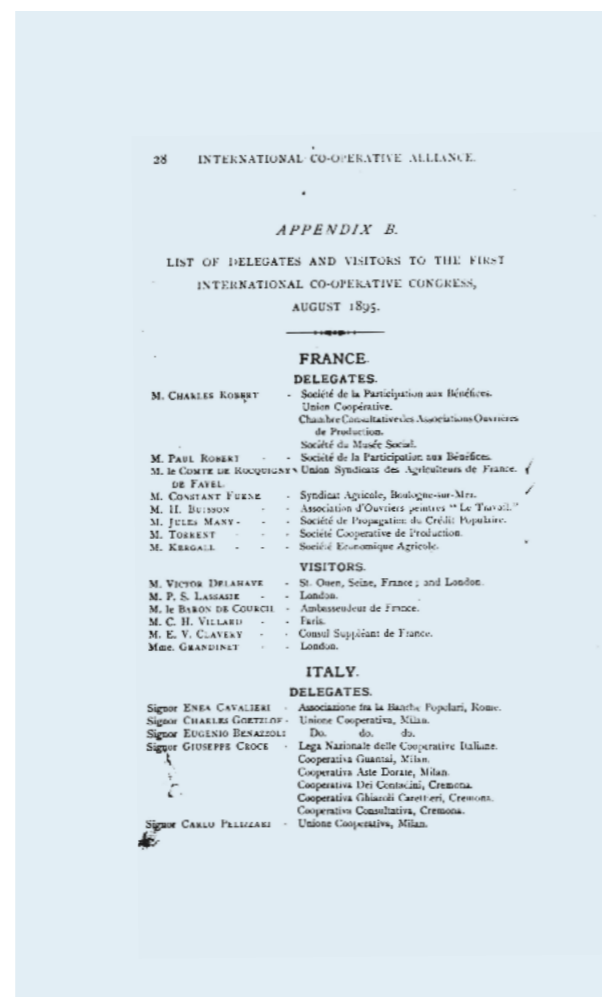
"The Central Committee shall prepare for, and present to, the next International Congress, a complete Constitution for the Alliance, embodying the objects and principles of the Alliance as defined by these resolutions and upon the following lines:—

- (a) "The Alliance shall have a Central Committee which shall be elected at the next International Congress, and thereafter shall retire, and be renewed by halves at each Congress. The order of retiring shall be determined at first by lot, and afterwards by seniority. Retiring members are re-eligible."
- (b) "In each country there shall be a section, or several sections, of the Alliance, and each section shall have a Sectional Council. All co-operative bodies and co-operators who shall have adhered to the Alliance as individuals, within any section, shall be represented on the Sectional Council."
- (c) "The Constitution shall determine the respective functions of the Central Committee and Sectional Councils; the amount of subscriptions, and the right and scale of voting."

Résolutions préliminaires à la préparation de la constitution de l'ACI.

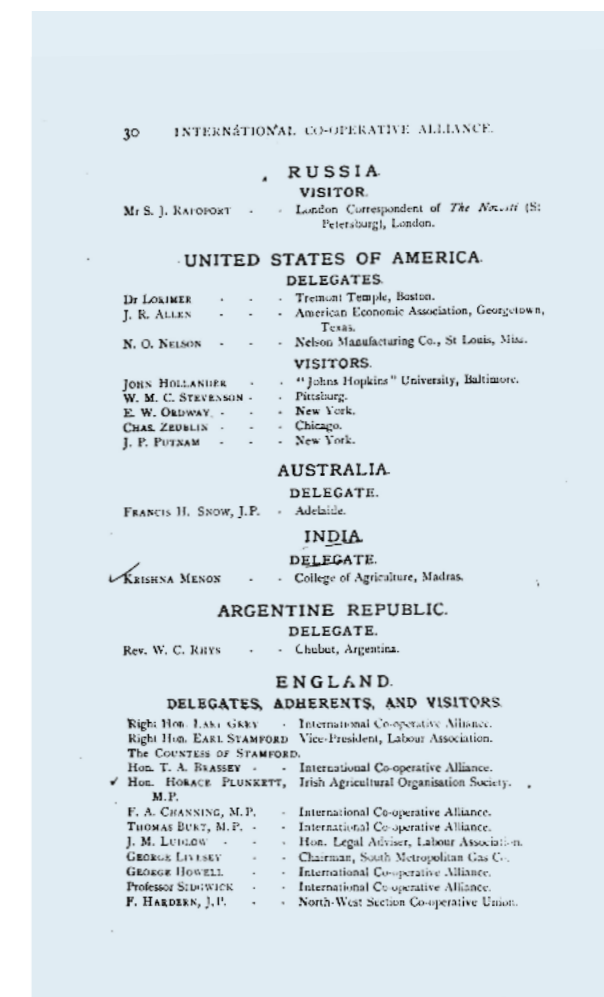


Avec l'aimable autorisation de la bibliothèque ICA Domus Trust, New Delhi.

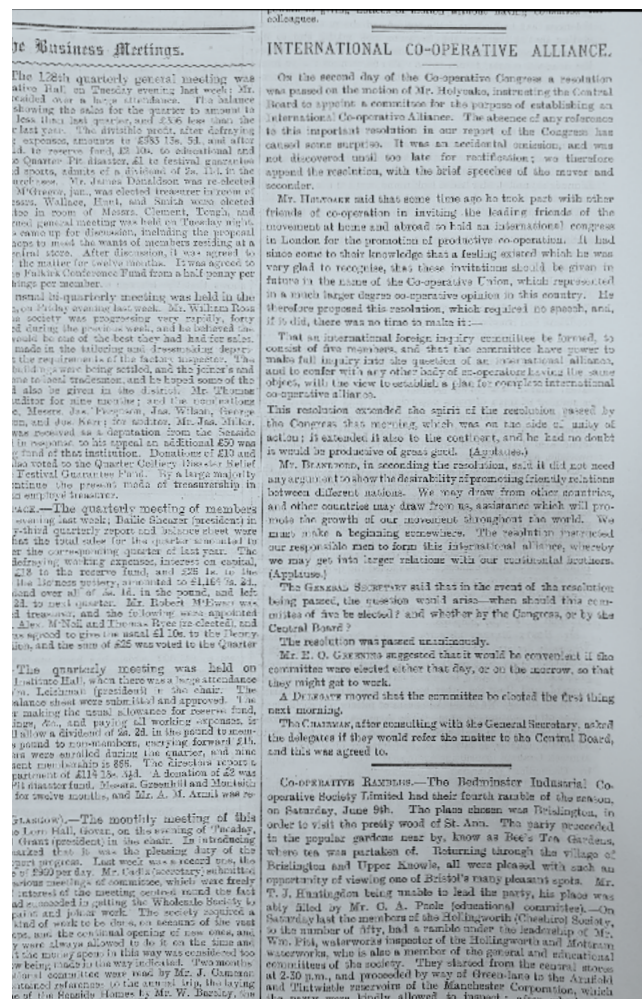


Liste des délégués au premier congrès international.

Depuis sa création, l'Alliance coopérative internationale a eu la responsabilité première de la définition d'une coopérative. L'idée de convoquer une congrégation internationale de coopérateurs gagna du terrain dans la seconde moitié du XIXe siècle, notamment après la participation de coopérateurs étrangers au premier Congrès coopératif britannique en 1869. Un nouvel élan a été pris après l'Exposition coopérative internationale de Paris et le 4e Congrès des Sociétés coopératives de distribution françaises en 1889 qui ont vu la présence de représentants d'Argentine, de Belgique, du Brésil, du Danemark, d'Italie, du Mexique, de Norvège, de Suisse, du Royaume-Uni, des États-Unis, entre autres.

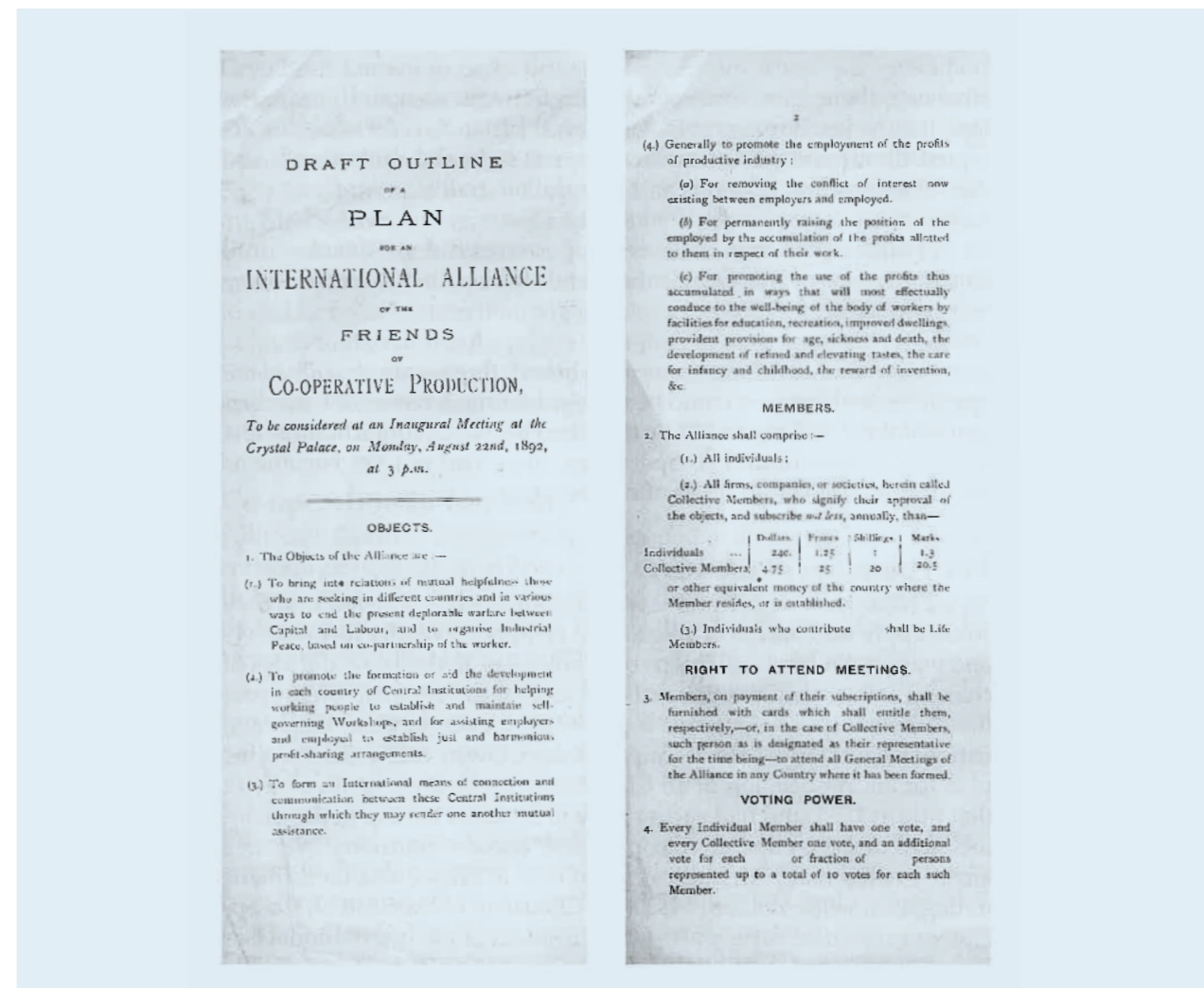


Avec l'aimable autorisation de la bibliothèque ICA Domus Trust, New Delhi.



Reportage de Cooperative News
sur la création de la Commission
d'enquête étrangère.

L'Union coopérative de Grande-Bretagne a créé une commission d'enquête étrangère pour examiner la question de la convocation d'un premier congrès international des coopératives. En 1892, Edward Owen Greeing, président du comité, demanda à Edward Vansittart Neale d'entreprendre la tâche d'appeler les producteurs coopératifs en dehors du Royaume-Uni à participer au Congrès international.



Avant-projet d'ébauche d'une alliance internationale des amis de la production
coopérative. Avec l'aimable autorisation de la bibliothèque ICA Domus Trust, New Delhi.

En 1893, une réunion annuelle des coopérateurs se tient à la place du premier Congrès international des coopératives qui doit être reporté en raison de la perte d'Edward Vansittart Neale. À cette époque, le nom proposé pour l'alliance était « l'Alliance Internationale des Amis de la Production Coopérative ». Au cours de cette réunion de 1893, une motion fut présentée par Horace Plunkett et il fut convenu d'inclure dans le cadre de l'Alliance internationale d'autres formes de coopération avec la mention notable de la banque coopérative qui a gagné plus d'adeptes à la suite de l'article de Henry W. Wolff sur la Banque populaire en Allemagne. Par conséquent, la réunion est convenue d'adopter le nom d'Alliance Coopérative Internationale pour représenter les intérêts des coopératives de tous les secteurs.

L'ACI a été officiellement créée entre le 19 et le 23 août 1895 à Londres et travaille actuellement depuis son bureau mondial à Bruxelles, en Belgique, et par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et d'organisations sectorielles réparties dans le monde entier.

Environ 200 personnes de 14 pays ont participé au 1er Congrès coopératif international et ont formé l'Alliance coopérative internationale avec les aspirations suivantes :

i. faire connaître les coopérateurs de chaque pays et leur travail aux coopérateurs de tous les autres pays par des congrès, la publication de littérature et d'autres moyens appropriés ;

ii. expliciter par la discussion internationale et la correspondance la nature des véritables principes coopératifs ;

iii. établir des relations commerciales entre les coopérateurs de différents pays pour leur avantage mutuel.

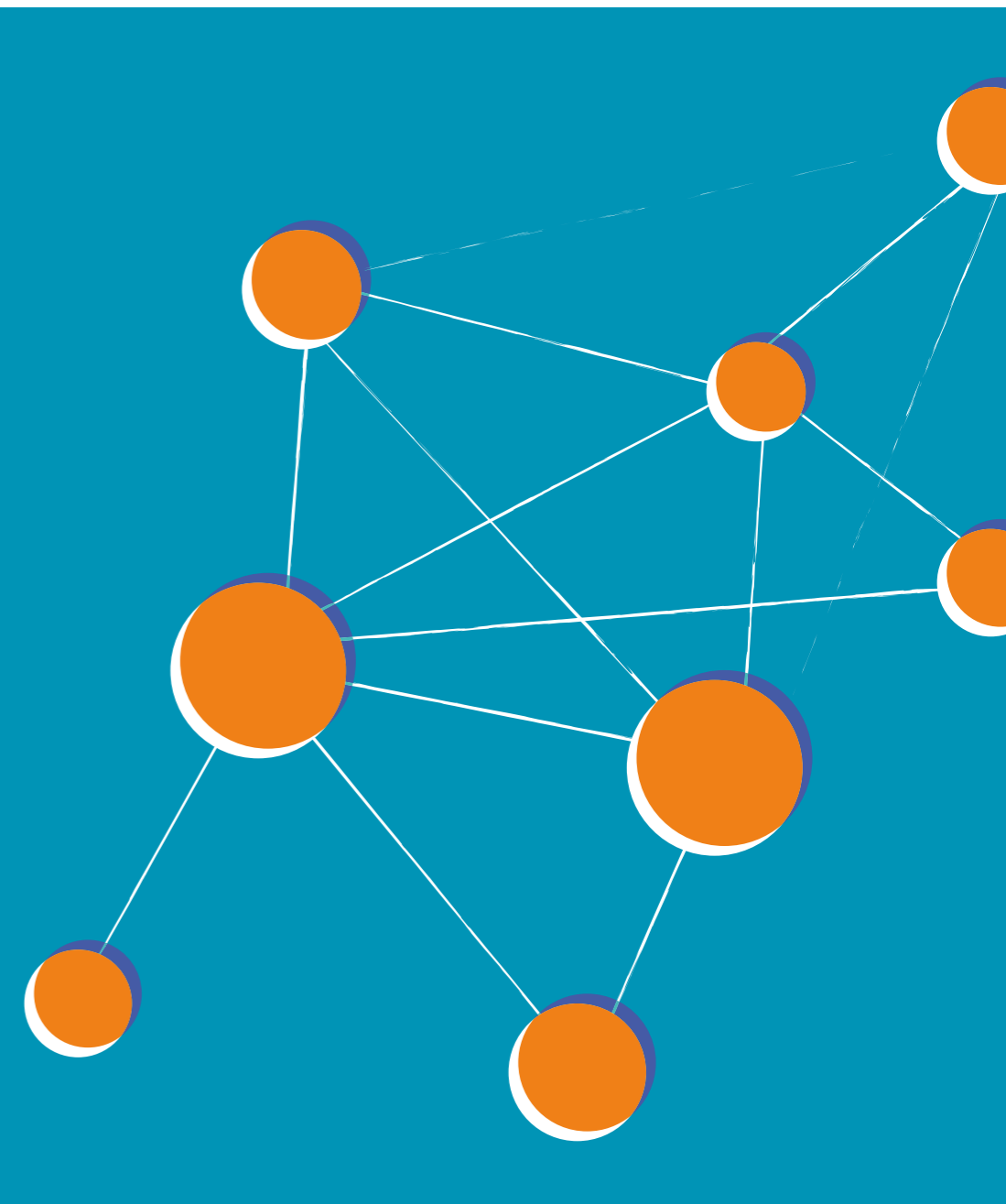
Le Congrès coopératif international a adopté 14 résolutions dont la création de l'Alliance qui a élaboré un projet de constitution pour l'ACI. Les délégués ont décidé de se réunir à nouveau pour le deuxième Congrès à la fin de l'automne du 28 au 31 octobre à Paris (France) par lequel ils entendaient marquer de nouveaux progrès dans le travail de collecte d'informations et de rapprochement dans l'entraide des coopérateurs de toutes les nations.

Les années suivantes ont vu le développement organique de l'ACI comme l'une des organisations non gouvernementales internationales les mieux représentées, parmi les premières à recevoir le statut consultatif auprès des Nations Unies et être une véritable voix mondiale pour les coopératives.

L'ACI a fêté ses 125 ans en 2020 et à l'approche du 33e Congrès mondial des coopératives, nous partageons les contributions thématiques des membres de l'ACI dont certains étaient représentés lors de sa création en 1895.



Texte de Jean-Pierre Girard, professeur enseignant, École des sciences de gestion, Université du Québec à Montréal. Traduit en anglais par le Dr Alexandra Wilson, membre du conseil d'administration de l'ACI.



CONTRIBUTIONS DES
MOUVEMENTS COOPÉRATIFS
NATIONAUX



Contributions des mouvements coopératifs nationaux





Coopérative El Hogar Obrero, fondée en 1905. Première entité non européenne à être acceptée comme membre de l'ACI (1910).



Progreso Agrícola
El Progreso Agrícola (Pigüé, Buenos Aires), fondée en 1898.
Photo : Archivo Histórico del Cooperativismo Argentino / Museo Histórico Pigüé.

ARGENTINE



LA RELATION ENTRE LE MOUVEMENT COOPÉRATIF ARGENTIN ET L'ACI DEPUIS LE PREMIER CONGRÈS DE L'ACI

Daniel Plotinsky, professeur et titulaire d'une maîtrise en histoire. Administrateur d'Idelcoop Fundación de Educación Cooperativa [Fondation de l'éducation coopérative] et des Archivo Histórico del Cooperativismo de Crédito [Archives historiques des coopératives de crédit]. Rédacteur en chef du magazine Idelcoop.

L'Argentine a participé à la fondation de l'Alliance coopérative internationale ce qui est l'une des raisons d'être fier du mouvement coopératif argentin. Cependant, cet élément n'apparaît pas dans les textes contemporains, ce qui obscurcit sa véracité et le rend très difficile à vérifier. Ces temps d'isolement pandémique, où archives et bibliothèques restent fermées, ne sont pas propices à la recherche de la vérité. Par conséquent, et avec l'invitation à réfléchir, je modifie la proposition suggérée comme suit : « pour quelle raison ne serait-il pas étrange que l'Argentine soit présente au Congrès de Londres ? »

Les premières expériences de coopération dans notre pays eurent lieu au cours des dernières décennies du XIXe siècle et elles étaient liées à l'afflux massif d'immigrants européens – requis par le modèle économique imposé au pays, issu de l'organisation de l'État-nation – qui a contribué non seulement aux techniques et aux procédures de travail mais aussi aux traditions et aux organisations basées sur la solidarité et la coopération.

Les principales organisations coopératives ont été confrontées aux mêmes discussions qui eurent lieu en Europe et par conséquent deux types d'expériences différentes se sont développés : un groupe de coopératives a été créé par des membres de la classe ouvrière dans le but de se libérer de l'exploitation capitaliste ou du moins d'en atténuer les effets; tandis que d'autres ont été promues par des membres des classes moyennes et de la petite bourgeoisie dans le but de rechercher des solutions à leurs besoins économiques et sociaux. Selon des sources rares et quelque peu discutables, il y avait environ 60 coopératives à la fin du XIXe siècle.

Les premiers à avoir diffusé les valeurs coopératives furent le Français Alejo Peyret, le Catalan Victory y Suarez et l'Allemand L'Allemand, venus sur nos terres à la recherche de meilleures opportunités de développement ou fuyant la répression qui se déchaînait dans leur pays contre les tentatives de transformation sociale. Tous ont maintenu un engagement actif auprès des organisations européennes

et des militants politiques et sociaux. Peu de temps après, la tâche a été poursuivie par une génération de jeunes argentins, parmi lesquels Juan B. Justo a été le plus important dans sa contribution à façonner le socialisme et à développer le mouvement coopératif. William Casnodyn Rhys, pasteur de la communauté galloise et secrétaire de la Chubut River Valley Cooperative, créée par un contingent d'immigrants gallois en 1865, sur le bateau dans lequel ils ont voyagé de Liverpool à la péninsule de Valdés où ils se sont installés. La coopérative a participé à l'assemblée constituante de l'Alliance coopérative internationale à l'invitation du mouvement social chrétien gallois. Certains chercheurs en déduisent à tort qu'il s'agissait de Juan B. Justo qui était cette même année en Europe bien qu'il n'ait visité que Madrid, Paris et Bruxelles. Il revint si impressionné de cette dernière ville que dans les débats autour de la création du Parti socialiste argentin (1896) il défendit le modèle belge de développement de la société civile basé sur les syndicats et les coopératives contre la tendance majoritaire d'imposer l'expérience allemande comme modèle de lutte de classe révolutionnaire.

Ce qui est certain c'est qu'El Hogar Obrero (EHO), une coopérative de crédit et de construction fondée en 1905 grâce aux efforts déployés par Justo, a été la première organisation non européenne à être acceptée comme membre de l'ACI en 1910, deux ans avant d'intégrer les intérêts des consommateurs à ses activités d'origine. Cela coïncide avec la tendance – prédominante dans les Congrès de l'Alliance à partir de 1904 – à promouvoir le mouvement coopératif pour les intérêts des consommateurs. C'est aussi sa participation régulière à l'ACI qui permit à l'EHO d'établir des relations avec des coopératives de grossistes en Angleterre, en Espagne et en Italie à partir de 1920.

D'autre part, c'est avec le parrainage d'El Hogar Obrero qu'en 1919, une Conférence des coopératives a eu lieu à Buenos Aires où les premières mesures ont été prises pour établir un Congrès national dans lequel toutes les branches du mouvement coopératif étaient représentées.

Quelques mois plus tard, se tenait le premier Congrès argentin des coopératives, dont l'objectif central était de développer un projet de création d'une loi générale sur les sociétés coopératives. La discussion a porté sur l'inclusion ou non du concept de neutralité politique, religieuse et raciale, ainsi que sur les questions de rémunération des dirigeants et d'exonération fiscale. Le Congrès a également proposé à l'ACI que le 21 décembre – date à laquelle les activités de la Rochdale Society of Equitable Pioneers ont commencé – soit choisi pour célébrer chaque année la Journée internationale des coopératives.

L'Alliance a fait sienne cette initiative bien qu'elle ait changé la date au 6 septembre, puis au premier samedi de juillet. Au cours des décennies suivantes, certaines entités et dirigeants argentins ont participé activement aux discussions doctrinales qui avaient lieu au siège de l'ACI. À titre d'exemple, au cours des années 1960, la question de la neutralité est devenue un sujet de débats particulièrement houleux. Dans la défense catégorique et exclusive du (alors) cinquième principe (1937) par de puissantes fédérations de coopératives de consommation et de crédit, un petit secteur de coopératives de crédit a mis en avant dans un texte de 1965 et signé par l'un de ses éminents dirigeants, que les coopératives étaient pas neutres et ne devraient pas l'être, expliquant dans quelle mesure et pourquoi les coopératives s'engagent nécessairement dans une activité profondément politique dans la poursuite de leurs objectifs. On peut dire que ce texte a fait avancer les révisions faites par l'ACI aux Congrès de Vienne (1966) et de Manchester (1995) qui ont fini par remplacer ce principe par celui de l'autonomie et de l'indépendance des coopératives.

ARGENTINE

En résumé, la participation continue et croissante du mouvement coopératif argentin à l'Alliance coopérative internationale lui a permis de maintenir vivants les valeurs et les principes fondateurs, tout en l'incitant à y réfléchir et ainsi à les enrichir davantage.

L'AUTRICHE



Eva Bauer, économiste du logement de la Österreichischer Verband gemeinnütziger Bauvereinigungen – Revisionsverband (Fédération autrichienne des associations de logements à but non lucratif).



L'Autriche(-Hongrie) ne peut pas être considérée comme un membre fondateur de l'Alliance coopérative internationale, mais sans aucun doute, au moins une partie des coopératives autrichiennes a soutenu le mouvement international depuis ses débuts et en est devenue membre juste après la fondation de l'ACI.

Selon les rapports présentés aux membres de la plus grande organisation faïtière de coopératives¹ dans sa gazette publiée régulièrement, un représentant de cette organisation avait été invité à la réunion de Londres de 1895, mais n'avait pas pu y assister. La fondation de l'association internationale était néanmoins bienvenue et un rapport écrit concernant le mouvement coopératif en Autriche a été soumis au congrès de Londres². L'année suivante (1896), nous trouvons 14 représentants des coopératives austro-hongroises et leurs associations dans le « Grand Comité » de l'ACI ainsi qu'un « Président d'honneur »³.

À cette époque, le mouvement coopératif en Autriche-Hongrie était très hétérogène à de nombreux égards. Reflétant la situation politique dans la monarchie austro-hongroise, les liens entre les deux parties de l'empire n'étaient pas très solides ; les différences politiques et ethniques en Autriche ont également eu des conséquences sur le mouvement coopératif. Les domaines multiples d'activités des coopératives ont donné lieu à des organisations différentes en plus des différentes branches ; les aspects régionaux ont contribué à la fragmentation du mouvement coopératif. De plus, les coopératives ont été confrontées à des critiques et des opposants. Les coopératives ont été considérées en partie comme des éléments perturbateurs sur le marché. Au niveau politique, il y a eu autant de défiance que de soutien de la part de quasiment toutes les parties alors existantes.

Les associations de prêts étaient les coopératives les plus importantes à la fin du 19e siècle au sein des 4 000 coopératives environ en Autriche-Hongrie (environ 2 700), suivies par les associations des consommateurs (environ 460) et un nombre plus limité de coopératives agricoles, de producteurs, de produits de base et de logements. L'organisation faïtière la plus importante au sein de l'Autriche, citée plus haut, avec ses 2 100 coopératives environ, représentait 300 coopératives de toutes les branches,

sauf la branche agricole, et a été construite sur des principes stricts, comme le rejet des tendances nationalistes et le refus de toute implication active de l'État, y compris la subvention, et de se baser à la place fortement sur sa propre initiative et l'auto-assistance des personnes. La position de leader dans le mouvement coopératif a été obtenue grâce à une mise en réseau, un lobbying et une implication intenses dans l'élaboration du cadre juridique des activités des coopératives.

Nous n'avons pas trouvé de preuves écrites de motivations spécifiques de rejoindre l'ACI, en dehors du soutien général de ses objectifs. Il existe une bonne raison pour laquelle l'historique de l'organisation faïtière mentionnée indiquait un lien plus étroit avec les relations internationales que les principes d'autres coopératives. Le contrôle des prêts d'autre part indiquait une distinction claire avec d'autres pays, à l'exception de l'Allemagne, où la structure des coopératives ressemblait fortement à celle de l'Autriche. C'était peut-être un défi supplémentaire pour l'Autriche-Hongrie de devenir membre de l'association internationale.

Nous n'avons pas trouvé de preuves écrites de motivations spécifiques de rejoindre l'ACI, en dehors du soutien général de ses objectifs. Il existe une bonne raison pour laquelle l'historique de l'organisation faïtière mentionnée indiquait un lien plus étroit avec les relations internationales que les principes d'autres coopératives. Le contrôle des prêts d'autre part indiquait une distinction claire avec d'autres pays, à l'exception de l'Allemagne, où la structure des coopératives ressemblait fortement à celle de l'Autriche. C'était peut-être un défi supplémentaire pour l'Autriche-Hongrie de devenir membre de l'association internationale.

Par conséquent, le lien entre les coopératives autrichiennes et l'ACI n'a pas été permanent au cours des 125 dernières années. Une description historique détaillée pourrait sans aucun doute révéler les faits les plus intéressants, ce qui entraînerait une meilleure compréhension des développements.

En Autriche même, le mouvement coopératif a eu une histoire très mouvementée. Les différentes branches ont évolué à travers divers modèles et ont été orientées sur différents principes, ce qui s'est reflété dans la différenciation de leurs organisations

faïtières. Le dernier grand bouleversement dans l'histoire des coopératives autrichiennes a été la période nazie lorsque les coopératives subissaient une énorme pression politique, mais ont réussi à survivre. Depuis la fin de cette période, les principes des coopératives sont très bien acceptés et soutenus, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de problèmes majeurs et même de ruptures de coopératives.

Les relations internationales avant cette histoire ont pris un nouvel élan, en contraste peut-être avec la période fondatrice qui était plus fructueuse au niveau de la branche. Aujourd'hui, les principales branches coopératives autrichiennes (banque et logement) sont des membres de l'ACI (de manière directe ou via des réseaux coopératifs européens). À ce niveau l'échange d'informations, en particulier sur les détails des solutions institutionnelles, le cadre juridique, les finances et l'assistance publique, crée une valeur ajoutée à l'échelle nationale. Trouver des solutions pour répondre aux défis en Europe ou au niveau mondial nécessite une coopération internationale. Apprendre les uns des autres offre non seulement des opportunités d'amélioration de ses propres performances mais crée également des liens entre les partenaires internationaux, améliorant et renforçant ainsi le modèle des coopératives en tant que tel. Il y aura de multiples défis à relever dans les années à venir, et il apparaît que les coopératives sont à même de fournir des solutions au niveau des organisations et des principes.

¹ Allgemeiner Verband der Erwerbs- und Wirtschaftsgenossenschaften in Österreich.

² Die Genenschaft, Organe des Allgemeinen Veroir der Erwerbs-und Wirtschaftsgenossenschaften in Österreich ; Année 1895 p. 155, p. 185.

³ Ibid, Année 1896, p. 186. Le « Président d'Honneur » était M. Karl Wrabetz, directeur du « Allgemeiner Verband » mentionné, le même qui avait soumis le Rapport d'Autriche au premier Congrès de l'ACI.



BELGIQUE



**JACQUES DEBRY, ADMINISTRATEUR
DÉLÉGUÉ, FEBECOOP**

Le 19 août 1895, des coopérateurs belges faisaient partie de ceux qui créèrent l'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE - ACI. Héritière de ces pionniers, FEBECOOP a toujours considéré l'ACI comme une institution essentielle au mouvement coopératif.

En Belgique, les coopératives sont apparues historiquement très tôt. Les premiers développements du mouvement coopératif en Belgique comportent, en outre, plusieurs spécificités.

LES ORIGINES (1860-1918)

Les premières coopératives sont nées en Belgique dans les années 1860, dans les premiers bassins industriels du pays. Souvent de taille modeste, peu ont subsisté. Le premier projet pérenne et de grande envergure naît à Gand, en 1880 : le VOORUIT. Au début, il ne s'agit que d'une boulangerie coopérative. Moins de 30 ans plus tard, le VOORUIT comptait 10.000 membres (un quart des familles de Gand) et s'était développé dans l'épicerie, la boucherie, les tissus et les vêtements, etc. Il possédait plusieurs usines, et même une banque.

De plus, cette coopérative présente deux particularités que l'on retrouvera dans bien d'autres projets. Un engagement politique, socialiste déclaré, tout d'abord. Deuxièmement (et c'est en partie lié), cette coopé-

rative représentait bien plus qu'une entreprise appartenant à ses clients-coopérateurs : elle était en même temps une Maison du Peuple, c.à.d. un lieu de rencontre pour la classe ouvrière, structuré autour d'un café, d'une salle de réunion, d'une salle de fêtes, d'une bibliothèque, etc. La coopération d'inspiration socialiste se développera rapidement sur ce modèle dans tout le pays.

La coopération agricole, d'obédience chrétienne, naîtra en 1890 (le BOERENBOND). A la fin de la 1ère guerre mondiale, se développent également des coopératives ouvrières chrétiennes. Les coopératives de consommation vont jouer un rôle très important dans l'histoire économique et sociale belge.

LE DÉVELOPPEMENT ET L'APOGÉE (1919-1960)

Pendant cette période, la coopération occupe une place de plus en plus prépondérante dans la distribution, dans la pharmacie, et se développe dans les services financiers, banques et assurances coopératives.

LE REcul ET LA STABILISATION (1961-1985).

Cette période verra disparaître les grandes coopératives de consommation pour deux raisons. Accrochées à une volonté d'implantation régionale, elles avaient une taille insuffisante dans un contexte économique qui évoluait. Les rapprochements ou fusions interviendront trop tard. En outre, par manque de vision, elles n'ont pas cru à la révolution technologique que constitue le concept du supermarché, concept que la population allait plébisciter, et par rapport auquel les coopératives vont très vite prendre un énorme retard. Quand elles s'en rendront compte, il sera trop tard. La place est prise, vis-à-vis de toutes les couches de la population, y compris les couches populaires. Les cessations d'activité se succèdent. Les mouvements coopératifs, tant d'obédience socialiste que social-chrétienne, se replient donc sur la banque, l'assurance et la pharmacie, mais de manière combative, en se développant dans ces secteurs.

LES GRANDES MANŒUVRES DANS LE SECTEUR FINANCIER – VERS UN RENOUVEAU COOPÉRATIF (1986-2020)

Cette période est marquée par un renforcement des entreprises coopératives dans leurs secteurs respectifs. Par ailleurs, de nouvelles initiatives coopératives voient le jour.

Le secteur financier est alors confronté à d'immenses défis liés à l'ouverture du marché européen. Les trois grands groupes coopératifs procéderont à de nombreuses opérations d'acquisition, cession, restructuration. Émergeront deux coopératives importantes (le groupe ARCO du mouvement ouvrier chrétien étant mis en liquidation) : P&V qui occupe aujourd'hui le 6ème rang dans le classement des compagnies d'assurance en Belgique ; CERA, structure coopérative financière (liée au BOERENBOND)

qui détient aujourd'hui environ 7 % du capital de la KBC, première banque belge. Dans le secteur de la distribution pharmaceutique, les coopératives ont conforté une place très importante et représentent 20 % du marché belge, dont MULTIPHARMA, leader du secteur en Belgique.

Cette période est également celle d'un regain d'intérêt pour la formule coopérative et voit l'émergence de nouvelles initiatives. Dans un contexte de difficultés économiques, la démarche coopérative est apparue comme une solution aux problèmes de l'emploi et de l'insertion professionnelle. En outre, d'autres secteurs ont émergé en réponse à de nouvelles préoccupations, principalement écologiques : énergies renouvelables, agriculture biologique, recherche de circuits courts dans la distribution, commerce équitable, etc. Sur le plan des réussites incontestables, l'exemple des coopératives de production et gestion en commun de l'énergie renouvelable est certainement à souligner.

FEBECOOP ET L'ACI

FEBECOOP regroupe aujourd'hui principalement les coopératives belges issues du mouvement d'origine socialiste, dont P&V et MULTIPHARMA, et assure donc la continuité par rapport à ceux qui ont participé au congrès historique du 19 août 1885.

La participation belge à ce congrès fondateur était naturelle : le mouvement coopératif que FEBECOOP représente aujourd'hui a dès l'origine été convaincu de l'importance de créer un mouvement international : ces pionniers étaient persuadés que la lutte pour le changement social ne pouvait être gagnée qu'en faisant preuve de solidarité par-delà les frontières. Si le capitalisme auquel le mouvement coopératif voulait proposer une alternative s'internationalisait, le mouvement coopératif devait faire de même. Une telle exigence est peut-être encore plus pressante aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle FEBECOOP est restée de manière constante membre actif au sein de l'ACI et de son Bureau régional européen, aujourd'hui dénommé Cooperatives Europe.

La valeur ajoutée de l'ACI pour le mouvement coopératif belge paraît évidente sur plusieurs plans : force de représentation, lieu d'échanges, instance réglementaire concernant les principes coopératifs.

Nous l'avons dit, le mouvement coopératif doit transcender les frontières nationales et se profiler comme une force internationale, mondiale. Il lui faut pour cela une forte représentation par le biais d'une structure telle que l'ACI dont il convient de souligner la remarquable pérennité. Après 125 ans, l'ACI est toujours présente comme seule institution internationale ayant vocation à représenter les coopératives de tout secteur et du monde entier. On ne peut que s'incliner devant cette continuité de l'ACI qui a survécu, outre parfois à quelques divergences ou tensions internes, à deux guerres mondiales, à la révolution russe de 1917 suivie, plus tard, de la constitution du bloc soviétique, à la guerre froide, à l'apparition sur la scène internationale, y compris économique-sociale, des pays en voie de développement, à l'écroulement du bloc soviétique et de son système économique, social et politique, à l'irruption dans l'économie mondiale de la Chine et d'autres pays asiatiques, à la mondialisation de l'économie dans un contexte de libre concurrence exacerbée comme dogme majeur, etc. Jamais l'ACI n'a éclaté, jamais l'ACI n'a cessé de fonctionner, s'adaptant à l'évolution du monde. Mieux, l'ACI a accueilli constamment de nouveaux membres venant d'horizons différents et a renforcé au fil du temps sa légitimité représentative. À l'ONU, l'ACI participe à des discussions de haut niveau sur les coopératives grâce à son statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC). FEBECOOP soutient l'ACI dans cette mission indispensable.

L'ACI, et Cooperatives Europe au niveau européen, sont également nécessaires comme lieux d'échanges et de renforcement mutuel. Les coopératives belges, comme les autres, ont besoin de partager avec d'autres coopératives des informations, des réflexions et des expériences. Elles ont besoin en outre d'une organisation comme l'ACI pour renforcer leur légitimité locale et pour que les problèmes auxquelles elles s'attaquent soient replacés dans un contexte international, plus général. Inversement, vu le contexte souvent difficile dans lequel elles mènent à bien leur mission, les coopératives doivent être inspirées par le fait qu'ailleurs dans le monde, leurs homologues, comme elles, s'attachent à trouver des solutions. FEBECOOP s'efforce de participer, tant au niveau mondial qu'europpéen, à ces échanges et de bénéficier des effets de renforcement mutuel qui en résulte.

Enfin, last but not least, l'ACI joue un rôle indispensable comme instance réglementaire concernant les principes coopératifs. La force de conviction des coopératives et leur réelle appartenance à une communauté unifiée seraient bien amoindries si elles n'étaient pas adossées à une vision commune de ce qui constitue les éléments fondamentaux de leurs valeurs et de leurs principes de fonctionnement. FEBECOOP a toujours suivi avec le plus grand intérêt les travaux et publications de l'ACI en la matière.

BELGIQUE

Siège de UCC Bulgarie : l'Union centrale des coopératives unit, protège et représente les intérêts de 115 000 membres de coopératives, 27 unions de coopératives, 673 sociétés coopératives et 5000 employés.



BULGARIE

130 ANS DU MOUVEMENT
COOPÉRATIF BULGARE
PASSÉ HISTORIQUE ET FUTUR



La première société coopérative bulgare – la société d'épargne agricole « Oralo » – a été créée dans le village de Mirkovo, district de Sofia en 1890 par les dirigeants bulgares du renouveau Todor Yonchev et Todor Vlaykov.

Parmi les reliques les plus précieuses du musée national des coopératives de Sofia se trouve le sceau original de la première société coopérative composé de 5 parties distinctes dont une poignée. Fait intéressant, chaque partie était conservée par un membre différent de la direction et un consensus

entre les cinq membres était nécessaire pour apposer le sceau sur n'importe quel document.

En 1902, le mouvement coopératif bulgare est devenu l'un des premiers membres de l'Alliance coopérative internationale.

Afin de réglementer le fonctionnement des sociétés coopératives, la première loi sur les coopératives a été adoptée en 1907. Elle a ensuite été modifiée et complétée en 1948, 1953, 1983, 1991, 1999, 2003 et 2007. 1953, 1983, 1991, 1999, 2003 y 2007. 2007.

La loi sur les coopératives a encouragé la création de coopératives de crédit, d'assurance, bancaires, agricoles et de consommation, réunies en unions régionales sectorielles de coopératives.

L'Union centrale des coopératives (UCC) a été fondée en 1947 à l'initiative de huit unions coopératives sectorielles.

Aujourd'hui, la mémoire historique du mouvement coopératif en Bulgarie est conservée au musée national des coopératives qui a ouvert ses portes en 2004. Un bas-relief commémoratif a été placé devant le bâtiment de l'UCC à Sofia en 2006 en signe de reconnaissance envers les fondateurs : Todor Vlaykov et Todor Yontchev.

Aujourd'hui l'Union centrale des coopératives fédère, protège et représente les intérêts de 115 000 membres de coopératives, 27 unions coopératives, 673 sociétés coopératives et 5000 salariés. Les coopératives de consommateurs sont actives dans les secteurs de la vente au détail, de l'industrie, du tourisme, de l'agriculture, des forêts et des achats. Plus de 600 magasins font partie de la chaîne de vente au détail COOP, desservant la population même dans les villages de montagne les plus reculés et les plus élevés du territoire bulgare.

En 2004 et 2006, l'Union centrale des coopératives a reçu le prix « Structure nationale contribuant au développement économique de la Bulgarie » pour sa contribution significative au développement économique et social du pays.

En 2017, à l'occasion de son 70e anniversaire l'Union centrale des coopératives a accueilli pour la première fois la réunion du conseil d'administration de l'Alliance coopérative internationale. C'était l'année de l'ouverture officielle de la zone COOP de Sofia qui comprend l'immeuble de bureaux reconstruit de l'Union centrale des coopératives, le nouvel

hôtel COOP, le COOP Bio Shop et l'atelier de chocolat CHOCO COOP.

2020 était historiquement destinée à passer sous les auspices du 130e anniversaire du mouvement coopératif bulgare et l'Union centrale des coopératives devait accueillir pour la deuxième fois la réunion du conseil d'administration de l'Alliance coopérative internationale et la conférence européenne pour l'économie sociale mais la pandémie a balayé tous ces événements.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES ET COOPÉRATION ENTRE L'UNION CENTRALE DES COOPÉRATIVES ET L'ACI

La reconnaissance pour le renforcement de la coopération internationale et la contribution au développement du mouvement coopératif sont attestées par la participation du Professeur Petar Stefanov – Président de la CCU aux organes de direction de :

- Alliance coopérative internationale – membre du conseil mondial (2009-2013), (2013-2017), (2017-2021) et Président du comité de gouvernance (2013 – 2017), (2017-2021).
- Consumer Cooperatives Worldwide – Président (2015-2017); (2017-2021).
- Cooperatives Europe – Vice-président (2006-2010), (2010-2013), (2013-2017) ((2021– 2025).
- Communauté européenne des coopératives de consommateurs - membre du conseil d'administration – (2004 - présent).
- Cooperative House Europe (MEC) – Membre du conseil d'administration – (2008 – à ce jour).

L'Union centrale des coopératives est un partenaire actif de nombreuses initiatives et projets européens impliquant des organisations coopératives nationales, EURO COOP, Cooperatives Europe, Consumer Cooperatives Worldwide (CCW) et l'Alliance coopérative internationale.

L'Union centrale des coopératives a participé avec son propre stand aux salons mondiaux des coopératives COOP EXPO organisés en 2008, 2010 et 2012. L'objectif était de promouvoir les produits et services touristiques de la marque COOP et l'activité coopérative.

À l'occasion de la clôture de 2012 – l'Année internationale des coopératives annoncée par l'ONU, dans le cadre du Festival mondial des coopératives 2012 à Manchester, l'Union centrale des coopératives a organisé un match de football amical entre l'équipe mondiale « ICA United » et le club de football local des supporters de Manchester United. Les deux équipes portaient des tenues de sport spécialement confectionnées pour l'occasion par l'Union centrale des coopératives.

L'UNION CENTRALE DES COOPÉRATIVES – HÔTE DE FORUMS COOPÉRATIFS EUROPÉENS ET MONDIAUX :

- Alliance coopérative internationale – Réunion du conseil mondial (2017)
- Cooperatives Europe – Assemblée générale (2009) et réunion du conseil d'administration (2011 et 2016)
- Communauté européenne des coopératives de consommateurs (EURO COOP) – assemblée générale (2011 et 2013) et réunion du conseil d'administration (2018)
- Forums européens de la jeunesse COOP (2008 et 2012) et Forum mondial de la jeunesse COOP (2016)
- Ariel Guarco – Président de l'Alliance coopérative internationale – a effectué une visite officielle en Bulgarie en 2019. Il a participé à l'assemblée générale de l'Union centrale des coopératives et à une réunion conjointe de son président Petar Stefanov et du ministre du Travail et de la Politique sociale.

Au cours de ces 15 dernières années, nous avons accueilli des délégations de 13 pays dans le but d'échanger des expériences et de promouvoir la coopération entre les

organisations coopératives nationales d'Europe et du monde : Biélorussie, Danemark, Estonie, Israël, Iran, Italie, Chine, Lituanie, Pologne, Roumanie, Fédération de Russie (Conseil de Centrosoyuz, Russie), Turquie et Sri Lanka.

En 2022, l'Union centrale des coopératives célébrera les 75 années de sa création, 120 ans depuis son acceptation en tant que membre de l'ACI et le 1er juillet 2022, avec le mouvement coopératif mondial, nous célébrerons la 100e Journée internationale des coopératives.

TOUS ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE PLUS !



Nous croyons en l'avenir du mouvement coopératif, car aucun autre modèle d'entreprise n'unit et n'offre plus d'opportunités et d'avantages aux personnes. C'est pourquoi le slogan des coopératives de consommateurs bulgares est plus fréquemment entendu.



Caisse populaire Desjardins de Maria, 1909
Mention obligatoire : Archives du Mouvement Desjardins



Caisse populaire Desjardins de Saint-Jérôme (Métabetchouan), année inconnue
Mention obligatoire : Archives du Mouvement Desjardins.

CANADA

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF CANADIEN ET L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE

Texte de Jean-Pierre Girard, professeur enseignant, École des sciences de gestion, Université du Québec à Montréal.

Il n'y a pas de Canadiens qui ont participé à la fondation de l'Alliance coopérative internationale en 1895 à Londres. Cependant, en 1898, un citoyen canadien, Alphonse Desjardins, écrit à Henry William Wolff, président de l'ACI pour en savoir plus sur son ouvrage People's Bank (Bélangier, 2012, p. 121). Ainsi s'amorce une correspondance qui va aider le fondateur des caisses Desjardins dans sa vision de ce que devrait être une coopérative d'épargne et de crédit, car, en plus de lui communiquer de l'information complémentaire, Wolff le met en contact avec des coopérateurs en Italie, France et Allemagne. En 1902, le comité exécutif de l'ACI l'appui dans son projet de caisse et invite M. Desjardins

à son congrès se tenant à Manchester. Ne pouvant y assister, Desjardins rédige un rapport sur la situation de la coopération au Canada qui sera publié dans le compte rendu officiel du congrès. Quelques années plus tard soit en 1907, le président honoraire de l'ACI et gouverneur général du Canada, Lord Earl Grey, va témoigner devant un comité spécial de la Chambre des Communes étudiant un projet de loi favorable aux caisses. Plus encore, Lord Grey a pris le temps de visiter le bureau de la Caisse populaire de Lévis pour examiner son fonctionnement et la tenue de ses livres et comptabilité ! En 1908 et 1910, l'ACI va de nouveau soutenir Desjardins dans ses démarches par l'envoi de lettres d'appui. Il faut aussi savoir que Alphonse Desjardins sera lui-même membre de l'ACI de 1904 à 1910 ce qui, sauf erreur, en fait le premier canadien à avoir ce lien !

Constitué en 1909, le regroupement faitier des coopératives canadiennes, Co-operative Union of Canada (CUC), devient membre de l'ACI en 1912 (MacPherson, 1984, p. 34). Cependant, durant ses premières décennies d'existence, CUC devra composer avec peu de ressources nonobstant des besoins importants au pays au point qu'en 1928, l'ACI lui fait un don de 2 500 \$ exprimant ainsi son soutien pour un rayonnement accru de la coopération au Canada. La communauté de vues sur le développement coopératif que partage le secrétaire général de CUC, George Keen, et le secrétaire de l'ACI, Henry J. May, concours à ce support, sans parler qu'au Canada anglais, très tôt, on s'est inspiré de la stratégie du développement des coopératives de consommation adoptée en Angleterre même si dans les faits, particulièrement dans les prairies, les coopératives d'élevateurs à grain (wheat pool), donc des coopératives de producteurs, gagnent en popularité (MacPherson, 1984, p. 85-86).

L'arrivée d'un nouveau secrétaire général à la tête de CUC en 1945, A.B. MacDonald, et des ressources accrues emmènent un réalignement de l'organisation notamment en termes d'implication sur la scène internationale. Ainsi, en 1946, MacDonald participe au premier congrès de l'ACI de l'après-guerre, celui se tenant à Zurich. Premier Canadien à participer à l'événement, il est particulièrement impressionné par les coopératives d'habitation et de consommation, ce qui a mené quelques décennies plus tard à la naissance du mouvement canadien coopératif en habitation. Pour lui, le modèle coopératif peut et doit concourir à l'échange de biens sur le plan mondial et ainsi freiner les rivalités propres au capitalisme et nationalisme (MacPherson, 1984, p. 140-141). C'est aussi en 1946 qu'est constitué le Conseil canadien de la coopération (CCC), organisme regroupant les conseils de coopération provinciaux francophones du pays dont le puissant Conseil supérieur de la coopération au Québec qui va d'ailleurs loger le CCC durant plusieurs années (Lamarre, 1991, p.29). Le CCC deviendra éventuellement membre de l'ACI. En 1947, le CUC constitue la Co-operative Development Foundation of Canada (CDF), à l'origine pour soutenir le développement coopératif dans le Grand Nord canadien. La fondation va graduellement étendre son action en Amérique centrale puis en Afrique et en Asie du Sud-Est. Le Mouvement Desjardins va constituer sa propre organisation

non gouvernemental (ONG) en matière de développement international en 1970, qui porte aujourd'hui le nom de Développement international Desjardins (DID) et la majorité des autres organisations coopératives et mutuelles québécoises vont aussi, en 1985, fonder une ONG avec la même finalité, SOCODEVI. Ces trois ONG, CDF, DID et SOCODEVI, vont donc développer au fil des décennies nombre de projets coopératifs dans des pays en voie de développement, travaillant parfois de concert avec l'ACI ou ses antennes régionales.

Secrétaire général de CUC de 1958 à 1968, Alex Laidlaw a bien connu ce que l'on nomme le mouvement d'Antigonish, une initiative d'éducation citoyenne à l'action collective incluant les coopératives portées à l'origine dans les années 1930 par des membres du clergé catholique et s'incarnant dans les activités du service d'éducation aux adultes de l'université Saint-François Xavier à Antigonish dans la province maritime de la Nouvelle-Écosse. Nourrie de ce savoir et de multiples engagements académiques et dans le milieu coopératif notamment au Sri Lanka (qui portait alors le nom de Ceylan), Laidlaw va signer le principal document de réflexion lors du congrès de l'ACI se tenant à Moscou en 1980, Co-operatives in the Year 2000. Dans ce document de réflexion et de futurologie, l'auteur plaide pour un engagement coopératif marqué à l'échelle internationale eu égard à des enjeux confrontant l'humanité au tournant du millénaire, dont la réduction de la faim dans le monde. Dans son ouvrage sur l'histoire du CUC de 1909 à 1984, l'historien canadien Ian MacPherson (p. 248) souligne qu'au cours des dernières décennies, cet organisme n'a cessé de plaider pour un engagement des coopératives canadiennes à soutenir les coopératives dans les pays émergents.

Par ailleurs, en 1999, à quelques mois du centième anniversaire des caisses Desjardins, le congrès de l'ACI s'est tenu dans la ville de Québec, à quelques kilomètres du lieu de fondation de la première caisse (Lévis).

Le regroupement des deux structures de représentation coopérative, francophone et anglophone, en 2014 au sein de Coopératives et Mutuelles Canada (CMC) fait que désormais une seule organisation est membre de l'ACI.

CONTRIBUTION CANADIENNE À L'ACI

Directeur général de CUC de 1979 à 1985, Bruce Thordarson assumera la direction de l'ACI de 1988 à 2001 étant impliquée dans le processus menant à la Déclaration sur l'identité coopérative (DIC), comme le sera d'ailleurs Ian MacPherson, qui pilotera la consultation mondiale et rédigera le document de référence pour le congrès de Manchester en 1995 sur la DIC.

Sur le plan de la gouvernance de l'ACI, depuis quelques décennies, des Canadiens et Canadiennes se sont succédé au conseil d'administration de l'organisme. Une règle non écrite favorise une alternance entre francophone et anglophone. On retrouve dans cette liste Claude Béland, Glen Tully, Kathy Bardswick, Monique Leroux et Alexandra Wilson. Monique Leroux fut d'ailleurs la première personne originaire du Canada à présider l'ACI (2015 à 2017) et elle est l'instigatrice des trois sommets internationaux des coopératives (2012, 2014 et 2016).

Par ailleurs, on relève aussi cette implication canadienne importante dans les organisations sectorielles de l'ACI : Claude Béland présida ainsi le comité sur les banques coopératives, Alain Bridault a été membre de l'exécutif du CICOPA, Kathy Bardswick présida la ICMIF, Jean-Pierre Girard a siégé durant plus d'une décennie au bureau de direction de l'International Health Cooperative Organisation, et Nicholas Gazzard présida l'association des coopératives d'habitation, où la Canadienne Julie LaPalme est aujourd'hui secrétaire générale.

RÉFÉRENCES

Bélangier, Guy (2012) Alphonse Desjardins, 1854-1920, Québec, Septentrion.

Lamarre, Kristian (1991) 50 ans d'avenir ! 1939-1989 Conseil de la coopération du Québec, Québec, Conseil de la coopération du Québec.

MacPherson, Ian (1979) Each for all: A History of the Co-operative Movement in English Canada, 1900-1945, Ottawa, Macmillan of Canada.

MacPherson, Ian (1984) Building and Protecting the Co-operative Movement: A Brief History of the Co-operative Union of Canada, 1909-1984, Ottawa, Co-operative Union of Canada.

CANADA





La photo emblématique du colonel Pinzón signant l'acte de constitution d'Ascoop nous ramène 60 ans en arrière, le 6 août 1960, lorsque 105 coopérateurs se sont réunis à Cali pour créer l'Association colombienne des coopératives, convaincus de combiner un pays avec tant d'inégalités, d'iniquités et de la marginalité avait besoin de coopérativisme.

COLOMBIE



90 ANNÉES DE COOPÉRATION EN COLOMBIE

Maria Eugenia Pérez Zea, membre du comité exécutif du conseil d'administration de l'Alliance coopérative internationale (ACI), présidente du comité de l'ACI pour l'égalité des genres, membre du comité pour l'égalité des genres des coopératives des Amériques, directrice exécutive d'Ascoop.

En Colombie on discutait beaucoup au siècle dernier des personnes morales et des syndicats. La « Loi 134 » signée il y a 90 ans a défini l'identité des sociétés coopératives. Depuis lors, des progrès significatifs ont été accomplis dans ce secteur : toutes les lois promulguées depuis sont toujours en vigueur (comme les Lois 79 de 1988 et 454 de 1998) et le respect des principes et des valeurs coopératives reste manifeste.

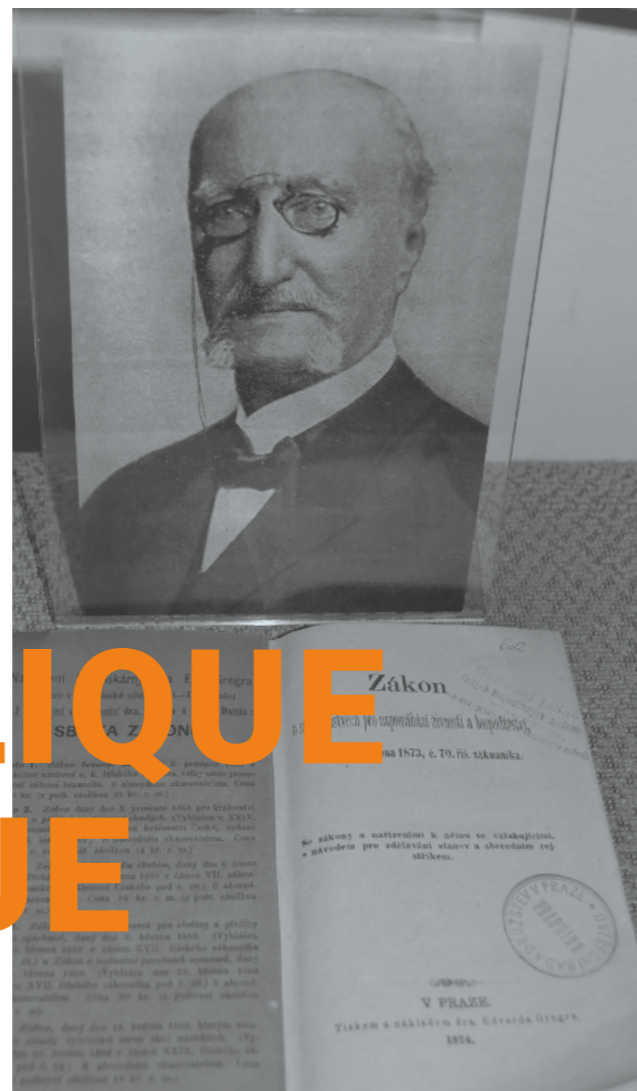
Ascoop est née dans les années 1960. Depuis six décennies, des centaines d'hommes et de femmes – fidèles aux valeurs et aux principes coopératifs – ont travaillé avec engagement et solidarité pour renforcer le modèle et ses entreprises et lui donner une image de marque auprès de la société et de l'État : générer la prospérité. Grâce à elles,

Ascoop a rempli sa mission d'être un organe représentatif des coopératives ; elle a généré un haut niveau de leadership syndical et s'est positionnée comme une interlocutrice du secteur auprès des entités publiques et privées ; elle a également développé un portefeuille complet de services répondant aux besoins des partenaires et des utilisateurs.

Les réalisations comprennent la construction de la route vers le sanctuaire de Monserrate et à Bogotá, l'amélioration des parcs de la ville. Aussi, près de cinq cents milliards de pesos provenant des surplus de nos associés ont été investis dans l'éducation des enfants les plus vulnérables de la capitale colombienne, la création de La Equidad Segurost, la participation proactive à la Confédération des coopératives de Colombie (Confecoop), la Confédération des coopératives d'habitation, l'Incubateur d'entreprises solidaires de Colombie, le Centre de recherche sur le coopérativisme (Cenicoop) et l'Association du Barreau coopératif et solidaire (Coolegas). Il convient également de noter la tenue de 35 séances d'opinion coopérative, des milliers d'événements de formation dans le secteur, la publication de 140 éditions du magazine Colombia Cooperativa et des milliers de consultations et de conseils juridiques.

Aujourd'hui, en 2021, le coopérativisme en Colombie dispose d'un important organe de surveillance qui établit les lignes directrices pour la conduite et le développement de nos entités. Nous sommes des pionniers en Amérique, principalement dans le domaine financier puisque l'épargne et le crédit représentent près de 70 % de nos activités. Grâce aux progrès que nous avons accomplis, il est stimulant de voir que nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir. Avec la plateforme offerte par l'économie solidaire, nous pouvons développer l'associativisme, le mutualisme et le coopérativisme dans des secteurs tels que l'agriculture, les services publics, le logement, la production de biens et de services, le secteur culturel. Nous pouvons continuer à contribuer au développement avec l'inclusion sociale et économique.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE



1ère loi coopérative, premier quartier général, loi n°70 du Code impérial de 1873 sur les communautés pour la promotion du commerce et de l'économie; plus tard ca. J.-C

38

L'histoire du système coopératif tchèque est très intéressante et représente un chapitre intégral et distinctif du développement politique, économique et social et de la vie culturelle de la nation tchèque. Le mouvement coopératif a été influencé et façonné en fonction des péripéties du développement de la nation. Au cours des 170 dernières années, les coopératives tchèques ont connu une période de développement réussi, mais elles ont également dû surmonter de nombreux obstacles et passer par un certain nombre de changements radicaux, de revirements et d'efforts presque liquidateurs.

Comme dans les pays voisins, l'émergence du mouvement coopératif dans notre pays a été étroitement liée à l'évolution des rapports de production capitalistes et au développement d'une économie de marché. Pour se défendre contre la pression économique croissante et dans un effort pour améliorer leur sort, les couches les plus touchées de la société – les ouvriers des villes et les paysans des campagnes – ont tenté de se regrouper en organisations d'entraide. C'est ainsi qu'ont vu le jour les premières associations fondées sur l'entraide, la coopération et la solidarité mutuelle.



La tradition du mouvement coopératif tchèque remonte à 1847 lorsque la Société d'alimentation et d'épargne de Prague a été fondée à Prague qui, comme son nom l'indique, menait des activités mixtes de commerce et de prêt. Le fonctionnement de cette coopérative prouve que dans notre pays également la forme coopérative d'activité était à l'origine principalement axée sur les domaines de la consommation et de l'entraide financière. Sans les connaissances et l'expérience nécessaires, les premières tentatives n'ont pas toujours été couronnées de succès mais la pensée coopérative et l'esprit d'entreprise se sont avérés très viables et ont commencé à se répandre et se sont progressivement impliqués dans presque tous les domaines de la production matérielle et de l'activité sociale. Alors qu'au début, les coopératives ont été créées comme un filet de sécurité pour les groupes de population socialement les plus faibles, au fil du temps, la forme coopérative d'entreprise a commencé à être également utilisée par d'autres groupes sociaux.

Une étape importante dans l'histoire du système coopératif tchèque fut celle de la création de la première loi sur les coopératives en 1873 (loi sur les sociétés d'aide au commerce et à l'économie, plus tard également appelée loi sur les sociétés à but lucratif et économique) qui a considérablement influencé le développement des coopératives dans notre pays dans la seconde moitié du XIXe siècle. Son auteur était un éminent avocat tchèque JUDr. Antonín Randa. L'importance et la fonctionnalité de cette loi sont également mises en évidence par la longue période de sa validité. Dans les territoires tchèques et plus tard en Tchécoslovaquie, elle fut en vigueur (avec des modifications) jusqu'en 1954 et, à ce jour, elle est toujours en vigueur en Autriche (avec des ajouts).

L'une des initiatives importantes des coopératives en expansion fut la création de bureaux centraux coopératifs établis par les coopératives pour la protection de leurs intérêts communs et pour leur coordination mutuelle.

Le premier bureau central coopératif fut fondé en 1896 à Prague sous le nom d'Union

des coopératives économiques tchèques du Royaume de Bohême et est devenu le plus grand syndicat coopératif de ce qui était alors l'Autriche-Hongrie.

Le siège des coopératives ouvrières a été fondé en 1908 à l'initiative du Parti social-démocrate sous le nom d'Union centrale des coopératives tchèques et slaves de consommation, de production et économiques à Prague.

Le tournant du XXe siècle était déjà caractérisé par le fort développement et l'avancement de l'entrepreneuriat coopératif.

L'établissement de la Tchécoslovaquie indépendante à l'automne 1918 a ouvert une nouvelle étape de développement pour le secteur coopératif. En particulier, la période des premières années d'après-guerre a souvent été qualifiée d'âge d'or des coopératives tchèques. Ce fut une courte période où l'avancement des coopératives était naturel, sans lutte pour le pouvoir et sans interventions politiques qui ont commencé à émerger progressivement dans la période suivante.

Les coopératives ont créé un système très structuré et varié avec de multiples domaines d'activité. La forte augmentation du nombre de coopératives, l'élargissement de leurs sphères d'activité et la constitution d'associations d'intérêt ont transformé le système coopératif en un secteur immense mais très fragmenté car les coopératives étaient segmentées non seulement par leur orientation professionnelle mais aussi, par exemple, par la nationalité, l'affiliation politique ou la religion.

Le type de coopérative le plus solide était représenté par les coopératives de consommation dont les membres se trouvaient principalement dans les villes, avec un vaste réseau de magasins, d'entrepôts propres et d'usines de fabrication.

En milieu rural, des coopératives agricoles d'orientations diverses ont créé un système parfaitement fonctionnel. Les coopératives agricoles étaient divisées en coopératives de crédit et en autres sociétés : des coopératives Un

39

autre segment fort du système coopératif tchécoslovaque était formé par les coopératives monétaires dans les villes, en particulier les coopératives commerciales et de crédit civiques.

Le développement des coopératives d'habitation et de construction, des coopératives de production, de commerce et autres était également très prometteur. En général, les coopératives de cette période étaient des organisations d'intérêt personnel à gestion démocratique appliquant les principes coopératifs traditionnels – volontariat, démocratie, entraide, coopération et solidarité mutuelle.

Le succès du développement des coopératives dans notre pays a d'abord été affecté de manière très destructrice par la Seconde Guerre mondiale et l'occupation de la Tchécoslovaquie, puis par l'évolution politique après le coup d'État de février 1948.

L'avènement du système totalitaire a représenté un abus permanent du système coopératif à des fins étatiques et politiques. Tous les secteurs coopératifs, tels que les coopératives commerciales, les coopératives de crédit et d'épargne et bien d'autres, ont été brutalement liquidés. Les droits fondamentaux des membres ont été violés. La démocratie est devenue un slogan creux.

À la fin des années 1960, la grande majorité des coopératives, leurs syndicats et le Conseil central des coopératives se sont entièrement rangés du côté des forces progressistes. Après une brève période d'espoir de 1968-1969, la nouvelle montée du totalitarisme marque la fin des tendances à restaurer la vie démocratique des coopératives et leur indépendance économique.

Les distorsions du système coopératif qui ont eu lieu à cette époque découlaient principalement de la théorie selon laquelle la propriété et l'entreprise coopératives étaient une forme inférieure de propriété socialiste qui sera de toute façon abolie au fil du temps.

Le processus de démocratisation après la révolution de novembre 1989 a également eu un effet profond sur le secteur coopératif. Il était nécessaire de veiller à ce que le système coopératif tchèque revienne aux normes coopératives internationales, à la pleine application des principes coopératifs traditionnels éprouvés et au respect des valeurs coopératives. Pour les coopératives, cela signifiait en pratique résister aux pressions politiques visant leur élimination complète. Une grande aide dans cette lutte politique a été fournie par l'Alliance coopérative internationale. La lutte pour l'identité de nos coopératives a également été soutenue par le siège des coopératives d'Europe occidentale, y compris des membres du Parlement européen.

Au cours de l'année 1990, des élections démocratiques de tous les organes coopératifs ont eu lieu dans les coopératives et les unions de coopératives. Les unions coopératives nationales sont redevenues de véritables organisations de coopératives fondées sur les intérêts. La législation coopérative a été modifiée pour éliminer toutes les distorsions introduites dans le système coopératif au cours de la période précédente. Sur la base d'amendements à leurs statuts, les coopératives sont devenues des organisations à part entière et indépendantes de l'État et se sont volontairement regroupées en associations d'intérêts et en sièges sociaux en fonction de leurs propres conditions et besoins.

Aujourd'hui, au début du 3e millénaire, les coopératives témoignent de la fonctionnalité des principes mis en place dans les années 1840 par les fondateurs du mouvement coopératif et de l'universalité de la forme coopérative d'entreprise. En plus des coopératives à orientation traditionnelle, des coopératives entièrement nouvelles avec des programmes de production modernes sont créées et développées. Les coopératives font partie des porteurs de tendances progressistes et contribuent dans la mesure de leurs capacités à résoudre les problèmes sociaux et économiques de la société.

Prof. Hannes Gebhard et Mme Hedvig Gebhard sont salués comme le père et la mère du mouvement coopératif finlandais. Hannes était le fondateur et président du conseil d'administration de Pellervo. Hedvig a été l'une des premières femmes membres du Parlement finlandais depuis 1907.



FINLANDE

LE PAYS LE PLUS
COOPÉRATIF AU MONDE



La Finlande est peut-être le pays le plus coopératif au monde. Les premiers articles sur les coopératives ont été écrits par le professeur Philip Palmén dans les années 1860 mais la montée du mouvement a pris du temps. La connaissance de ce modèle d'entreprise a commencé à se répandre au tournant du XXe siècle avec la fondation en 1899 de l'organisation faitière Pellervo, la confédération des coopératives finlandaises. La première loi sur les coopératives est entrée en vigueur en 1901 et s'appliquait à tous les types de coopératives.

Avant 1901, il n'existait en Finlande que des organisations coopératives de structure commerciale différente. Le professeur Hannes Gebhard (1864-1933) et son

épouse, la journaliste Hedvig Gebhard (1867-1961), sont les père et mère du mouvement coopératif finlandais. Hannes fut le fondateur et le président du conseil d'administration de Pellervo.

Hedvig a été l'une des premières femmes membres du Parlement finlandais depuis 1907. À cette époque, la Finlande était une partie autonome de l'Empire russe (Grande Principauté de Finlande). Elle a obtenu son indépendance en 1917. Hannes et Hedvig Gebhard ont voyagé à l'étranger pour étudier les modèles commerciaux coopératifs en Allemagne, au Royaume-Uni et en France. Ces relations et ces connexions furent peut-être la raison pour laquelle Pellervo a adhéré à l'Alliance coopérative internationale dès 1902.

Aujourd'hui, il y a plus de 4000 coopératives en Finlande qui comptent plus de 7,4 millions d'adhérents (la population de la Finlande est de 5,5 millions). Environ 90 % des Finlandais sont membres d'au moins une coopérative ou d'une mutuelle. Le chiffre d'affaires consolidé des coopératives a dépassé 32,5 milliards d'euros en 2020. Les groupes coopératifs sont le plus souvent leaders du marché dans leurs domaines respectifs. Les coopératives de producteurs agricoles détiennent une part de marché de 90 à 95 % dans le lait et de 80 à 90 % dans la viande. Les coopératives de consommation couvrent 46 % des biens courants et la coopérative OP Financia Group est la plus grande société de banque de détail.

POURQUOI LE MODÈLE D'ENTREPRISE COOPÉRATIVE A-T-IL AUTANT DE SUCCÈS EN FINLANDE ?

Après sa création, Pellervo a joué un rôle de premier plan dans l'éducation et la communication sur le modèle d'entreprise coopérative. Lorsque les connaissances sur le modèle furent plus largement connues, il fut clair que ce modèle d'entreprise était très adapté à la situation de la Finlande de cette époque. La Finlande n'avait aucune ressource, aucun capital pour établir une forte présence dans la société en construction. Le mouvement coopératif se développait avec la société finlandaise et les dirigeants coopératifs jouaient également un rôle actif dans la vie politique et la gouvernance finlandaises.

Depuis le début de l'histoire des coopératives en Finlande, le modèle d'entreprise coopérative a été le modèle qui rassemblait les gens, toute la société : agriculteurs, travailleurs, élites, femmes et hommes. Les coopératives avec des membres et leurs faibles cotisations étaient la solution pour former la base des coopératives fortes d'aujourd'hui. Les valeurs du modèle ont été largement acceptées et efficaces également lors de la formation de la société en croissance. L'égalité et l'adhésion ouverte, la participation des femmes en tant que membres et actives aussi dans la gouvernance – Hedvig Gebhard l'une des dirigeantes est un modèle pour toutes les femmes. Le modèle de démocratie a également servi d'exemple pour la démocratie finlandaise dans les villes et les municipalités.

Le mouvement coopératif de consommation en Finlande a été divisé en deux groupes concurrents en 1916 : les coopératives centrales de Finlande SOK et les coopératives

progressistes de population actives dans les villes. Les raisons étaient principalement idéologiques et dérivait de la fracture entre les villes et les zones rurales. L'avocat Vaina Tanner fut l'un des pionniers et l'une des principales personnalités du mouvement coopératif. Ses premières impressions sur les coopératives trouvent leurs racines en Allemagne où il travaillait dans une coopérative en 1902. Il a servi l'une des coopératives de consommation en tant que directeur général et a été président du conseil de surveillance de la SOK (1909-1915), Premier ministre de Finlande (1926-1927), ministre et député pendant plusieurs années. Vaina Tanner fut actif dans le mouvement coopératif international depuis 1910 et président de l'Alliance coopérative internationale (1927-1945) lorsqu'il représentait les coopératives progressistes. La coopérative réussira si les dirigeants de la coopérative gardent à l'esprit les fondamentaux – la coopérative est là pour ses membres – offrir des services compétitifs aux membres et leur apporter des avantages, disposer des ressources pour développer la coopérative en fonction des besoins changeants de ses membres et dans le même temps développer la société qui l'entoure. En Finlande, les dirigeants des coopératives ont dû faire face à des défis et à des temps extrêmement difficiles qui furent la force nécessaire pour établir des liens solides et acquérir des connaissances sur les besoins des membres.

Le soutien du gouvernement finlandais a été crucial au début mais aujourd'hui les coopératives sont confrontées à la même situation, en ce qui concerne le droit des sociétés vis-à-vis d'autres sociétés par exemple. La coopérative doit être rentable pour survivre dans la concurrence sur le marché.



FINLANDE

COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION

Le plus grand groupe coopératif en Finlande est S Group opérant dans les secteurs de la vente au détail et des services. Le groupe S se compose de dix-neuf coopératives de consommateurs régionales indépendantes et de SOK Corporation qui appartient aux coopératives. Le réseau de coopératives s'étend sur toute la Finlande avec près de 1900 points de vente et l'aspect régional est mis en évidence dans le fonctionnement des coopératives. Les coopératives comptent plus de 2,4 millions de membres, ce qui couvre près de 80 % des ménages finlandais. Le programme d'adhésion est le programme de fidélité le plus solide de Finlande et est également très apprécié à l'étranger.

Outre les magasins, les grands magasins et les hypermarchés, les services comprennent le commerce électronique, la restauration et l'hôtellerie, les stations-service et les services bancaires de S Bank, détenus par les coopératives et SOK. Les petites coopératives locales de consommation ont fondé SOK en 1904, l'objectif était de servir les coopératives de consommation notamment dans la formation et l'approvisionnement. Les liens avec Pellervo étaient proches car Hedvig Gebhard était un membre actif du conseil de surveillance de SOK (1917-1948). SOK a rejoint l'Alliance coopérative internationale en 1907.

Pour se rendre compte du développement du Groupe S il suffit de considérer le nombre de coopératives de consommation du groupe : en 1917 on comptait 569 petites coopératives de consommation locales, aujourd'hui elles forment 19 coopératives de consommation régionales efficaces. En 1990, les coopératives de consommation comptaient près de 500 000 membres, 2,4 millions aujourd'hui. Les ventes du groupe S totalisaient 11,625 milliards d'euros en 2020 et employaient 40 000 personnes, étant ainsi le plus grand employeur privé de Finlande.

COOPÉRATIVES DE PRODUCTEURS

Metsaliitto Cooperative est la société mère du groupe Metsa et appartient à 100 000 propriétaires forestiers privés finlandais. La coopérative forestière achète du bois à ses membres pour les usines de production.

Metsa Group est l'une des plus grandes entreprises de l'industrie forestière en Europe et l'une des plus grandes coopératives de producteurs d'Europe opérant dans une

trentaine de pays. Les activités principales de Metsa Group sont les papiers tissus et de cuisson, le carton, la pâte à papier, les produits du bois, le commerce du bois et les services forestiers. Les ventes du groupe Metsa s'élevaient à 5,1 milliards d'euros en 2020 et il employait environ 9300 personnes.

Valio Ud est une entreprise de transformation du lait détenue par 14 laiteries coopératives. Elle commercialise les produits laitiers de ses membres sur les marchés nationaux et étrangers. Les marques de Valio Ltd sont connues dans environ 60 pays. Le lait de Valio se classe parmi les plus sains au monde, la tolérance aux résidus d'antibiotiques dans le lait est nulle. Les entreprises alimentaires HKScan Ud et Atria Ud sont basées sur des coopératives de producteurs et sont partiellement détenues mais entièrement gérées par des coopératives de producteurs de viande primaires. Cette structure hybride s'est formée dans les années 1990 lorsque le secteur avait besoin de financement pour se restructurer. La société de commercialisation et de transformation HKScan est détenue et gérée par la coopérative de viande LSO Osuuskunta. Atria est le leader du marché de la transformation de la viande. La majorité de ses actions sont détenues par les coopératives Itikka, Lihakunta et Pohjanmaan Liha.

SERVICES FINANCIERS

OP Financia Groupe est le plus grand groupe de services financiers de Finlande. Il est composé de 137 banques coopératives OP et de la coopérative centrale dont elles sont propriétaires. Plus de 2 millions de clients propriétaires détiennent des banques coopératives OP et donc de l'ensemble d'OP Financia Groupe.

Avec plus de 12 000 collaborateurs, OP Group offre à ses clients la gamme de services bancaires, d'investissement et d'assurance la plus étendue et la plus diversifiée et les meilleurs avantages fidélité du pays.

ASSURANCE

LocalTapiola Group est un groupe mutuel d'entreprises détenues par ses clients. Les services couvrent les services d'assurance, d'investissement et d'épargne pour les particuliers et les entreprises. Le groupe est également un professionnel dans la gestion des risques en entreprise et du bien-être au travail. LocalTapiola emploie environ 3400 personnes. Le nombre de clients propriétaires est de 1,6 million environ.

FINLANDE

FRANCE



LE MOUVEMENT COOPERATIF FRANÇAIS ET L'ACI

Jean-François Draperi, Directeur du Centre d'économie sociale (Cestes) du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam, Paris) ;

Rédacteur en Chef de la Revue internationale de l'économie sociale (Recma, Paris)

Le premier congrès de l'ACI qui se tient à Londres du 19 au 23 août 1895 marque le début d'une ère, celle de l'unification internationale des mouvements coopératifs nationaux. Il ponctue une longue série de tentatives anglaises et françaises qui a commencé dès 1835. Le congrès de Londres est ainsi non seulement une naissance mais également un aboutissement. Le cœur du débat réside dans l'articulation entre deux grandes conceptions coopératives, celle initiée par les travailleurs et celle engagée par les consommateurs. Le Congrès de 1895 marque la victoire de ces derniers en écho du succès économique des Wholesales societies. Les défenseurs de la thèse 'participationniste', c'est-à-dire celle qui revendique une place décisive pour les travailleurs, poursuivent cependant leur quête. Ils s'appuient notamment sur l'expérience du familistère de Godin à Guise (France) pour démontrer la possibilité d'un essor coopératif de grande ampleur à partir de la coopération dans le travail. Pour ces raisons, ce débat a souvent été présenté comme celui de deux conceptions qui seraient l'une anglaise, l'autre française.

En réalité, en Angleterre et en France comme dans la majorité des pays, les deux courants se développent conjointement. Mais leurs relations réciproques diffèrent d'un pays à l'autre. En France ils sont très imbriqués et souvent considérés comme complémentaires plutôt qu'antagoniques.

Lors du congrès fondateur de l'Union coopérative, première fédération française des coopératives de consommateurs qui se tient à Nîmes en 1885, Jean-Baptiste André Godin présente un plan de conquête de l'économie à partir de la coopération de production, plan qui inclut, outre la production agricole et industrielle, la mutualité, l'éducation, la consommation et l'habitat. Au cours de ce même congrès, le grand coopérateur anglais Edward Vansittart Neale invite à « former des associations dans le genre du Familistère de Guise ». Le Familistère était un complexe d'habitation communautaires pour les travailleurs à Guise, une ville de la région de Picardie en France.

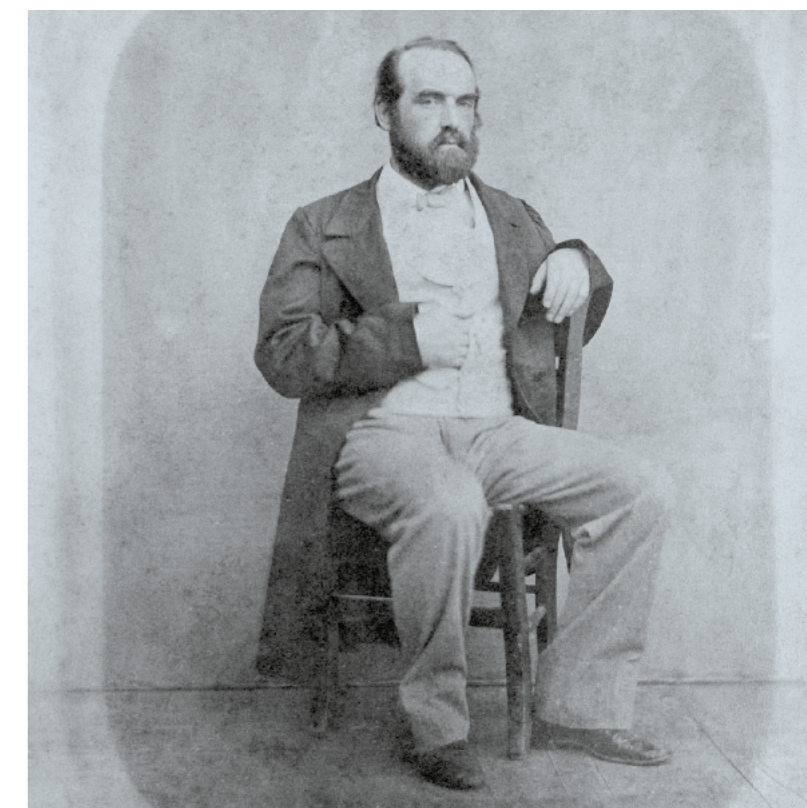


Deuxième Congrès de l'ACI à Paris (1896). Avec l'aimable autorisation du Musée Social (Cédias).

Parmi les nombreux dirigeants coopérateurs qui séjournent au Familistère en cette fin de 19e siècle, Neale et Holyoake soulignent que l'Angleterre manque autant d'un familistère que la France manque de Wholesales Societies. Après la mort de Godin en 1889, Neale et Holyoake ne manqueront pas de revenir au Familistère, notamment en 1896, à l'occasion du deuxième congrès de l'ACI qui se tient à Paris. L'importance du Familistère de Guise et de la pensée de Godin atténue l'opposition entre voie coopérativiste des coop. de consommateurs et la voie participationniste des coop. de travailleurs. Les fondateurs et les leaders de la coopération de consommation française ont de fait été marqué par la conception de Godin. Certains des plus illustres ont séjourné longuement au Familistère avant de se lancer dans la coopération de consommation et Auguste Fabre, fondateur d'une des premières coopératives de consommateurs françaises et co-fondateur de ce qui deviendra l'École de Nîmes, a passé deux ans à Guise et se considère comme un disciple du fondateur du Familistère.

Lors du deuxième congrès de l'Union coopérative (1889), Charles Gide présente sa « prophétie » en trois étapes, fondée sur

André Godin à l'âge d'environ 45 ans. Photographie anonyme, ca. 1860-1865. Collection des Archives départementales de l'Aisne. Photographie : Familistère de Guise / Bruno Arrigoni, 2001.



le seul pouvoir des consommateurs. Cette position rejoint celle des fondateurs anglais de l'ACI. Ce congrès de 1889 a une résonance internationale et fonde ce que Gide lui-même nommera « l'École de Nîmes », pour désigner une coopération de consommation visant à établir une « République coopérative », qui signifie en particulier que la coopération s'adresse non aux seuls coopérateurs mais à l'ensemble de la société. Ernest Poisson signera un ouvrage portant ce titre en 1920, à la veille de la fondation par Charles Gide et Bernard Lavergne de la Revue des Études coopératives (REC devenue RECMA ou Revue internationale de l'économie sociale en 1984), revue partenaire de l'ACI dès sa fondation. Le livre d'Ernest Poisson alors premier président de la Fédération nationale des coopératives de consommateurs (FNCC) et la Revue de Études coopératives ont un large retentissement international, particulièrement en Amérique Latine où la Guyane britannique indépendante prend en 1970 le nom officiel de « République coopérative de Guyana », nom qu'elle porte toujours aujourd'hui.

Après la crise profonde du mouvement des coopératives de consommateurs dans les décennies 1970 et 80, le début de 21e siècle se signale par un renouveau qui touche aussi bien la coopération de travail que la coopération d'usagers. Fait remarquable, l'opposition qui a marqué la fondation de l'ACI n'est plus de mise : la complémentarité entre les formes coopératives et le multi-sociétariat traversent la créativité coopérative contemporaine. Ils réactualisent la thèse de l'inter-coopération chère à Albert Thomas. Dès les années 1920, ce dernier avait en effet milité en faveur de la complémentarité entre les formes coopératives et particulièrement entre les coopératives de consommateurs et les coopératives agricoles, inter-coopération dont il avait souligné l'intérêt majeur dans un rapport remarqué au congrès de l'ACI de Gand (1924). Des années 1970 aux années 1990, Henri Desroche (1914-1994) et le dirigeant coopératif Jacques Moreau (1927-2004) ont été les continuateurs parmi les plus innovants et actifs de cette tradition qui considère que la coopération a une visée sociétale et peut fonder un développement économique et sociale original.

FRANCE

La tradition coopérative française a ainsi souvent cherché à conjuguer les formes coopératives et ambitionné d'élargir la coopération à l'ensemble de l'économie et de la société.

Cette tradition a trouvé un écho international à la fin du 19e siècle avec le Familistère de Godin, puis lors de la période des accessions aux indépendances avec le projet d'une République coopérative, et ensuite au moment de la naissance de l'économie sociale dans les années 70-80. La REC devenue RECMA a poursuivi et approfondi les voies ouvertes par Charles Gide, Albert Thomas, Georges Fauquet, Claude Vienney et Henri Desroche, en cherchant à comprendre aussi bien la créativité coopérative sur l'ensemble des continents que les défis auxquels les plus grandes organisations coopératives doivent faire face. Cette ouverture internationale est confirmée par son lectorat qui s'étend dans cinquante pays. La RECMA fêtera, en partenariat avec l'ACI, son centenaire en 2021, un an après ce 125e anniversaire de l'ACI.

Bureau central de la Volksbank Weiden.
Il s'agit d'une carte postale montrant la succursale principale de la Volksbank Weiden eG dans le Haut-Palatinat vers 1940. L'inscription "Volksbank" est visible sur une façade de maison entre deux baies vitrées à pignons arrondis. Il y a une voiture au premier plan (cabriolet DKW de la série F8). En raison de nombreuses fusions, la banque s'appelle aujourd'hui Volksbank Raiffeisenbank Nordoberpfalz eG.
Photographe/Copyright : GIZ Berlin.



ALLEMAGNE



NOUS ACCEPTONS DE DIFFERER
- L'ORGANISATION COOPERATIVE
ALLEMANDE ET L'ACI

Dr. Peter Gleber, Directeur scientifique de la fondation à but non lucratif GIZ - Centre d'information de l'histoire coopérative à Berlin, établie par l'Association fédérale des banques coopératives allemandes (Federal Association of German Cooperative Banks, BVR) et la Banque coopérative centrale allemande (German Central Cooperative Bank, DZ BANK). Le GIZ est le centre de compétence historique des coopératives allemandes. Il conseille les coopératives, leurs associations faitières et régionales et les institutions centrales coopératives sur la manière de maintenir et de réévaluer leur histoire, et est un point de contact pour les universités, les médias et le public.

En Allemagne, les coopératives sont considérées comme des écoles de démocratie. Leurs instigateurs, Hermann Schulze-Delitzsch et Friedrich Wilhelm Raiffeisen, les ont développées dans une région d'Europe Centrale qui n'était pas encore un État national. Au XIXe siècle, de nombreux petits États allemands existaient, qui constituaient des États constitutionnels mais pas des démocraties. Schulze-Delitzsch, qui a défendu la liberté et la démocratie lors de la révolution de 1848/49, s'est inspiré de l'étranger. Outre les premiers socialistes français, c'est surtout les praticiens anglais, comme Robert Owen et les pionniers de Rochdale, qui l'ont guidé vers l'idée coopérative. Mais en Allemagne aussi, il existait déjà une première coopérative d'épargne et de crédit qui devançait les idées de Schulze-Delitzsch : Oehringer Privatspar- und Leih-Kasse dans l'état du Württemberg. Mais ce n'est qu'en raison des idées de Schulze-Delitzsch que les artisans et les négociants en particulier ont fondé de nombreuses coopératives qui ont allégé les difficultés économiques et sociales de la classe moyenne.

En 1859, Schulze-Delitzsch a créé la première association bancaire allemande, puis la première association coopérative. Il est également considéré comme le créateur de la loi prussienne sur les coopératives, qui a été adoptée par l'Empire allemand quelques années après son décès. Il y a 125 ans, « l'Association Générale des Coopératives allemandes basée sur l'entraide », fondée par Schulze-Delitzsch au niveau national, était très attachée aux principes de Rochdale.

Le 5 janvier 1895, le journal « Blätter für das Genossenschaftswesen » a publié une contribution par le fonctionnaire britannique de coopérative Henry William Wolff, qui peut être interprétée comme une invitation à la réunion fondatrice de l'ACI au Crystal Palace de Londres. Wolff flatte les Allemands dans l'article et rend hommage à Schulze-Delitzsch comme « l'ancien maître du système coopératif continental ». Il promet que la portée du travail de l'alliance ambitionnée

sera étendue « à tous les secteurs de l'activité coopérative », notamment au type de coopérative de crédit allemande qui était encore presque inconnue en Grande-Bretagne à ce moment-là. L'objectif de Schulze-Delitzsch « La coopérative est la paix » devait être rempli avec la fondation de l'ACI. Wolff a probablement senti que l'événement, qui avait été initié principalement par les Anglais, les Français et les Italiens, allait rencontrer peu de sympathie en Allemagne. Les rédacteurs du « Deutsche Genossenschaftszeitung » (journal coopératif allemand) ont fait une remarque à l'association britannique, insinuant que les Anglais eux-mêmes n'étaient pas attachés à l'idée d'une alliance internationale, car ils avaient suffisamment de contacts de leur côté et n'avaient donc pas besoin d'une organisation comme l'ACI.

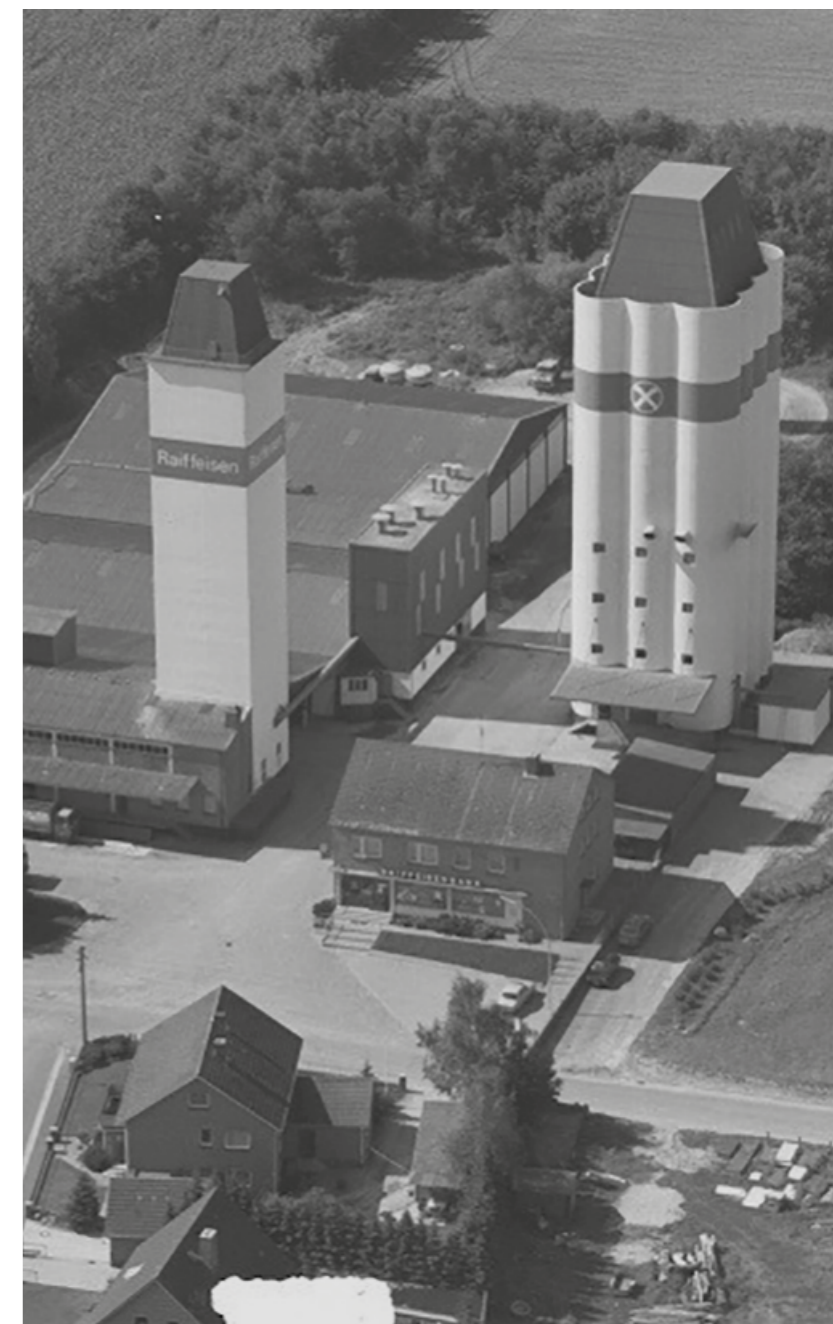
Ensuite, le secrétaire de la National Cooperative Association, Hermann Häntschke, a observé de manière critique le système coopératif anglais. Il a décrit dans les détails ses coûts organisationnels importants et a félicité la parcimonie et la modestie des Congrès coopératifs allemands. Häntschke a ensuite discuté de la première banque coopérative sur les îles britanniques à Édimbourg, en Écosse. Cette banque ne pouvait pas être comparée avec une « Volksbank » allemande solide, qui accordait principalement des prêts personnels. Bien que les Écossais aient été très fiers du modèle commercial de leur banque hypothécaire agricole, Häntschke n'a pas prédit la réussite durable de l'institution. Il a supposé que tôt ou tard la banque allait manquer de fonds.

Compte tenu des rapports décrits ci-dessus, il semble en effet assez surprenant que l'organisation coopérative allemande soit devenue un membre fondateur de l'ACI. Les différences dans les éléments factuels qui sont apparues reflètent les différences structurelles entre le système coopératif allemand et les autres membres de l'ACI. Tandis que dans la plupart des pays des membres de l'ACI, les coopératives de consommation et les organisations d'entraide

ALLEMAGNE

des consommateurs finaux représentaient la majorité, les coopératives de crédit des petits commerces indépendants dominaient le système coopératif allemand. De plus, il y avait également des organisations d'entraide pour le secteur de l'artisanat. Les coopératives de consommation et les coopératives de logement étaient minoritaires dans l'Association coopérative nationale allemande. Ces deux dernières représentaient les organisations d'entraide des employés dépendants, qui dominaient dans d'autres régions d'Europe. Le fait que les Allemands furent néanmoins impliqués dans la fondation de l'ACI doit être considéré comme un signal fort pour le système coopératif international. En 1895, Schulze-Delitzsch et ses camarades d'armes avaient créé un système de coopération civique décentralisé qui différait significativement des modèles dans les autres pays. Cependant, les principes des pionniers de Rochdale étaient également reconnus et respectés en Allemagne. En particulier, le principe démocratique de « un homme, un vote » était une raison du soutien allemand à l'ACI. La Loi coopérative allemande et l'adhésion à une association internationale étaient une « assurance vie » pour les coopératives allemandes dans l'Empire allemand, un état autoritaire non démocratique.

« Nous acceptons de différer » était un principe fondamental important de l'ACI. Il nous enseigne aujourd'hui que la solidarité malgré toutes les différences est une valeur importante pour garantir la paix et la liberté.





L'actuel Premier ministre indien Narendra Modi prononçant un discours lors du 15e Congrès national des coopératives en 2008. Avec l'aimable autorisation de : Relations internationales, Union nationale des coopératives de l'Inde ; Archives de l'ACI

INDE

ÉVOLUTION ET CROISSANCE DU MOUVEMENT COOPÉRATIF

Dr. Sudhir Mahajan, IAS (à la retraite)

Directeur général de l'Union coopérative nationale de l'Inde

L'origine du mouvement coopératif en Inde peut être attribuée aux agriculteurs qui se révoltaient contre les prêteurs sur gages qui leur facturaient des taux d'intérêt exorbitants au XVIIIe siècle. Afin d'améliorer la condition des paysans, le gouvernement britannique a adopté le Deccan Agricultural Relief Act (1879), le Land Improvement Loan Act (1883) et le Agriculturists Loan Act (1884). En 1892, le gouvernement de Madras a nommé Frederick Nicholson pour étudier les coopératives en Allemagne : à son retour il a suggéré de créer des sociétés coopératives pour fournir du crédit rural.

En 1904, la première loi sur les sociétés coopératives fut adoptée ; elle ne s'appliquait qu'aux sociétés de crédit. Plus tard, la loi sur les sociétés coopératives, adoptée en 1912, a fourni une protection juridique à tous les types de sociétés coopératives. En vertu de la loi Montagu Cheimsford de 1919, le sujet de la coopération fut transféré aux provinces de l'époque qui ont été autorisées à promulguer leurs propres lois coopératives. Cela a donné un nouvel élan à l'augmentation de la croissance des sociétés coopératives en Inde. En vertu de la loi de 1935 sur le gouvernement indien, les coopératives restaient un sujet provincial. Le mouvement

coopératif connut un essor certain pendant la seconde guerre mondiale. Divers plans formulés au cours de cette période ont mis l'accent sur l'augmentation du rôle du mouvement coopératif. Afin d'administrer les coopératives dont les membres provenaient de plus d'une province, le gouvernement a promulgué la loi de 1942 sur les sociétés coopératives à unités multiples. Un comité de planification des coopératives a été nommé par le gouvernement en 1945.

Après l'indépendance, la coopération est apparue comme un secteur distinct de l'économie nationale. Le premier plan quinquennal mentionnait

spécifiquement que le succès du plan devrait être jugé par la mesure dans laquelle il était mis en œuvre par les organisations coopératives. Au cours des années 1960, une importance particulière a été accordée à l'augmentation de la production agricole ainsi qu'au développement rural par le biais des coopératives. La révolution verte a ensuite entraîné une augmentation de la production agricole et a donné un coup de pouce aux activités des coopératives. En conséquence, de nombreuses coopératives spécialisées ont vu le jour dans les domaines du lait, des oléagineux, de la canne à sucre, des engrais, du coton, etc. Le rôle des coopératives ne se limite plus aux activités traditionnelles, il s'étend à de nouvelles entreprises économiques. Dans un développement majeur, en 2002, la loi de 2002 sur les sociétés coopératives multi-États a été promulguée pour consolider et modifier les lois relatives aux sociétés coopératives. Elle a remplacé la loi de 1984 sur les sociétés coopératives multi-États. En 2002, le gouvernement a annoncé une politique nationale sur les coopératives afin que les coopératives puissent fonctionner sur la base des valeurs et des principes inscrits dans la déclaration du Congrès de l'ACI de 1995 tenu à Manchester.

Au cours des dernières décennies, il y eut une croissance substantielle du secteur coopératif dans différents domaines de l'économie. Avec plus de 8 coopératives lakhs couvrant 95 pour cent des villages, les coopératives ont une présence significative dans tous les domaines d'activités socio-économiques comme le crédit agricole, la production d'engrais, la production laitière, la pêche, le logement, le crédit urbain, etc. AMUL est un groupe mondial de coopératives laitières qui a inauguré la révolution laitière dans le pays. IFFCO, KRIBHCO, NAFED, NCD, Uralungul Labor Contract Society, Mulkanur Cooperative Rural Bank, etc. sont des réussites bien connues, bien qu'il existe de nombreuses réussites de coopératives de niveau primaire en Inde.

L'Union coopérative nationale de l'Inde est une organisation faîtière du mouvement coopératif en Inde qui se concentre sur l'éducation et la formation coopératives. Son origine peut être attribuée à la formation de l'Association des banques coopératives provinciales indiennes à la fin des années 1920

avec Lallubhai Samaldas comme président et de l'Association des instituts coopératifs provinciaux de toute l'Inde le 1er octobre 1929 avec M. Samaldas en tant que président. Cependant, au cours de cette période, trois conférences distinctes ont été organisées par trois organisations et il n'y avait pas de politique de coopération conjointe au niveau national. Les efforts pour avoir une association coopérative unifiée séparée ont porté leurs fruits lorsque l'Indian Cooperative Union a vu le jour le 15 mai 1949 avec le professeur HL Kazi comme président, cette organisation a ensuite été rebaptisée All India Cooperative Union en 1954. L'Union a commencé à acquérir un caractère entièrement indien en commençant à s'intéresser aux problèmes et aux enjeux des institutions coopératives provinciales.

Le nom de All India Cooperative Union a de nouveau été changé en National Cooperative Union of India (NCUI) en 1961. Depuis lors, NCUI a agi en tant que porte-flambeau du mouvement coopératif indien à travers ses activités / programmes de grande envergure. Les programmes de formation complets de NCUI ont joué un rôle important dans le renforcement des capacités des organisations coopératives à tous les niveaux. Son rôle actif de plaidoyer/lobbying a influencé l'élaboration des politiques gouvernementales en faveur des coopératives.

Malgré une croissance louable et étant le plus grand mouvement coopératif au monde, le mouvement coopératif en Inde est confronté à de nombreux défis comme la concurrence dans l'économie de marché avec un haut niveau de professionnalisme, le renforcement de son caractère autonome dans le respect des principes et des valeurs coopératifs, l'adoption des dernières technologies, le renforcement des sociétés coopératives agricoles primaires, etc.

2021 est une année historique pour le mouvement coopératif en Inde, car le gouvernement central a récemment créé un ministère de la Coopération distinct pour donner la priorité aux coopératives dans l'élaboration des politiques, ce qui renforcera encore le mouvement coopératif en Inde. À la conférence à New Delhi le 25 septembre 2021, le

ministre de la Coopération Shri Amit Shah Ji a déclaré que le mouvement coopératif et les organisations joueront un rôle clé pour faire de l'Inde une économie de 5 billions de dollars, aidant à libérer le potentiel de l'économie rurale alors que le pays se remet de la pandémie de coronavirus.

En tant qu'organisation faîtière des coopératives en Inde, NCUI a récemment pris un certain nombre d'initiatives politiques pour garantir que les coopératives contribuent de manière significative à l'économie nationale. Dans le même temps, elles devraient émerger comme la plateforme la plus fiable pour l'inclusion financière et l'autonomisation des classes nécessiteuses de la société. NCUI a récemment engagé une société de conseil réputée – Ernst & Young – pour mener une étude visant à comprendre l'impact des coopératives sur l'économie indienne. NCUI est également en train de créer un centre de développement des compétences à la pointe de la technologie avec une intervention ciblée pour renforcer les capacités des membres et du personnel des coopératives et faire face aux défis émergents du marché et saisir les nouvelles possibilités des entreprises. NCUI a entamé un processus de consultation avec les fédérations coopératives d'État, les chambres de commerce et d'industrie et différentes autres fédérations industrielles aux niveaux national et étatique pour comprendre la nature et le quantum de la demande de main-d'œuvre qualifiée dans le pays. NCUI est en train d'établir une cellule dédiée au développement de l'entrepreneuriat coopératif qui fournira un soutien technique et de conseil aux groupes/communautés d'entraide qui aspirent à enregistrer une société coopérative au niveau de l'État et au niveau central.

NCUI a récemment lancé une nouvelle initiative pour soutenir les groupes d'entraide et les coopératives travaillant dans des zones reculées. L'initiative NCUI Haat a été conçue pour autonomiser les coopératives dirigées par des femmes et moins connues en leur fournissant un stand pour leurs produits dans un centre d'exposition et de vente nommé « NCUI Haat » dans ses locaux situés dans un emplacement privilégié à Delhi. Bien que cette initiative soit destinée aux groupes d'entraide des projets de terrain du NCUI, mais pour élargir le paysage du mouvement coopératif indien, d'autres groupes d'entraide, en particulier des groupes de femmes, ont également la possibilité de bénéficier de l'initiative NCUI Haat. NCUI Haat soutient de nombreux programmes et initiatives phares lancés par le gouvernement indien, tels que National Livelihood

Mission, « Vocal for Local » et Skill India Mission, étendant sa portée à toutes les régions du pays, créant ainsi un environnement propice pour « Sahkar se Samridhi » c'est-à-dire la prospérité grâce aux coopératives.

En plus de cela, NCUI a contacté des organisations gouvernementales réputées, des organisations internationales de donateurs et de développement et des organisations sociales aux niveaux national et étatique pour explorer des voies d'association et tirer parti de leurs ressources et de leur expertise pour autonomiser les coopératives. German Development, la Fondation Rainmatter, l'organisation Art of Living et de nombreuses autres organisations se sont manifestées pour aider NCUI à atteindre ses objectifs socio-économiques.

NCUI, en tant que membre de l'ACI, a développé une relation solide avec celle-ci. Grâce à une participation active aux programmes / conférences / séminaires de l'ACI organisés de temps à autre et en travaillant conformément aux buts et objectifs de l'ACI, NCUI a cimenté ses liens avec l'ACI. La visite récente du président de l'ACI, M. Ariel Guarco, chez NCUI a encore renforcé les liens entre NCUI et l'ACI.

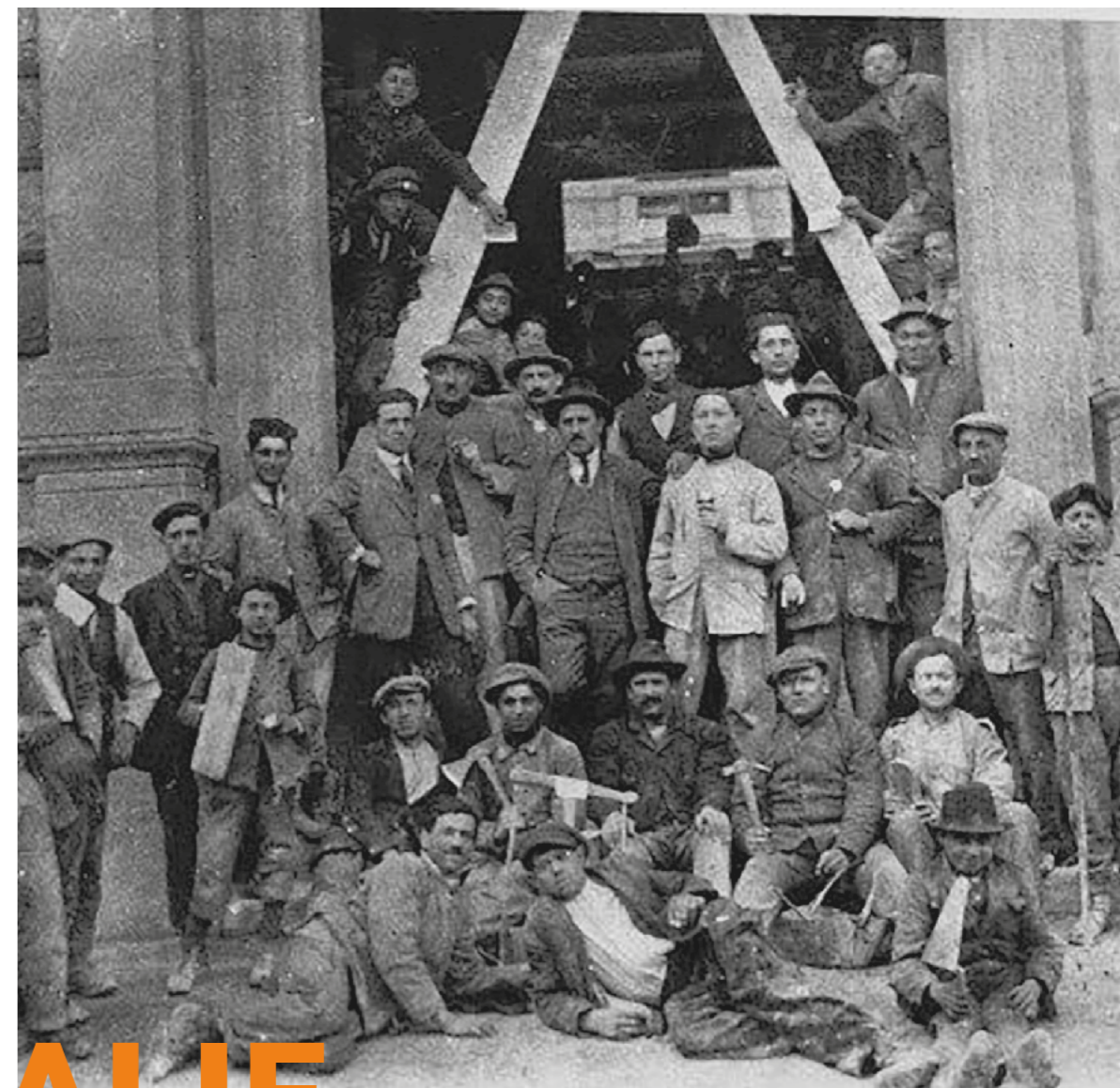
Dans l'ensemble, le NCUI a fait un pas de géant en 2021 pour réviser son infrastructure de formation et accroître son rôle dans le cadre politique coopératif pour répondre aux exigences des différentes sections de la société. Nous sommes en train de créer un centre de ressources de connaissances robuste et une équipe d'experts et d'organisations de ressources au niveau national pour autonomiser les fédérations de coopératives au niveau des États et des districts de l'Inde.

Avec le nouveau ministère de la Coopération mis en place, NCUI espère poursuivre son programme de développement coopératif et d'entrepreneuriat sous l'égide du nouveau ministère. NCUI a à la fois la capacité et le réseau de sensibilisation pour soutenir le gouvernement central à la fois dans la formulation des politiques et au niveau de leur exécution pour redynamiser le secteur coopératif en Inde.

INDE



1910 :
maçons Cinisello Balsamo.



ITALIE

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF ITALIEN AU SEIN DE L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE



Mattia Granata, Président de National League of Cooperatives Study Centre, Rome et Directeur de la Ivano Barberini Foundation, Bologne.

La première page du périodique « la Cooperazione Italiana », « organe de la Ligue nationale des coopératives et du bien-être en Italie », publiée en août 1895, contenait un article sur l'Éducation coopérative (« Sujet primordial pour l'avenir des coopératives »), et un article sur Coopératives professionnelles : vraies et fausses.

Compte tenu des sujets impérissables, cet article aurait pu faire la première page d'un périodique de coopératives en août 2020. Dans ce contexte, nous allons célébrer le 125ème anniversaire de la création de l'Alliance Coopérative Internationale.

L'article portait sur l'arrivée à Londres du président des coopératives italiennes, Antonio Maffi. Il était accompagné de délégués italiens, dont Luigi Luzzatti à leur tête, Luigi Bodio et Leone Wollemborg. Le président saluait les « maîtres et compagnons » réunis au Congrès, au nom de toutes les coopératives italiennes qui « attendaient le mot d'ordre pour les nouveaux défis et les nouvelles conquêtes ».

En réalité, « la gratitude et l'affection » envers les frères des divers mouvements de coopératives réunis à Londres avaient des racines profondes datant de plusieurs années. De nombreux témoignages avaient déjà été recueillis lors de la fondation du mouvement des coopératives italiennes. Un événement marquant date de 1886, à Milan, lorsque Ed. Vansittart Neale, avec G.J. Holyoake et d'autres représentants étrangers avaient « baptisé » la Fédération des coopératives, qui fut nommée « Lega » (« Ligue ») dès 1893.

Milan était à l'origine de cette période de croissance. En effet, la ville comptait l'un des marchés les plus avancés du pays jusqu'à la fin du XIXe siècle. Elle avait déjà établi de nombreux échanges économiques à l'échelle internationale dans les domaines socio-économiques, politiques et culturels, notamment en favorisant le « nouveau » phénomène coopératif.

Entre le XIXe et XXe siècles, les divers courants culturels de cette phase initiale avaient déjà été synthétisés pour constituer globalement les deux grandes familles politiques. Ces deux familles

se sont ensuite ancrées dans le paysage national pour devenir le courant séculaire radical-socialiste et le courant de dénomination catholique. Les deux groupes souhaitaient promouvoir l'inclusion sociale, et l'accession sociale et culturelle des classes défavorisées, que ce soit en milieu rural ou dans les villes. Ils visaient à élargir les bases sociales de l'État italien récemment constitué afin de le moderniser.

La relation entre le mouvement coopératif italien et la nouvelle Alliance Coopérative Internationale était donc étroite, précisément car elle reposait sur ce lien original. Seule l'affirmation du fascisme et du nazisme a pu l'interrompre temporairement, quelques décennies plus tard.

La dictature fasciste a renforcé son emprise sur la société en prenant possession des structures sociales préexistantes. Le mouvement coopératif était un corps intermédiaire de tradition ancestrale. C'est pourquoi elle est devenue l'une des cibles du régime. Depuis l'aube des années 1920, pour des raisons idéologiques et économiques, le mouvement fasciste s'est efforcé de détruire le mouvement coopératif. Le parti fasciste a ensuite comprimé, déformé et assujéti le mouvement coopératif en supprimant les élites pré-fascistes pour en faire son propre instrument de contrôle et d'orientation de la société et du marché.

C'est pourquoi, l'ACI a condamné fermement la fascistisation du mouvement coopératif italien et décidé de l'exclure de son sein en reprenant contact uniquement dans les années 1930.

Pendant l'après-guerre et d'autres événements internationaux tels que la guerre froide, qui ont marqué profondément la vie de l'ACI et la présence en son sein du mouvement coopératif italien, caractérisé par des liens étroits avec les familles politiques du XXe siècle, le lien culturel et idéologique basé sur les principes coopératifs internationaux n'a pas disparu.

Des années de maturité du mouvement ont sanctionné le consensus pour la « démocratie coopérative contemporaine » de nouveau pour soutenir les plus faibles, la paix et la promotion dans le monde d'un mouvement coopératif comme un idéal et un instrument d'émancipation socio-économique.

ITALIE

Comme nous aimons le commémorer lors de cet important anniversaire, ce lien fort a été renforcé par l'élection d'Ivano Barberini au poste de président de l'Alliance Coopérative Internationale au Congrès de Séoul en 2001.

Il a été le premier Italien à exercer, pendant deux mandats consécutifs, cette position, la plus prestigieuse pour un coopérateur. Sa présidence a été marquée par un engagement pour la paix et la justice sociale, des valeurs communes aux différents mouvements internationaux qui, dans ce moment historique difficile, devront certainement être protégées avec une conviction grandissante.



Centrale hydroélectrique de Fontanone © Alliance coopérative italienne - 3 novembre 1913 - Grande fête pour l'inauguration de la centrale hydroélectrique de Fontanone, le moteur de développement de l'Alto Adige dans le Frio, en Italie.





PHILIPPINES

SES 55 GRANDES ANNÉES



L'année 2021 est celle du 55e anniversaire du Centre de développement coopératif MASS-SPECC. Il est intéressant de voir comment la fédération a été initiée, formée et a triomphé des nombreux changements sociaux, économiques et culturels dans notre pays.

Les origines de MASS-SPECC remontent au début des années 1950, une période de graves difficultés économiques et de troubles politiques. Les coopératives au niveau local étaient considérées comme des mécanismes alternatifs efficaces pour lutter contre la pauvreté et la marginalisation. Plusieurs coopératives ont été organisées par des dirigeants à Cagayan de Oro City et dans les

provinces de Misamis Oriental et de Bukidnon. Ces coopératives ont commencé à fournir des services d'épargne et de crédit aux membres de leurs communautés.

Les dirigeants de ces coopératives se sont réunis en 1962 pour constituer la Fédération des coopératives Misamis Oriental-Bukidnon-Camiguin (MBC) qui est finalement devenue l'organisation coopérative de second degré modèle et la plus forte du pays. En 1966, les dirigeants de la Fédération des coopératives de la MBC ont éprouvé le besoin de renforcer la composante éducative des coopératives de type communautaire.

Le 9 août 1966, le Southern Cooperative Training Center de MBC a été créé (plus tard connu sous le nom de Southern Philippines Educational Cooperative Center ou SPECC) pour répondre aux besoins éducatifs des coopératives. En 1971, le SPECC a lancé le premier système de protection mutuelle des coopératives au pays, maintenant appelé CLIMBS ou Coop Life Mutual Benefit Services, Inc.

Après une consultation à l'échelle de Mindanao en 1973, les dirigeants de coopératives, représentant 11 fédérations provinciales de Mindanao, ont organisé la Mindanao Cooperative Alliance (MCA) qui a été chargée d'articuler les points de vue du secteur bénévole privé sur les questions affectant collectivement les coopératives. La MCA a vu le jour quelques mois après la proclamation de la loi martiale. Ce fut une période de grandes épreuves et de difficultés pour le mouvement coopératif.

La proclamation du décret présidentiel n°175 et de la lettre d'application n°23 a placé les coopératives sous le parrainage de l'État et sous une structure superposée.

Par conséquent, il a dû changer son nom et son caractère juridique en une organisation à but non lucratif sans actions connue sous le nom de Mindanao Alliance of Self-Help Societies, Inc. (MASS).

Pour les coopératives qui accordaient la plus grande valeur à l'autonomie et à l'autosuffisance, le contrôle et l'intervention du gouvernement constituaient de sérieux obstacles à leurs efforts. Le mouvement coopératif a fait une forte protestation qui a conduit au harcèlement de certains dirigeants et à des menaces contre les coopératives. Malgré cela, le mouvement a survécu.

MASS a procédé à l'établissement de programmes techniques au profit des coopératives. En 1974, elle a installé une imprimerie pour desservir les coopératives. En 1978, elle a lancé un système d'intermédiation financière connu sous le nom de Caisse centrale.

Pendant ce temps, le SPECC a élargi ses activités éducatives pour inclure l'audit ainsi que le travail de vulgarisation. Enfin, le 1er juillet 1984, MASS et SPECC ont été regroupés pour maximiser les ressources organisationnelles, financières, physiques et humaines des deux institutions. L'organisation fusionnée est devenue ce qui est maintenant connu sous le nom de Centre de développement coopératif MASS-SPECC.

En 1995, en partenariat avec Développement Internationale Desjardins, MASS-SPECC se lance dans un logiciel standard de coopérative d'épargne et de crédit. En 1996, elle a lancé son programme d'informatisation des coopératives primaires. Cela a été fait avec l'introduction du système de grand livre. Il a également commencé au cours de l'année la mise en place du système MSRTE (MASS-SPECC Standard Run-Time Edition), en commençant par quatre systèmes MBDOS. Cela fonctionne maintenant dans près de 560 sites.

En 2005, un nouveau service de conseil pour l'intermédiation financière a été opérationnel avec huit coopératives rejoignant le service à la fin de 2006. En février 2006, MASS-SPECC a piloté le premier guichet automatique Pinoy Coop dans tout le pays.

El año 2007 puso de manifiesto el espíritu vanguardista de MASS- L'année 2007 a mis en lumière l'esprit pionnier de MASS-SPECC dans les technologies de l'information et de la communication. La connectivité Megalink du guichet automatique Pinoy Coop a été réalisée le 12 décembre de la même année. MASS-SPECC est devenue la première coopérative à être membre d'un réseau national de guichets automatiques ; le premier à posséder et à exploiter le tout premier centre de données coopératif dans tout le pays ; et la première fois qu'un représentant des jeunes a été élu au conseil d'administration de MASS-SPECC lors du Congrès des jeunes de l'année lors du Congrès des dirigeants des coopératives de Mindanao en 2007.

En 2008, MASS-SPECC a lancé le Mindanaw Microentrepreneur Award ou MICMA. Le prix vise à reconnaître la contribution des coopératives à la réduction de la pauvreté grâce au soutien de la coopérative aux micro-entreprises. Il vise également à encourager les coopératives à continuer d'apporter un soutien approprié à leurs membres.

L'année suivante, 2009, a vu la promulgation du Code coopératif de 2008. Il s'agit d'une étape franchie grâce aux efforts inlassables du défunt représentant de la liste du parti Coop NATCCO et ancien PDG de MASS-SPECC Gil Cua.

En 2011, MASS-SPECC a élargi ses installations de services électroniques pour mettre à la disposition des coopératives membres le système bancaire Internet MASS-SPECC (MIBS) et le système de point de vente en ligne (POS). En 2012, les transactions aux guichets automatiques ont atteint la barre du million. Au total, 1 104 226 transactions Acquirer, Issuer et On-Us ont été enregistrées avec 71 144 cartes ATM Pinoy Coop utilisées par les coopératives membres.

Pendant ce temps, MASS-SPECC a également amélioré ses services d'éducation et de formation par le biais de son Institut d'études coopératives. Répondre aux besoins en matière d'éducation et de formation du personnel, des gestionnaires et des dirigeants des coopératives à travers Mindanao.

Alors qu'il clôt son premier demi-siècle d'existence et ouvre le prochain, MASS-SPECC, en partenariat et solidarité avec les coopératives de Mindanao, continue de relever le défi de contribuer à l'édification d'une société fondée sur les valeurs d'équité, justice sociale, autonomie, solidarité, nationalisme, paix et développement à Mindanao.

En 2017, un plan de communication stratégique sur 10 ans a été élaboré par nos dirigeants coopératifs, basé sur les résultats d'une recherche qualitative sur les perceptions des membres-proprié-

taires de MASS-SPECC envers la fédération. Le Plan met l'accent sur les nouveaux objectifs de la fédération, à savoir (1) Renforcer l'identité coopérative, (2) Promouvoir la solidarité entre les coopératives par des initiatives de développement à impact social, (3) Promouvoir la coopérative en tant que mouvement unifié, et (4) Institutionnaliser un système de gestion des connaissances. Les coopératives ont commencé à adopter la vision du mouvement - Tous les membres bénéficient d'une meilleure qualité de vie - qui a été approuvée par l'assemblée générale en 2018.

En 2019, le bulletin d'information Coop Monitor a été lancé pour informer les membres de la coopérative des dernières nouvelles et histoires sur les coopératives, y compris les faits saillants économiques et les tendances du marché par trimestre. Le programme Yaman ang Kalusugan (YAKAP) a décollé.

Dans sa transformation et ses politiques numériques, MASS-SPECC est fière de sa certification ISO, un témoignage de ses opérations commerciales passionnées et importantes et de ses services à ses membres et à ses communautés. En reconnaissance de son excellence, la Chambre des représentants de la République des Philippines a décerné à MASS-SPECC le titre de « Fédération coopérative la plus remarquable » en 2020. Dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations Unies, Les coopératives sont impliqués de manière proactive dans la lutte contre la pauvreté, les inégalités, les injustices, les conflits et le changement climatique.

Alors que les coopératives répondent aux défis posés par la pandémie de COVID-19, MASS-SPECC a donné naissance à #CoopHEROtives, une campagne d'information reconnaissant et popularisant les coopératives comme des héros à bien des égards. Le hashtag dans CoopHEROtives symbolise notre engagement envers la transformation numérique et la communication avec nos membres via Internet. Fidèle à ses valeurs et principes, la croissance de MASS-SPECC a également renforcé le mouvement coopératif dans le pays, en particulier à Mindanao. Les coopératives membres ont conçu les indicateurs pour réaliser notre vision du mouvement, nous rapprochant d'une approche unifiée et fondée sur des principes pour que tous nos membres bénéficient d'une meilleure qualité de vie.



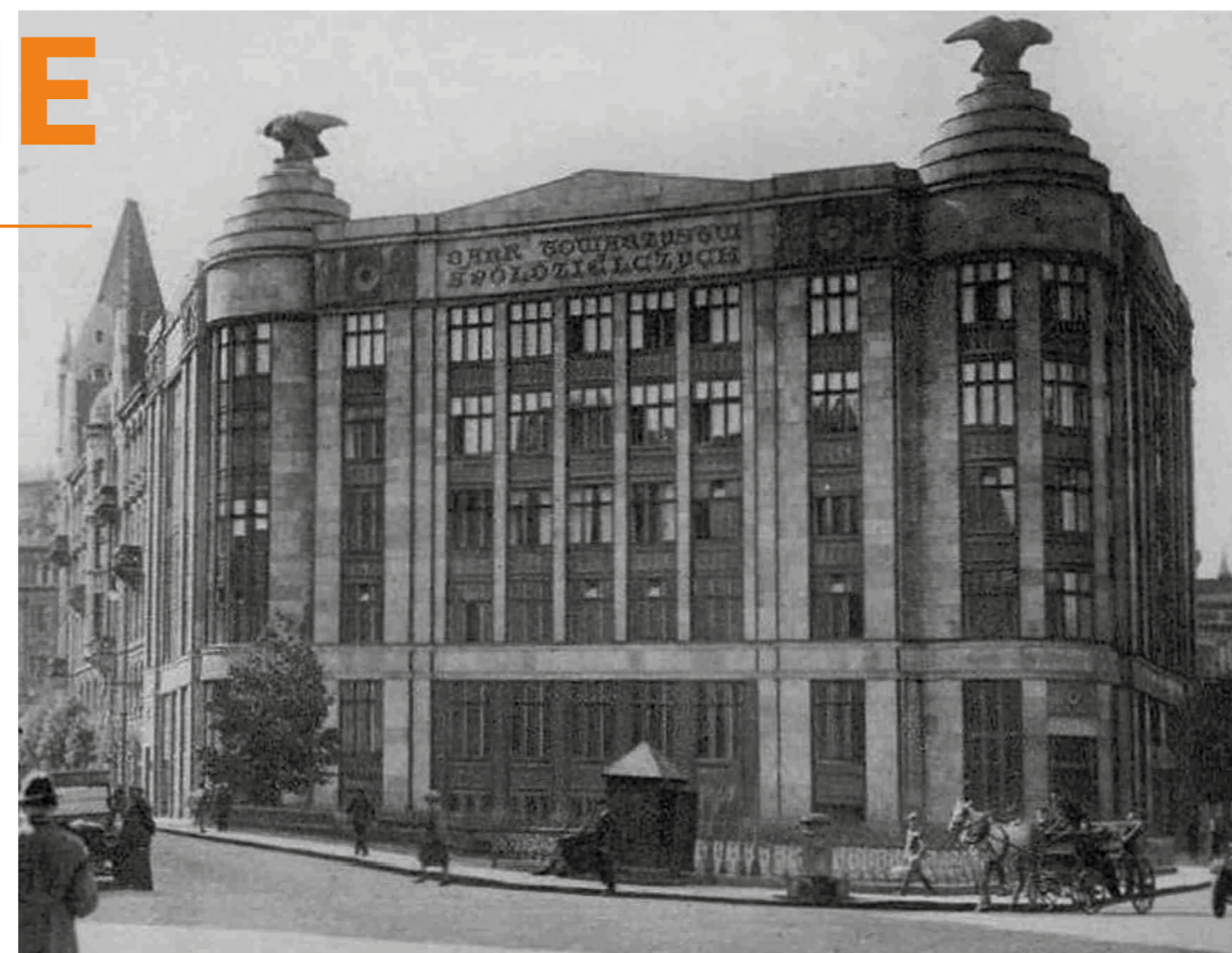
POLOGNE

205 ANS DE MOUVEMENT
COOPÉRATIF EN POLOGNE



ORIGINES

Le mouvement coopératif sur le territoire polonais, comme dans la majorité des pays européens, est né au XIXe siècle, c'est-à-dire à l'époque où la Pologne n'existait pas en tant qu'État indépendant mais était divisée entre la Russie, l'Autriche et l'Allemagne. La première coopérative polonaise, ou plutôt une forme organisée de coopération économique ressemblant aux coopératives modernes et considérée comme telle, fut la Société agricole de Hrubieszów pour l'entraide en cas de malheur, fondée en 1816 par Stanisław Staszic. Des coopératives régulières sont apparues un demi-siècle plus tard. Parmi les plus anciennes figuraient : une banque coopérative sous le nom de Société de prêt pour les industriels de la ville de Poznań (1861), sur la zone de la partition allemande, sur le modèle de H. Schulze-Delitzsch; une coopérative de consommation de type Rochdale « Merkury » (1869) à Varsovie, sur la partition russe et sur la partition autrichienne une banque coopérative à Brzeżany (1864). Pour cette dernière partition, cependant, les plus représentatives étaient des coopératives rurales d'épargne et de crédit un peu plus jeunes appelées plus tard les Sociétés de Stefczyk, créées à partir de 1890 selon le modèle de F. W. Raiffeisen. C'est aussi à cette époque que les coopératives agricoles, ouvrières et d'habitation sont apparues. Il convient de mentionner une coopérative de logement unique pour les femmes – la Société de construction des femmes commis des postes à Cracovie.



« The House under the Eagles », construite en 1913-1917 comme siège de la Banque des sociétés coopératives, était l'un des rares bâtiments du centre de Varsovie à avoir survécu à la Seconde Guerre mondiale. Actuellement le siège du Conseil National des Coopératives.

Le développement des coopératives, en tant que mouvement d'autodéfense économique et d'entraide, s'est déroulé sous différentes législations, traditions et conditions économiques dans les différentes partitions. Dans les partitions allemande et russe, en particulier, la création de coopératives en tant qu'initiatives économiques polonaises indépendantes était soumise à de nombreuses restrictions. Malgré ces obstacles, des coopératives se sont développées entre paysans, ouvriers, petits et moyens entrepreneurs, artisans et commerçants. Juste avant la Première Guerre mondiale, sur le territoire des trois partitions, on comptait environ 3500 coopératives de divers types avec 3 millions de membres. La spécificité polonaise était la large participation de l'intelligentsia et même des propriétaires terriens, ainsi que le caractère général national-patriotique des initiatives coopératives.

EN RÉPUBLIQUE DE POLOGNE 1918-1939

C'est ce caractère général national-patriotique qui a fait que l'activité coopérative a contribué de manière significative à la reconquête de l'indépendance en 1918. Parmi les combattants pour l'indépendance on comptait de nombreux coopérateurs que l'on a également retrouvés parmi de nombreux politiciens éminents de l'État polonais renaissant – la République de Pologne. Il convient de mentionner que le deuxième président de la Pologne indépendante était un leader coopératif exceptionnel, le cofondateur des coopératives de consommation polonaises, Stanisław Wojciechowski, probablement le seul coopérateur-président au monde.

Les trois modèles coopératifs de base de la période des partitions de la Pologne ont continué à coexister et tous les secteurs coopératifs précédents se sont développés tandis que de nouveaux ont été créés. Il y a eu parfois de vives polémiques et des conflits entre les représentants de ces tendances mais ils ont aussi pu coopérer sur de nombreux sujets. Dans la situation dramatique d'un pays qui recouvre son indépendance, avec des guerres à toutes ses frontières, une économie désorganisée, une inflation galopante et de profondes disproportions de développement, il était possible en 1919-1920 de faire voter par le Parlement la loi sur les coopératives. Selon de nombreuses opinions, il s'agissait à l'époque de l'une des meilleures réglementations juridiques et des plus modernes pour les coopératives dans le monde et qu'elle a contribué de manière significative au développement des coopératives tout en témoignant d'une politique étatique favorable au mouvement qui a été reconnu comme un excellent outil pour résoudre les problèmes sociaux et économiques fondamentaux des gens.

En conséquence, le secteur coopératif a enregistré une croissance lente mais systématique. Il a également survécu à la période de la Grande Crise Économique des années 1930. Avant la Seconde Guerre mondiale, on comptait en Pologne environ 20 000 coopératives, dont 7000 coopératives financières environ, plus ou moins 4000 coopératives agricoles et de consommation chacune, 2000 coopératives laitières, le reste étant des sociétés de logement, de travail et autres. Le nombre de membres peut être estimé à plus de 3 millions de personnes. Les coopératives de consommation étaient particulièrement remarquables ; leur organisation nationale, connue sous le nom de « Społem », a créé un système commercial efficace en concurrence avec le secteur privé, avec ses propres grossistes, ses usines de transformation, etc. Le secteur du logement a initié un type innovant de lotissement avec une architecture moderne et un riche programme social pour les habitants.

Il y avait une activité éducative intensive à travers les propres écoles coopératives du mouvement, des cours d'études coopératives dans les universités ou à l'Institut scientifique coopératif. Le mouvement coopératif des étudiants a promu les idées et les pratiques coopératives parmi les enfants et les jeunes tandis que l'activation des femmes par le biais des coopératives a été menée par la Ligue des femmes coopératives polonaises.

LA SECONDE GUERRE MONDIALE ET LA PÉRIODE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE

Cet excellent développement du mouvement coopératif est entravé par le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. De nombreux coopérateurs moururent, les coopératives furent détruites ou subirent d'énormes pertes matérielles. Celles qui ont réussi à continuer à fonctionner pendant l'occupation allemande ont souvent collaboré clandestinement avec le mouvement de résistance, lui apportant un soutien matériel et organisationnel.

Après la guerre, lorsque la Pologne, appelée alors République Populaire de Pologne, se retrouve sous domination soviétique, le mouvement coopératif, comme dans tout le bloc des pays communistes, est étroitement lié aux transformations politiques, sociales et économiques. L'ensemble de l'économie a été placé sous le contrôle de l'État, y compris les coopératives qui ont été privées d'autonomie et de structures démocratiques. Dans de nombreux segments de l'économie (par exemple, le logement, le commerce de détail, la commercialisation des produits agricoles, l'approvisionnement des agriculteurs, etc.) les coopératives ont acquis une position monopolistique. Le résultat fut une énorme croissance économique du mouvement (il y avait environ 15 000 coopératives avec 15 millions de membres, elles produisaient 12 % du PIB) mais en même temps les membres ont perdu toute influence sur ce qui se passait dans leurs coopératives, ils ont surtout cessé de s'identifier avec elles, les considérant comme faisant partie de l'appareil bureaucratique du parti-État.

APRÈS 1989

Cela a contribué à la consolidation de l'image négative des coopératives après les changements politiques de 1989, lorsque la démocratie et l'économie de marché ont été restaurées et que le système coopératif en Pologne a été rapidement reconstruit. Les coopératives ont éprouvé de grandes difficultés à s'adapter aux nouvelles conditions de fonctionnement du marché libre, à la progression de l'intégration européenne, ainsi qu'à la concurrence féroce des sociétés étrangères, des entreprises privées et de « l'économie parallèle ». En conséquence, le nombre de coopératives actives et de membres a chuté de façon spectaculaire.

Le facteur décisif a été la liquidation des syndicats coopératifs en 1990 qui a contribué à la rupture des liens économiques entre les sociétés, les privant de moyens de formation et de conseil.

Dans la seconde moitié des années 1990 s'amorce un processus de reconstruction lente du mouvement qui n'est pourtant pas favorisé par une législation et une réglementation fiscale défavorables aux coopératives. L'aspiration à s'intégrer à l'Union européenne, suivie par l'adhésion (depuis 2004) et le soutien à travers de nombreux projets internationaux visant à adapter les coopératives polonaises aux nouvelles conditions économiques, par ex. mis en œuvre par l'ACI eurent un impact positif.

Les unions de coopératives dissoutes furent remplacées par de nouvelles, dites Unions d'audit des coopératives, distinctes pour des secteurs particuliers, et le mouvement était dirigé par le Conseil national des coopératives en tant qu'organe représentatif le plus élevé de toutes les coopératives. De nouveaux secteurs coopératifs ont émergé – les coopératives d'épargne et de crédit, les groupements coopératifs de producteurs agricoles et les coopératives sociales. Actuellement, il existe environ 9000 sociétés en Pologne, réparties en 15 secteurs, avec plus de 8 millions de membres et environ 200 000 employés ; leur part dans le PIB est de 3,4 %. Leur image s'améliore, de plus en plus de jeunes s'impliquent dans le mouvement. Les coopératives font également preuve d'une résilience exceptionnelle face aux crises économiques, comme nous l'avons vu lors de la crise financière de 2008 et de la récente crise de la COVID-19.

LES COOPÉRATIVES POLONAISES ET L'ACI

Les coopérateurs polonais ont rejoint très tôt le courant dominant de la vie coopérative internationale. Dès le début, les contacts ont été nombreux – lors d'études à l'étranger, de voyages ou de voyages d'études spécialement organisés ; les réalisations étrangères ont été popularisées, les ouvrages publiés en Europe occidentale ont été traduits ou discutés dans des publications polonaises. En 1892, Henry W. Wolff, cofondateur et plus tard président de l'ACI, visita Wielkopolska (la partie de la Pologne contrôlée par l'Allemagne à l'époque) et fut impressionné par les solutions coopératives locales. Bien qu'il n'y ait pas de Polonais parmi les participants au 1er congrès de l'ACI en 1895, ils étaient déjà apparus au 6e congrès de l'ACI à Budapest en 1904 et, à cette époque, deux fédérations polonaises de banques coopératives – de Poznań et de Lwów – l'avaient

rejoint. Ces deux organisations devaient cependant porter les couleurs des états qui se partageaient : l'Allemagne ou l'Autriche-Hongrie. Toujours à Budapest, un éminent dirigeant de coopérative polonaise, Józef Kusztelan, fut le premier Polonais élu au comité central de l'ACI.

Après la Première Guerre mondiale, à partir de 1919, la Pologne désormais indépendante était représentée à l'ACI par l'Union « Społem » des coopératives polonaises de consommateurs, rejointe plus tard par d'autres organisations polonaises. Elles ont participé et exposé leurs produits à l'Exposition coopérative internationale de Gand en 1924. Des représentants des coopératives de consommation polonaises, Michał Chrystowski, Romuald Mielczarski et Marian Rapacki, ont siégé au comité central de l'ACI. Ce dernier a été nommé au comité spécial pour l'application actuelle des principes de Rochdale qui a préparé la nouvelle reformulation des principes coopératifs. En 1936, le comité central de l'ACI s'est réuni à Varsovie et une série d'événements connexes ont eu lieu. La militante polonaise Maria Orsetti a participé à la formation de la Guilde internationale des femmes coopératives dont elle a pris ensuite la tête.

En 1950, les organisations polonaises ont perdu leur adhésion à l'ACI, car elles ont été reconnues de facto comme des organismes d'état. Elle n'a été réacquise par l'Office central des coopératives agricoles « Entraide paysanne » qu'après une visite en Pologne en 1963 d'une mission spéciale de l'ACI pour

se familiariser avec la réalité de l'activité coopérative dans le pays qui a été jugée acceptable. En 1972, le 25e Congrès de l'ACI est même convoqué à Varsovie. Dans la nouvelle situation après 1989, le Conseil national des coopératives et les syndicats coopératifs sectoriels d'audit des coopératives de consommation, de travail et de logement ainsi que les coopératives d'épargne et de crédit, soit cinq organisations au total, sont devenus membres de l'ACI. Elles sont également actives au sein de Cooperatives Europe et des organisations sectorielles de l'ACI – OACI, ICBA, CICOPA ou ICA-Housing, et leurs représentants ont été élus aux organes directeurs de l'ACI et de ces organisations. En 2004, l'assemblée européenne de l'ACI s'est tenue à Varsovie, en 2009 à Cracovie la réunion du Conseil d'administration de l'ACI, en 2014 à nouveau à Varsovie l'assemblée générale de Cooperatives Europe et en 2018 la réunion du conseil d'administration de cette dernière. Auparavant, le comité de l'ACI sur la recherche coopérative a organisé plusieurs fois ses conférences en Pologne. Un soutien important au mouvement polonais est venu des dirigeants de l'ACI dans la défense des coopératives contre des projets de législation défavorables – de telles actions, y compris l'envoi de lettres aux autorités polonaises protestant contre les amendements à la loi menaçant les coopératives, ont été entreprises par Lars Markus, Roberto Rodrigues, Ivano Barberini, dame Pauline Green, Ariel Guarco ou Jean-Louis Bancel entre autres. Dans plusieurs cas, ces protestations ont été couronnées de succès.



Coopérative étudiante « Sila » (Force) à Draganówka (Pologne orientale). La photo a été prise vers 1930.



RÉPUBLIQUE DE CORÉE

FÉDÉRATION NATIONALE DES
COOPÉRATIVES AGRICOLES ET LE
MOUVEMENT COOPÉRATIF DE CORÉE,
INSTITUT DE RECHERCHE
ÉCONOMIQUE NH



Pionniers de la coopérative agricole dans les années 1960.

En Corée, il y avait eu des formes traditionnelles de groupes coopératifs d'entraide tels que Durae, Gye et Hyangyak. La société coopérative de crédit fondée en 1907 pourrait être classée comme une forme moderne de coopérative. Un certain nombre de coopératives ont été créées plus tard pendant la période coloniale japonaise mais elles n'ont pas atteint pleinement leurs objectifs.

Après avoir été libérée du Japon au milieu du XXe siècle, la coopérative agricole a établi sa structure au niveau national en gérant des travaux d'extension coopérative et des entreprises économiques, mais l'organisation a connu d'extrêmes difficultés financières car il n'y avait pas d'entreprises à but lucratif particulières.

Le gouvernement coréen a mis en œuvre une politique de base dont les objectifs étaient de sauver les agriculteurs de l'usure et d'améliorer l'économie rurale. Dans le cadre de cette politique, la nouvelle loi sur les coopératives agricoles a été promulguée en 1961, puis l'ancienne coopérative agricole et la banque agricole y ont été intégrées. La Fédération nationale des coopératives agricoles (NACF) a lancé une entreprise de renforcement des établissements coopératifs en Corée grâce à une campagne d'augmentation du nombre de membres. En conséquence, le nombre de coopératives villageoises est de 21 239 en 1963. La NACF s'est rénovée en réorganisant les associations à vocation spécifique et les coopératives communautaires sans parler de sa

propre structure et de ses entreprises. Ces efforts ont conduit à la croissance des affaires dans tous les domaines, y compris les activités d'achat, de commercialisation et de crédit. De plus, l'éducation des membres a été considérablement renforcée avec le déploiement de la campagne de refonte de l'organisation, du mouvement des nouveaux agriculteurs et de la fondation du Collège coopératif agricole. Après sa mise en route, la coopérative agricole intégrée a facilité la fusion des coopératives villageoises pour les aider à remplir leurs fonctions et a stimulé l'expansion du capital. La coopérative agricole a également introduit une chaîne de magasins à l'échelle nationale après le lancement de l'activité concernant les produits de base vitaux. En 1969, l'activité bancaire coopérative a été lancée afin de résoudre le problème de capital des agriculteurs économiquement inexpérimentés. De plus, comme l'entraide de la coopérative (basée sur le concept du système de retenues) était considérée comme ne servant pas son objectif fondamental de protection des membres contre les catastrophes imprévues, les dommages matériels ou de santé des membres, un programme de retenue supplémentaire a été développé, couvrant les dommages à la vie. En 1972, un fonds de garantie de crédit a été installé pour la première fois dans la NACF pour les agriculteurs. À partir des années 1970, la NACF a organisé une coopération basée sur une « unité de village » pour favoriser ensuite une « unité de culture » en regroupant 20 à 50 exploitations pratiquant les mêmes cultures. Les activités de marketing ont été renforcées en liaison avec d'autres domaines d'activité tels que le crédit et les achats, et les activités de vente au détail ont été étendues grâce à un nombre croissant d'installations de distribution comme des points de vente et des marchés communs.

En outre, tout au long des années 1970, elle a également soutenu le mouvement national New Village Movement et a travaillé pour l'augmentation de la production alimentaire. Depuis 1981, le système des coopératives agricoles coréennes a été simplifié à deux niveaux de coopératives membres et de la fédération. Avec le lancement du système de congrès et la responsabilisation des présidents de coopératives, la voix des agriculteurs a pu se répercuter directement sur le

fonctionnement de la Coopérative agricole. Le plan quinquennal de dynamisation des coopératives membres a également été lancé et l'activité d'augmentation des revenus agricoles a été développée. En outre, le domaine d'activité a été étendu à la logistique coopérative, à la commercialisation des céréales, au commerce de détail de produits alimentaires, à l'amélioration de la distribution d'engrais et de pesticides, à l'aide financière pour les machines agricoles et pour des carburants détaxés.

En 1988, conformément à l'amendement de la loi sur les coopératives agricoles, les présidents des coopératives et le président de la fédération ont commencé à être élus et non nommés. Avec la modification de la loi, l'autonomie de la fédération a été élargie et les bases d'une gestion autocontrôlée ont été consolidées. La même année, le nouveau mouvement coopératif agricole a également été élargi et l'engagement de la fédération dans les politiques agricoles est devenu plus actif. Lors de la montée du libre-échange après l'Uruguay Round, la NACF a mené l'opposition à l'ouverture du marché alimentaire aux produits étrangers, en recueillant des plaidoiries contre l'importation de riz. Le mouvement Sintoburi, une campagne pour la consommation de produits agricoles nationaux fut une autre activité déployée par la NACF.

De plus, à l'ère de l'ouverture du marché alimentaire, la NACF a fait progresser le commerce de détail et de transformation des produits agricoles à grande échelle et a renforcé sa fonctionnalité de financement qui a consolidé son statut de banque du peuple pendant la crise financière asiatique de 1997. Suite à la promulgation et à la promulgation de la loi sur les coopératives agricoles intégrées, la Fédération nationale des coopératives agricoles a été officiellement lancée en 2000 par l'intégration de la Fédération agricole, de la Fédération des coopératives d'élevage et de la Fédération des coopératives de ginseng. Après le lancement, l'effet de synergie a fonctionné à un niveau supérieur parce qu'une coopération complémentaire était possible dans les domaines d'activité qui se chevauchaient. Comme la fédération intégrée jouissait d'une plus grande crédibilité auprès du public,



11 mai 2020, la cérémonie de proclamation de la NACF Vision 2025.

les coopératives membres pouvaient bénéficier d'une confiance accrue de la part des clients ainsi que des membres. La NACF a facilité la spécialisation et la mise à l'échelle des entreprises dans les zones locales et a créé un groupe en charge du commerce de gros, qui tous montrent son engagement à renforcer les entreprises à but lucratif. Dans le même temps, la NACF a renforcé sa capacité de financement des activités en tant que centre de profit pour les coopératives membres.

En 2012, la NACF est passée à un système de « une fédération, deux sociétés de portefeuille ». Le principal objectif commercial du groupe Nonghyup Agribusiness est défini comme l'exploitation efficace et professionnelle d'entreprises liées à l'agriculture et à l'élevage afin d'améliorer sa compétitivité sur le marché et de soutenir les activités économiques des agriculteurs et des coopératives. De plus, la création du groupe financier Nonghyup a été prescrite pour avoir une organisation qui supervise toutes les activités de financement. Suite à ce changement, Nonghyup Bank, Nonghyup Life Insurance et NH Property and Casualty Insurance ont été fondées. Les programmes de soutien aux agriculteurs ont également été renforcés pour de meilleurs services sociaux, et l'éducation sur l'identité coopérative a également été mise en avant.

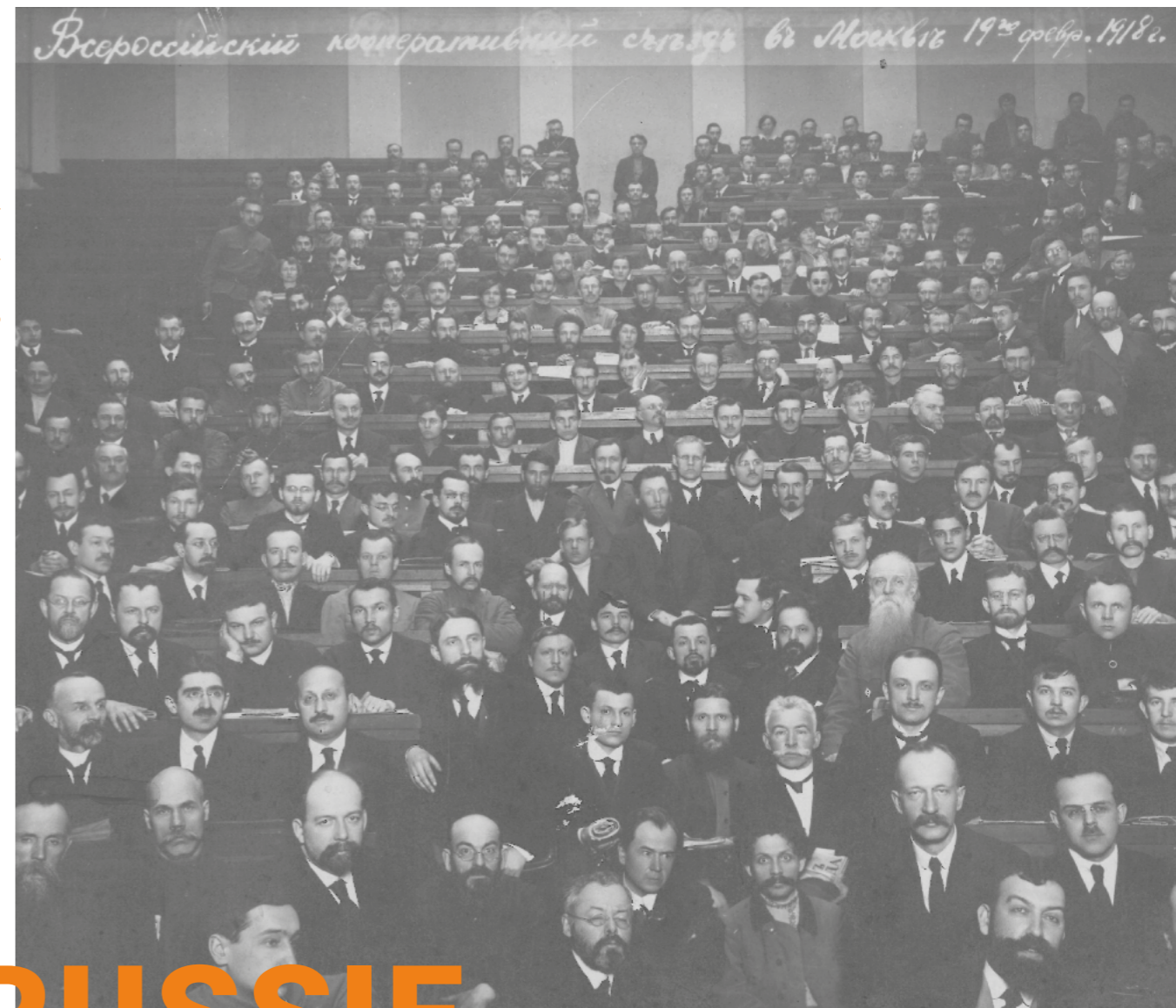
La NACF a d'abord rejoint l'Alliance coopérative internationale (ACI) en novembre 1963 en tant que

membre associé et a ensuite obtenu son adhésion à part entière lors de la 25e assemblée générale de l'ACI en octobre 1972. Depuis, la NACF a contribué au développement des coopératives et à l'augmentation des bénéfices des coopératives dans le monde entier en dirigeant activement le mouvement coopératif international en tant que membre du conseil d'administration de l'ACI et du mouvement coopératif agricole mondial en tant que président de l'OACI. La NACF soutient actuellement l'ACI pour l'ouverture réussie du 33e Congrès mondial des coopératives à Séoul.

La NACF compte aujourd'hui 1188 coopératives et 2,3 millions de membres qui travaillent désormais ensemble pour la vision de « 100 ans ensemble avec Nonghyup ». Dans le cadre de cette vision, une croissance durable de l'agriculture et des zones rurales sera poursuivie pour les 100 prochaines années, grâce au commerce de détail et à l'innovation numérique.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Congrès coopératif panrusse de 1918 à Moscou



RUSSIE



LA RUSSIE ET L'ACI

Alexander Sobolev, Docteur en sciences économiques, professeur au département d'économie de l'Université russe de coopération (Mytishchi, région de Moscou, Fédération de Russie).

RAISON DE LA PARTICIPATION AUX
PREMIERS CONGRÈS DE L'ACI

Les représentants de la coopération russe, qui ont participé aux premiers congrès de l'ACI, étaient particulièrement intéressés par la coopération étrangère et ont énormément retiré de son expérience, car les principaux types de coopératives en Russie étaient initialement basés sur les modèles Rochdale, Schulze-Delitzsch et Raiffeisen. À mesure que les coopératives russes se sont développées, la pratique proprement dite a été à l'origine de leur contribution au mouvement international, et l'élite coopérative russe (V.N. Zelgeim, V.F. Totomants, etc.) a particulièrement apprécié la portée idéologique, éthique et pratique du mouvement coopératif international. L'un des dirigeants de la coopération russe I.F. Zherebyatyev (membre du Comité central de l'ACI) a ainsi personnellement fait connaissance avec les dirigeants de la coopération française et anglaise, et a eu l'occasion d'étudier la disposition des entrepôts et la façon dont les sociétés de commerce de gros opéraient à Londres et Manchester, et de se familiariser avec les activités des sociétés et syndicats européens. Il a fait part de ses impressions avec ses collègues à l'occasion d'assemblées générales, a effectué une analyse comparative des mouvements de coopération étrangers et nationaux et recommandé d'intégrer les enseignements étrangers dans la pratique tout en mettant en place une coopération en Russie.

VALEUR AJOUTÉE

Les premières années de la relation avec l'ACI furent à la fois productives et encourageantes pour la coopération russe. En effet, l'Alliance a agi en tant qu'instance compétente la plus élevée pour discuter des questions controversées de théorie et de pratique, et servi de plateforme permettant de se familiariser avec les mouvements coopératifs, et au sein de laquelle les coopérateurs russes représentés par Centrosoyuz (membre de l'ACI depuis 1903) ont pu acquérir une expérience pratique.

Dans la première moitié du 20e siècle, l'influence des Bolcheviks luttant pour imposer les idées de la révolution communiste mondiale s'est accrue dans différents organes de l'ACI. Dans la seconde moitié du 20e siècle, les représentants de Centrosoyuz et du bloc soviétique ont joué un rôle important dans les activités de l'ACI et au sein des congrès de l'ACI, en les utilisant comme plateforme pour influencer les mouvements coopératifs d'autres pays et pour la propagande communiste. L'adhésion à l'ACI a permis à Centrosoyuz de prolonger les contacts avec les coopérateurs des pays en développement et de maintenir une coopération internationale mutuellement bénéfique. Des années 60 aux années 80, l'Institut coopératif de Moscou a proposé des stages à des milliers de coopérateurs d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.



RUSSIE

L'ACI a toujours été nécessaire afin d'avoir des supporters dans d'autres pays. L'esprit coopératif unique et l'implication du plus grand nombre possible de personnes actives et instruites sont nécessaires pour contribuer davantage à la promotion du mouvement coopératif et mettre en pratique ces interactions.





HSB Hyresgästernas sparkasse - och byggnadsförening ; "l'Association d'Épargne et de Construction des Locataires" - depuis le lieu de travail à KV Fåtet.

LA SUÈDE

Anders Lago, membre du conseil d'administration de l'ACI, président de HSB ; membre du conseil d'administration de We Effect et de Folksam. Le mouvement coopératif, avec sa longue histoire et ses organisations fortes, a contribué à façonner la société suédoise et en a été un élément vital.

En 1899, la coopérative de consommateurs KF est créée et par un travail collectif, les monopoles ont été abolis : les marchandises moins chères et le bénéfice pour les membres étaient évidents. KF a déclaré que le système économique de la coopérative recherchait une humanité plus heureuse. Cet objectif est toujours d'actualité, même s'il est désormais formulé comme suit : créer de la valeur économique tout en permettant aux membres de contribuer à un avenir durable pour l'humanité et

L'HISTOIRE DES COOPÉRATIVES EN SUÈDE

l'environnement. KF a évolué et a développé en Suède dans les années 1940 le commerce de détail en introduisant des magasins en libre-service et dans les décennies suivantes en introduisant des supermarchés et en étant pionnière dans le développement écologique.

Afin de créer de meilleures conditions et la sécurité pour les populations ordinaires et de partager les risques, des idées d'assurance mutuelle virent le jour en 1908, aboutissant plus tard à la société d'assurance Folksam. Le placement éthique des fonds de pension, la recherche de pointe en matière de sécurité routière, l'assurance collective et l'adoption précoce de critères de durabilité ne sont que quelques-unes des manières dont Folksam s'est démarquée.

Au début des années 1900, la situation du logement était déplorable et la Suède faisait face à une grave pénurie de logements. Les loyers augmentaient beaucoup plus vite que les salaires et lorsque la coopérative d'habitation HSB fut fondée en 1923, la situation était si grave que les municipalités devaient aménager des logements d'urgence dans les écoles, les usines et les anciens hôpitaux. L'objectif pour HSB était de créer de bons logements adaptés aux familles avec des solutions pratiques et innovantes et des coûts raisonnables, et de créer ces maisons pour et en coopération avec les membres.

HSB a été pionnière dans la création de logements de qualité avec eau courante chaude et froide, salles de bains, buanderies et cuisines modernes à

une époque où cela était considéré comme un luxe réservé à quelques-uns et a contribué ainsi à façonner le niveau de logement en Suède.

À peu près au même moment de la naissance de HSB, en 1926, quelques acteurs internationaux contrôlaient le marché de l'essence. Les chauffeurs ont créé une organisation pour avoir un impact sur les prix et l'approvisionnement en pétrole et en essence, ce qui en a fait la première organisation de ce type au monde. Cette organisation a ensuite été dénommée OK, Oljekonsumenterna (consommateurs de pétrole) et a été à l'avant-garde des solutions durables sur le marché.

En 1940, les Unions de la construction créent la coopérative d'habitation Riksbyggen. La pénurie de logements était toujours grave, et de cette façon, les Unions pouvaient construire des logements pour les citoyens ordinaires tout en créant des emplois pour leurs membres. Avec des modes de construction intelligents et rationnels, elles sont rapidement devenues un acteur important sur le marché du logement.

Les organisations coopératives et les entreprises suédoises sont profondément enracinées dans le développement durable qui s'est manifesté en 1958 par la création de l'organisation internationale de développement We Effect (à l'époque Coopération sans frontières). La devise dès le départ était la coopération et l'entraide : en s'organisant en coopératives, les femmes et les hommes vivant dans la pauvreté amélioreraient leurs conditions de vie. Cette devise est toujours d'actualité et 60 sociétés et mouvements suédois appartenant à des coopératives et/ou à des clients sont propriétaires de We Effect. We Effect travaille dans plus de 20 pays d'Asie, d'Europe de l'Est, d'Amérique latine et d'Afrique avec un développement rural durable et un logement adéquat.



LA SUISSE

UN PAYS FONDÉ SUR LA COOPÉRATION

**Franz Horváth, Responsable
Formation continue,
Coopératives Suisses
d'Habitation.**



« Inauguration du « Freidorf », une coopérative d'habitation modèle pour les collaborateurs des coopératives de consommation et des organisations affiliées, 1921 lors du congrès de l'ACI à Bâle » Crédits photo : SIABL, PA6438 (Archives de l'Etat Bâle-Campagne).

Dans son nom la Confédération helvétique rappelle un serment de coopérateurs. Le pays est profondément ancré sur la mythique fédération de communautés en partie organisées en coopératives. Faire un front commun, solidaire face à toute menace, est jusqu'à aujourd'hui d'usage pour mobiliser le peuple suisse. Les coopératives remontent dans la lointaine histoire de la Suisse comme l'a montré Elinor Ostrom dans ses études sur les communes. Depuis l'époque médiévale et jusqu'à aujourd'hui, l'alpage et le règlement des litiges relatifs aux droits de pâturage sont partiellement organisés en coopératives. L'association suisse des corporations citoyennes, remplissant des missions comme l'entretien des maisons de retraite ou le parrainage d'activités culturelles, compte encore plus de 1500 membres.

Au début du 19e siècle, certains des pionniers du mouvement coopératif entrent en contact avec la « Hofwil » de Philipp Emanuel von Fellenberg. Le patricien bernois, élève de Pestalozzi, ouvre un pensionnat dans ce domaine familial. Son premier étudiant fut Victor Aimé Huber, demi-orphelin alors âgé de seulement six ans. Plus tard, Robert Owen visita « Hofwil » et y inscrivit son fils. À l'inverse, les pionniers suisses des coopératives ont voyagé à l'étranger et en ont appris davantage sur ce qui avait déjà été expérimenté au Royaume-Uni, en Allemagne et ailleurs.

LES DÉBUTS DES COOPÉRATIVES MODERNES AU 19ÈME SIÈCLE

Pendant la phase de prix élevés du maïs en 1840, les associations d'entraide de différents cantons suisses ont commencé à s'approvisionner en denrées de base en évitant les échanges intermédiaires. Comme il n'y avait pas encore de loi sur les coopératives, ces premières organisations se sont constituées en sociétés anonymes.

Karl Bürkli, le cofondateur de l'association des consommateurs à Zurich (1851), a accordé un crédit et même une garantie activée à l'association. Il s'est inspiré des écrits français sur la réforme bancaire et commerciale. Il était membre du comité de l'association de consommateurs et son trésorier et s'occupait de l'ensemble des activités opérationnelles, de la surveillance des prix de gros internationaux à la réparation d'un tuyau de poêle endommagé.

Dans le secteur agricole, la tradition des coopératives laitières d'alpage et de pâturage a été élargie par l'arrivée d'idées coopératives allemandes modernes (Raiffeisen, Schulze-Delitzsch) et s'est étendue aux plaines. La crise agraire des années 1880 a donné naissance à de nombreuses coopératives d'approvisionnement et de vente. Dans les années 1890, les coopératives d'élevage bovin se sont développées et, après le début du nouveau siècle, les coopératives de crédit (Raiffeisen). Très rapidement, les coopératives de consommateurs des grandes villes ont commencé à coopérer avec d'autres dans leur environnement. Plusieurs tentatives ont été nécessaires pour établir la fédération des coopératives suisses de consommateurs. Les premiers essais de constitution d'une union de coopératives de consommation furent entrepris en 1853 et en 1869. En 1890, le but est enfin atteint. Trois ans plus tard, l'organisation fut remodelée en une coopérative « parapluie ». À cette époque et au cours des décennies suivantes, la fédération des coopératives de consommation suisses s'est développée et élargie, par la mise en place aussi d'installations de production, la création d'une compagnie d'assurance et d'autres activités :

De là des prêts et un soutien aux coopératives d'habitation, où elles pourraient intégrer leurs magasins. Parallèlement, les coopératives agraires s'organisent en associations régionales, prenant leur plus grande importance dans les régions à l'est de Zurich et dans le canton de Berne. Elles ouvrent leurs propres épiceries et concurrencent, avec les coopératives de consommation, le commerce traditionnel. Les conséquences furent des boycotts et des initiatives politiques pour une taxation plus élevée des coopératives. C'est ainsi qu'en 1898, la fédération des coopératives suisses de consommation et l'association des coopératives agricoles de la Suisse orientale, ont initié une union des coopératives suisses.

À cette époque, les coopératives suisses et leurs dirigeants participaient activement au mouvement coopératif international. Ils étaient présents au tout premier congrès de l'ACI. Plus tard, même de petites coopératives ont envoyé des délégués aux congrès. La Fédération des coopératives suisses de consommation est devenue membre de l'ACI en 1897. Le premier congrès après la Première Guerre mondiale a même eu lieu à Bâle, en Suisse (1921). C'était aussi l'occasion de montrer aux délégués la coopérative d'habitation modèle « Freidorf » alors nouvellement constituée dans la ville voisine de Muttenz. Pendant la Première Guerre mondiale, la fédération des coopératives de consommation suisses a joué un rôle important dans l'approvisionnement alimentaire en période de pénurie et des prix élevés. Elle acheta aussi de la terre et fonda une coopérative pour produire des légumes. Ces temps de conflit ont dévoilé, dans le même temps, les intérêts opposés des consommateurs et des producteurs.

NOUVELLES TENDANCES

Le commerce et la coopération entre coopératives agricoles et de consommation, entre petites économies dans les villes et dans les zones rurales, et commerce international entre coopératives les organisations d'approvisionnement étaient des questions importantes avant et après la Première Guerre mondiale. Bernhard Jaeggi, alors figure de proue des coopératives de consommation suisses, a présenté un document détaillé sur ces questions lors du congrès ICA 1927 à Stockholm. L'un de ses objectifs était de maintenir la capacité de la coopérative à concurrencer l'économie capitaliste et les sociétés anonymes. Il prône la banque coopérative, pour devenir plus indépendante des banques capitalistes, mais aussi une administration économique.

Pendant la Première Guerre mondiale, la réorganisation et la consolidation ont commencé en 1950. Au terme de ce processus, 572 associations de consommateurs avaient fusionné avec Coop Suisse en 1970. Ironie de l'histoire coopérative suisse, Gottlieb Duttweiler, le fondateur de la société anonyme « Migros » (1925) devint le plus grand concurrent des coopératives. En 1941 son but était de main-

tenir l'envergure de son entreprise et de lui donner une structure coopérative en la dotant de ses clients. La concurrence de plusieurs grands acteurs aux racines coopératives est l'une des raisons pour lesquelles ces entreprises jouent encore un rôle essentiel dans le commerce de détail en suisse. Dans le secteur du logement, cependant, une consolidation n'est pas encore acquise. Les coopératives d'habitation en Suisse n'occupent qu'une petite niche du marché mais elles présentent une grande variété d'offres. Leur nombre est croissant, certaines d'entre elles sont très traditionnelles, d'autres très innovantes. Elles transfèrent également le savoir-faire de pair à pair dans le groupe sectoriel respectif de l'ACI. Environ la moitié de toutes les start-ups en 2019 et 2020 étaient des coopératives d'habitation. Malgré le fait que le nombre de coopératives enregistrées n'augmente pas beaucoup, la pensée coopérative en Suisse est bien vivante. Certaines nouvelles coopératives très innovantes le montrent de manière impressionnante, par exemple « Mobility », la plus grande société de covoiturage de Suisse et pionnière dans le domaine de la technologie.

LA SUISSE



Inauguration de Freidorf, un complexe de logements coopératifs pour les employés des coopératives de consommateurs et des organisations affiliées. 1921, lors du congrès de l'ACI à Bâle. Crédits d'image : STABL, PA6438 (Archives d'État de Bâle).

LES PAYS-BAS

PASSÉ, PRÉSENT ET FUTUR DE RABOBANK

Par le Dr J.M. Hans Groeneveld, directeur des affaires coopératives internationales, The Cooperative Rabobank

Rabobank est née de petites coopératives de crédit fondées par des agriculteurs et des horticulteurs à partir de la fin du XIXe siècle aux Pays-Bas. Le fil conducteur depuis sa création est d'offrir des solutions financières aux besoins économiques et de réaliser des objectifs sociaux. Dans la pratique, Rabobank a fréquemment réorienté sa stratégie, son modèle d'entreprise et sa structure de gouvernance en prévision ou en réponse aux tendances changeantes de la société, de la technologie, de la concurrence, de la réglementation et de la supervision bancaires, etc.



COLLABORATION EN MILIEU RURAL

Les agriculteurs et horticulteurs néerlandais voulaient se moderniser mais peinaient à obtenir des crédits. Ils ont résolu ce problème en créant des coopératives de crédit. L'idée de telles coopératives avaient été développée par le maire rural allemand Friedrich Wilhelm Raiffeisen. Les banques coopératives locales (LCB) connurent un grand succès. Les agriculteurs pouvaient emprunter de l'argent à un taux d'intérêt raisonnable et la production et les rendements augmentaient grâce à leurs investissements. Tout cela fut rendu possible grâce aux économies des agriculteurs aisés. D'autres citoyens en ont également profité. Beaucoup ont apporté leurs économies aux banques de crédit des agriculteurs et ont reçu un bon taux d'intérêt.

Après la fondation des premières LCB dans les années 1895-1897, deux organisations centrales sont créées en 1898. Au cours des décennies suivantes, les LCB des deux groupes bancaires coopératifs, à savoir les Raiffeisenbanken et les Banques paysannes (Boerenleenbanken), se répandent rapidement dans tous les Pays-Bas. Les membres des LCB décident de réserver la plus grande partie de l'excédent annuel réalisé tandis qu'une modeste partie est réinvestie dans les sociétés locales. Cette politique de capitalisation et de réinvestissement s'est poursuivie depuis lors et a été consignée dans tous les statuts ultérieurs. Chaque LCB a initialement appliqué le principe de solidarité entre ses membres. Depuis les années 1960, les LCB servent également des non-membres.

D'UNE BANQUE DE CRÉDIT AGRICOLE
À UNE BANQUE POUR TOUS

À partir des années 1950, les banques de crédit aux agriculteurs ont également commencé à accueillir des entrepreneurs non agricoles et des particuliers. Il y avait alors quelques 1300 LCB. Elles sont devenues des prestataires de services financiers généralistes et non plus uniquement pour l'épargne et le crédit agricole. Les clients pouvaient se tourner vers les banques pour un prêt mais aussi pour des prêts immobiliers, du financement d'entreprise, des services de paiement et des assurances. Entre-temps, l'automatisation a permis de nouvelles formes de paiement comme les virements bancaires, l'acceptation des virements et les chèques.

La clientèle a également énormément augmenté. Les LCB ouvrent de plus en plus d'agences dans les grandes villes et les nouveaux quartiers résidentiels. Tout le monde avait une succursale Rabobank quelque part à proximité. C'est le nom qui est gravé sur les façades des immeubles depuis 1972, lorsque les deux banques centrales ont fusionné en Rabobank Nederland. Toutes les LCB sont restées des coopératives indépendantes, solidement ancrées dans leurs communautés. Rabobank Nederland elle-même a également été créée en tant que coopérative, avec tous les LCB comme membres.



UN « ENTREPÔT FINANCIER »
MONDIAL

Le monde des affaires néerlandais a continué de croître rapidement dans les années 1970 et 1980 ; tout comme la prestation de services de Rabobank aux entreprises. Elle est devenue le principal banquier de nombreuses grandes organisations. Il y avait des filiales et des participations pour des services spécifiques, comme Interpolis (assurances), De Lage Landen (leasing) et Robeco (gestion d'actifs). Peu à peu, le groupe Rabobank s'est transformé en un « entrepôt financier » avec un portefeuille de services complet.

À partir du début des années 1980, Rabobank s'est développée de l'autre côté de la frontière. Elle a ouvert des succursales à Francfort et à New York. Elle a acquis des banques de détail dans les zones rurales du monde entier, notamment en Australie, aux États-Unis (Californie), au Brésil et au Chili. À son apogée (en 2006), Rabobank avait des succursales dans 42 pays. C'est ainsi que Rabobank est passée d'une banque purement néerlandaise à un fournisseur international de services financiers axé sur le secteur alimentaire et agricole.

PLUS D'OPPORTUNITÉS, PLUS DE
CONCENTRATION

Les développements technologiques ont changé la façon dont nos clients paient et effectuent leurs opérations bancaires. La carte de débit et le guichet automatique ont été les premiers à apparaître, suivis du terminal de paiement et des achats avec votre carte de débit dans les magasins. Puis à la fin des années 1990, la banque en ligne a fait son apparition. Rabobank a été l'une des premières banques à proposer des produits et des services via des canaux en ligne. Cela a entraîné une diminution du nombre d'agences Rabobank à partir de l'an 2000 environ. Les clients pouvaient désormais effectuer eux-mêmes de plus en plus de transactions bancaires en ligne. Ils avaient leur banque à portée de main jour et nuit sous la forme de l'application Rabo Banking.

UNE RABOBANK, UNE COOPÉRATIVE

En 2020, Rabobank comptait environ 7,3 millions de clients aux Pays-Bas, dont 2 millions étaient membres. Ils pouvaient donner leur avis sur les politiques par l'entremise des conseils des membres ce qui convient à un LCB qui entretient des liens étroits avec les communautés locales. Entre-temps, les LCB n'étaient plus des coopératives indépendantes : Rabobank est devenue une coopérative en 2016. La banque a fait ses adieux à certaines divisions indépendantes, tandis que d'autres, comme Schretlen & Co et FGH Bank, ont rejoint Rabobank.

MISSION ET
VISION ACTUELLES

En tant que coopérative, la maximisation des bénéfices n'a jamais été notre objectif premier, mais les bénéfices sont nécessaires pour répondre aux besoins en capital, à la pérennité et à la poursuite de nos objectifs sociaux. Rabobank reste fidèle à l'approche du « dual bottom line ». À travers ses « Banking for The Netherlands » et « Banking for Food », Rabobank s'engage à réaliser des progrès dans la société et dans les objectifs de développement durable définis par les Nations Unies. « Banking for The Netherlands » est étroitement lié à notre programme social qui a été formulé en coopération avec les représentants de nos membres. Conformément à ses racines néerlandaises, la stratégie internationale s'articule autour du "Banking for Food". Rabobank a l'intention de contribuer à résoudre le problème alimentaire mondial dû à l'augmentation prévue de la population mondiale, formulée dans notre mission : « Construire ensemble un monde meilleur ».

CONSIDÉRATIONS FINALES

La forme d'organisation coopérative a de grands mérites. En tant que caractéristique essentielle de la gouvernance coopérative, l'adhésion a toujours conduit à des dynamiques internes divergentes et à une orientation – stratégique – différente par rapport aux autres grandes institutions financières. Rabobank est incontestablement différente et a une « valeur de présence » dans la société et la banque néerlandaise. L'autonomie locale des BCL et la participation active de nos employés aux réseaux et communautés locales sont considérées comme des caractéristiques distinctives de notre banque coopérative. Il y a une place particulière pour une banque coopérative orientée client qui offre des connaissances, des réseaux et des solutions financières pertinentes à proximité.

ROYAUME -UNI

LE MOUVEMENT DE LA
COOPERATIVE AU XIXE SIECLE
AU ROYAUME-UNI
Gillian Lonergan.



Congrès de Bournemouth (1963). Avec l'aimable autorisation de Cooperative Heritage Trust

Au Royaume-Uni, le nombre de sociétés coopératives a considérablement augmenté au cours du dix-neuvième siècle. Selon les estimations, il existait environ 350 coopératives dans les années 1830 ; dans les années 1890, ce chiffre s'élevait quasiment à 1 400 avec 1 million de membres.

La majorité de ces regroupements étaient des coopératives de consommateurs. Toutefois, des coopératives de producteurs avaient été créées dans un large éventail d'industries manufacturières. En 1893, Benjamin Jones, qui avait connu plusieurs pionniers de Rochdale dans sa jeunesse, puis inauguré officiellement le musée des pionniers de Rochdale, a parcouru le Royaume-Uni pour étudier les sociétés productives, leur histoire et leur fonctionnement. Son livre *Co-operative Production* est une lecture fascinante.

Avec la révolution industrielle, la population s'est concentrée dans les villes et avait besoin d'une alimentation saine et de bonne qualité à des prix raisonnables, utilisant des poids et des mesures équitables. Au cours de la première moitié du dix-neuvième siècle, les travailleurs ne contrôlaient pas forcément leur vie. Toutefois, en tant que membres d'une coopérative, ils ont pu travailler sur l'amélioration de leurs communautés et de leurs conditions de vie. Ces facteurs ont contribué à garantir la réussite du modèle des coopératives de consommateurs.

Les coopératives de consommateurs ont commencé à travailler ensemble, parfois officieusement, parfois dans le cadre d'arrangements officiels ; par exemple, en construisant une boulangerie ou une laiterie pour servir deux ou trois sociétés locales.

En 1869, la Co-operative Union, la fédération coopérative nationale, a été formée au premier des Congrès annuels des coopératives britanniques. La Co-operative Union aidait les sociétés coopératives à obtenir des informations et des conseils, et les rassemblait lors de réunions périodiques afin qu'elles puissent apprendre et se soutenir mutuellement.

Si une société rencontrait un problème, la Co-operative Union offrait une aide à distance, dépêchait un membre de son personnel ou demandait à un collaborateur d'une autre société qui avait rencontré une situation similaire de se déplacer pour apporter une assistance.

Les pionniers de Rochdale ont développé leur premier guide en 1844 et, malgré les années d'expérience de certains d'entre eux, ils ont continué à s'y référer et à en discuter avec les autres coopérateurs. Quelques-uns étaient impliqués dans des coopératives antérieures et d'autres organisations basées sur l'adhésion, et ils utilisaient le guide d'une société amie de Manchester comme exemple.

La force de ce qui est rapidement devenu la méthode Rochdale était la façon dont ils structuraient les différentes idées qu'ils avaient rassemblées, en utilisant des éléments qu'ils connaissaient ou espéraient voir fonctionner, et en évitant les points potentiellement problématiques. Par exemple, la société coopérative établie à Rochdale dans les années 1830 a autorisé le crédit à ses membres et a rapidement rencontré des difficultés. Certains des 28 pionniers de Rochdale ont été impliqués dans cette société antérieure et ont perdu de l'argent lorsqu'elle a fait faillite. Probablement suite à cette expérience, la Rochdale Pioneers Society n'a plus accordé ou souscrit de crédit ; tout était uniquement payé au comptant.

Le guide était d'abord censé être destiné uniquement à la Rochdale Pioneers Society. Les pionniers ne savaient pas que leur réalisation serait bientôt copiée par d'autres.

Pour moi, la simplicité et la clarté de la méthode Rochdale sont les raisons de son adoption générale. Tout groupe de personnes pourrait s'appuyer sur le guide de la Rochdale Pioneers' Society pour former sa propre coopérative. Auparavant, les sociétés avaient tendance à se construire autour d'un groupe

particulier de personnes à un lieu précis, mais les pionniers de Rochdale ont toujours fait en sorte que leur société recrute de nouveaux membres et s'agrandisse au fil du temps. L'une des publications sur laquelle ils s'appuyaient se trouve désormais aux archives nationales des coopératives de Manchester ; il s'agit du périodique *The Co-operator*, rédigé par le Dr William King de 1828 à 1830. Selon l'approche du Dr King, il était possible d'atteindre tous les objectifs en travaillant ensemble. Il suggérait qu'une coopérative devait commencer avec une petite entité, asseoir sa position, puis employer ses bénéficiaires pour s'étendre dans d'autres domaines. La première règle du guide des pionniers Rochdale, les Règles coopératives originelles, fixe des objectifs ; elle commence par une boutique, ajoute des logements, puis de la fabrication, et finit par se développer en production, distribution, formation et administration par le biais de la coopération. Les pionniers de Rochdale savaient que le monde serait meilleur si tout était basé sur la coopération, et cette idée a été reprise sous le nom de Communauté coopérative.

L'utilisation de la méthode Rochdale n'était évidemment pas obligatoire. Les membres des nouvelles sociétés devaient décider si cette méthode leur convenait. Cependant, si une société utilisait la méthode Rochdale, il lui était plus simple de faire approuver son enregistrement par le Registrar of Friendly Societies qui décidait si la nouvelle société était réellement une coopérative.

Il a fallu attendre 1860 pour que soient établies les règles connues sous le nom de Principes Rochdale. Les pionniers et leur histoire étaient largement connus, et ils ont continué à demander conseil aux personnes créant leurs propres sociétés. Les pionniers ont publié un almanach annuel, une sorte de calendrier pour les membres et, en 1860, ils ont inclus un article visant à conseiller les personnes créant leur société. Les différents points ont été repris et ont commencé à se faire appeler les Principes Rochdale.

Selon la thèse de doctorat de Martin Purvis sur la propagation géographique de la coopération, il semblerait que les idées aient commencé à s'étendre au-delà de Rochdale lorsque les populations ont commencé à se déplacer pour trouver du travail ; un phénomène qui a démarré progressivement, puis qui s'est accéléré.

Ce modèle de coopération, connu sous le nom de Méthode Rochdale, a été reproduit à de nombreux endroits. Des copies du guide Rochdale ont été envoyées à quiconque en faisait la demande et, au début des années 1860, les pionniers Rochdale ont publié une version spécialement conçue sous forme de « Règles types ». L'utilisation de ce modèle par de nombreuses sociétés était un point essentiel pour qu'elles puissent se comprendre et collaborer.

Une fois formée, la Co-operative Union a publié des règles types pour les coopératives de consommateurs en s'appuyant sur le guide des pionniers de Rochdale. Dans les années 1880, Horace Tumkett, qui travaillait en Irlande avec des coopératives laitières, a adapté les règles types des coopératives de consommateurs afin de créer des règles types pour les coopératives agricoles.

La Co-operative Wholesale Society est un exemple intéressant de collaboration entre les coopératives. Chaque société coopérative et ses membres étaient libres de décider de devenir membre de la CWS. Dans *Building Co-operation : A Business History of the Co-operative Group 1863-2013*, John Wilson, Anthony Webster et Rachael Vorberg-Rugh montrent à quel point cette implication pouvait varier. Certaines sociétés choisissaient de ne pas devenir membres, certaines adhéraient et achetaient autant qu'elles pouvaient par le biais de la CWS et d'autres devenaient membres, mais n'achetaient qu'un nombre limité d'articles auprès de la CWS, préférant acheter d'autres marchandises ailleurs. De la même manière, certaines sociétés coopératives décidaient de devenir membres de la Co-operative Union et d'autres non. Lorsque la Co-operative Union compilait les registres et les statistiques des sociétés coopératives, elle incluait les sociétés membres et non-membres, reconnaissant ainsi l'importance de ce choix pour les sociétés coopératives.

Des tensions avaient parfois lieu entre les différents secteurs au Royaume-Uni. Parallèlement à la formation des coopératives de consommateurs, des sociétés de production se créaient. Il était coûteux de construire des usines et les travailleurs ne disposaient souvent pas du capital nécessaire. Les membres des coopératives de consommateurs plaçaient des économies dans leurs coopératives, car ils n'avaient pas accès aux banques, ce qui a permis aux sociétés de disposer de fonds pour investir dans des coopératives de production. Cette

La Rochdale Society of Equitable Pioneers et la certification Share. Page 6, l'ACI pendant la guerre et la paix 1910-1950 par Rita Rhodes. Publié en 1995 pour l'ACI.



aide aux sociétés de production a contribué à la création d'emplois stables et à la vente de produits de qualité.

De nombreuses discussions ont eu lieu au cours des années sur ce qui était connu sous le nom de Prime au travail ; une partie des bénéfices qui revenait aux travailleurs. Cette pratique était (bien sûr) normale dans les sociétés de production, mais les débats portaient sur la nécessité de l'appliquer également aux travailleurs des coopératives de consommateurs, notamment aux personnes qui travaillaient dans les usines appartenant à la Co-operative Wholesale Society et à la Scottish Co-operative Wholesale Society, mais aussi aux travailleurs des magasins. Certaines coopératives versaient une Prime au travail, mais la majorité du mouvement de consommateurs a décidé que la distribution des bénéfices devait être limitée aux membres. Ce sujet est revenu sur la table de nombreuses fois au fil des années.

Même si les secteurs de coopératives étaient différents et ne se comprenaient pas toujours, le besoin de coopération entre les coopératives et le fait qu'elles pouvaient apprendre beaucoup les unes des autres étaient reconnus depuis très longtemps.

Les coopérateurs ont toujours été intéressés par ce qui se passait dans les autres pays et dans les autres régions de leurs propres pays. En 1862, les pionniers de Rochdale ont acheté un carnet pour prendre des notes sur les visites, et nombreux

étaient les visiteurs qui venaient de l'étranger. Ce carnet se trouve désormais au musée des pionniers de Rochdale et il indique que, en 1862 et 1863, les visiteurs venaient de Bavière, d'Espagne, d'Irlande, d'Allemagne, de Russie, de France et des États-Unis. Les pionniers de Rochdale encourageaient ces visites, sachant qu'ils pourraient également apprendre tout en donnant des informations aux visiteurs.

Les coopérateurs se réunissaient à l'occasion de congrès organisés dans différents pays. Par exemple, au Royaume-Uni, un Congrès des coopératives a eu lieu en 1869. Il a mené à la formation de la Co-operative Union, la fédération nationale des coopératives. Lors de l'organisation du Congrès de 1869, des invitations ont été envoyées aux coopératives en France, en Allemagne et dans d'autres pays pour permettre à des délégués de participer aux discussions et d'expliquer le déroulement de la coopération dans leur propre pays au Congrès. De même, les représentants du Royaume-Uni ont été invités à des congrès dans d'autres pays.

Une première conférence internationale a eu lieu en 1889, lorsque le mouvement des coopératives français a organisé un congrès à Paris auquel ont assisté des représentants de dix autres pays : Angleterre, Danemark, Suisse, Norvège, Italie, Belgique, États-Unis, Mexique, Brésil et les républiques d'Amérique du Sud.

L'idée de passer du stade de « délégués fraternels » au stade de congrès véritablement international se concrétisait. En 1890, un document rédigé par M. Nash a été publié au Royaume-Uni pour suggérer la création d'une Union coopérative internationale et d'un journal international des coopératives. Il a été traduit en français, en allemand et en italien, et distribué à grande échelle. Le travail a duré cinq années supplémentaires, avec plusieurs réunions internationales préliminaires, avant que le premier Congrès international des coopératives n'ait lieu. Le retard a malheureusement été accentué par la mort d'Edward Vansittart Neale, le chef historique de la Co-operative Union et l'un des principaux promoteurs du congrès international. En août 1895, tout était finalement organisé et les délégués ont passé cinq jours au Congrès à la Society of Arts de Londres, le lieu du congrès de 1869 au Royaume-Uni.

Le congrès de 1895 a réuni des délégués d'Amérique, de l'empire Austro-Hongrois, de Belgique, du

Danemark, de Flandres, de France, d'Allemagne, de Hollande, d'Inde, d'Irlande, d'Italie, de Roumanie, de Serbie, d'Écosse et de Suisse. Le nombre de langues représentées a constitué une légère difficulté, et les délégués se sont traduits entre eux. L'une des décisions du Congrès a été de lancer des discussions sur la création d'un groupe de langues principal pour les futurs congrès.

La lecture des articles de Co-operative News du Congrès permet de mieux comprendre l'enthousiasme réel des participants. Les délégués ont pu se réunir pour la première fois dans la maison d'Edward Owen Greening, l'un des principaux promoteurs du Congrès. Personne ne savait combien de délégués avaient participé à la réunion parce que tout le monde était trop occupé à discuter pour prendre des notes.

Dans les années 1930, le monde des affaires avait évidemment évolué et l'ACI a mené un examen des Principes Rochdale, en recherchant les parties des directives originelles sur les nouvelles sociétés qui étaient encore pertinentes, notamment pour une large gamme de secteurs de coopératives, et en réfléchissant à la manière dont ils étaient mis en pratique dans le monde entier. Suite à cet examen, les principes ont commencé à être appelés les Principes de coopérative. L'examen a été réitéré dans les années 1960 et 1990, et les documents découlant de chaque session donnent un aperçu fascinant du mouvement international des coopératives et de la manière dont il a évolué.

De nos jours, les membres des coopératives s'intéressent toujours autant qu'il y a 125 ans, au premier Congrès de l'Alliance coopérative internationale, à ce qui se passe dans les autres pays, et je suis sûre qu'ils s'y intéresseront encore dans 125 ans.



Archives de l'Administration de l'électrification rurale, groupe d'archives 221 ; Archives nationales à College Park, MD.



ÉTATS UNIS

LES COOPÉRATIVES DES ÉTATS UNIS ET L'ACI

Ann Hoyt, Ombuds et professeur émérite
University of Wisconsin-Madison

Il n'est pas surprenant que les coopératives des États Unis soutiennent l'ACI depuis ses tout débuts. Ils étaient représentés par trois délégués et cinq visiteurs au Congrès international des coopératives d'août 1895 à Londres et un Américain a siégé au premier Comité central de l'ICA. Depuis, d'éminents coopérateurs américains ont été « à la table de l'ACI » en tant que délégués et membres du Comité central de l'ACI et de son conseil d'administration. Aujourd'hui, alors que l'ACI célèbre 125 ans de soutien dévoué aux coopératives du monde entier, nous pouvons nous demander ce qui a conduit à cette forte connexion États Unis-ACI.

À la fin du XIXe siècle, de nombreux coopérateurs américains s'étaient rendus en Europe pour en savoir plus sur ses coopératives dans les domaines de l'agriculture, de la banque et des biens et services de consommation. Ils ont établi des relations commerciales internationales et étaient profondément attachés à la création d'entreprises commerciales fondées sur l'entraide, le contrôle démocratique et la justice économique et sociale. Ils ont vu la valeur de développer une voix internationale forte et un gardien de ces valeurs. L'ACI est l'organisation qui fournit la plate-forme aux coopératives du monde pour

discuter du noyau commun et fondamental de notre identité, de notre valeur actuelle et de la manière dont nos principes peuvent et doivent être adaptés au fil du temps. Aujourd'hui, il existe littéralement des dizaines de milliers de coopératives américaines dont les activités sont basées sur les principes et valeurs coopératives protégés et soutenus dans le monde entier par l'ACI.

Les réalisations vastes et mesurables de l'ICA en matière de soutien au développement économique coopératif du commerce international, à l'éducation et aux droits des femmes et des travailleurs dans une variété toujours croissante d'industries ont été cruciales pour le soutien des États-Unis à l'ACI. Dans le même temps, il est important de reconnaître une croyance durable qui a motivé ce soutien.

En 1913, au Congrès de l'ICA de Glasgow, les délégués craignaient une guerre à venir en Europe et adoptèrent une résolution reconnaissant le rôle des coopératives et des coopérateurs dans la prévention. Peu avant la fin de la Première Guerre mondiale en 1918, les coopératives américaines ont tenu leur premier congrès national. Le Dr James Warbasse, fondateur de la Cooperative League des États-Unis (plus tard la National Cooperative Business Association), a encouragé les délégués à lire la résolution de Glasgow de 1913 et à se rendre compte, « à quel point la coopération est une force sincère et pratique pour l'harmonie mondiale. Il englobe deux éléments absolument essentiels: le contrôle du commerce en tant que force économique et l'idéal de la fraternité humaine en tant que force morale.

Année après année, les coopératives américaines, leurs dirigeants et leurs membres ont cru, comme indiqué dans la Déclaration de 2006 de l'ACI, que les coopératives «... promeuvent la cause de la paix et du développement humain durable et promeuvent le progrès social et économique des personnes à travers le modèle d'entreprise coopérative qui contribuera à la paix... » Au nom de leurs millions de membres, la délégation américaine à l'Assemblée générale de l'ACI à Kigali l'année dernière, les délégués des États-Unis ont soutenu avec enthousiasme la Déclaration sur une paix positive par les coopératives. Au-delà de tous les autres avantages du partenariat de 125 ans entre les coopératives américaines et l'ACI, l'opportunité de collaborer à travers l'ACI avec les coopératives du monde entier pour poursuivre des activités qui favorisent une paix positive a été sa valeur la plus durable et son avenir le plus positif.



03

JALONS

DE LA REFORMULATION DE NOTRE IDENTITÉ

Le tableau ci-dessous montre une importante constance dans l'évolution des principes coopératifs depuis 1844 et le fait que, dans leurs quatre phases successives, ils ont évolué vers plus de complétude.

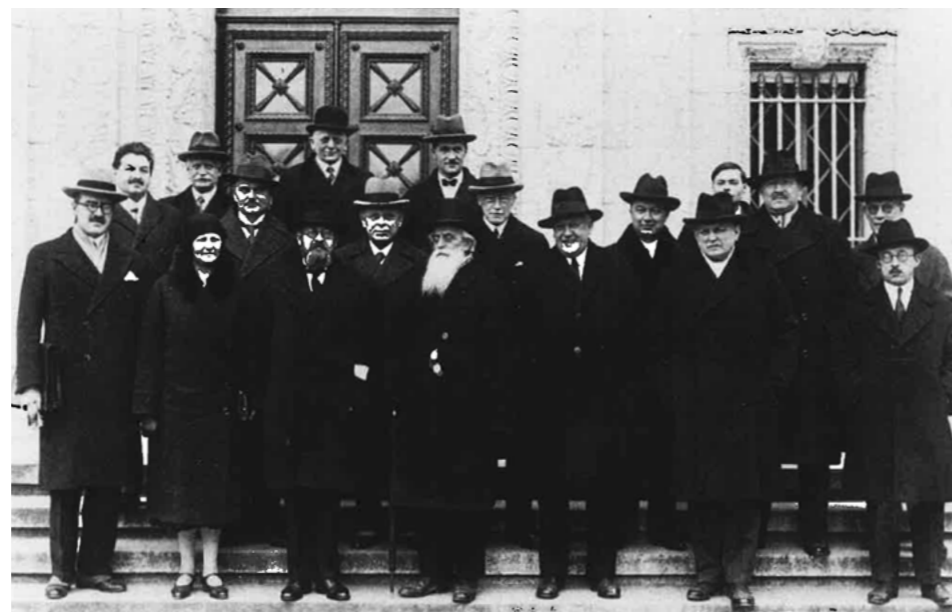
En effet, à l'exception de la notion de « cash trading » qui a été supprimée de la liste des principes en 1966 au gré de l'évolution monétaire mondiale, la suspension de toute considération de neutralité ou d'autonomie entre 1966 et 1995, et les hésitations sur l'ouverture et le volontarisme dans l'adhésion, nous observons une amélioration constante et régulière dans la formulation et dans la portée des principes.

Comité international des relations intercoopératives présidé par Albert Thomas, premier DG de l'OIT. Courtoisie : ICA Domus Trust Library, New Delhi, (Inde).



“Cela m’attriste de vous voir si retenues, si modestes et prudentes. Avec 70 millions de coopérateurs et coopératrices, vous représentez, au sein de l’ACI, une force et une influence qui vous rendent légitimes à vous exprimer, tant sur la crise économique que sur la lutte pour la paix et le désarmement”

Albert Thomas, membre historique du Comité Central de l'ACI et premier directeur de l'Organisation Internationale du Travail, s'est ainsi adressé à l'ACI en 1931.



Évolution des principes coopératifs

	PRATIQUES [1844, 1845 AND 1854]	4 PRINCIPES IMPÉRATIFS ET 3 PRINCIPES NON OBLIGATOIRES EN 1937	6 PRINCIPES EN 1966	7 PRINCIPES EN 1995
1	Adhésion ouverte	Adhésion ouverte	Adhésion volontaire	Adhésion volontaire et ouverte
2	Contrôle démocratique	Contrôle démocratique	Démocratie	Contrôle démocratique par les membres
3	Distribution de l'excédent proportionnellement au commerce	Distribution de l'excédent proportionnellement au commerce	Intérêts limités sur le capital social	Participation économique des membres (Intérêt limité sur le capital, distribution de l'excédent, apport au capital, propriété commune du capital)
4	Paiement limité d'intérêts sur le capital	Paiement limité d'intérêts sur le capital	Distribution de l'excédent [Inclus dans l'adhésion volontaire]	Autonomie et indépendance
5	Neutralité politique et religieuse	Neutralité politique et religieuse	Promotion de l'éducation	Éducation, formation et information
6	Cash trading	Cash trading	Coopération entre coopératives	Coopération entre coopératives
7	Promotion de l'éducation	Promotion de l'éducation		Soucis de la communauté

THE ROCHDALE PRINCIPLES OF CO-OPERATION.

In concluding their Report the Special Committee desire to express their conviction that The Enquiry into the Present Application of the Principles of Rochdale Co-operation, decided upon by the Congress of Vienna, has confirmed—what the superficial evidence of general observation and knowledge gained from reports and publications of National Movements has always manifested—that the Consumers' Co-operative Movement of the world is generally, but insufficiently and incompletely, based upon the Principles laid down by the Weavers of Rochdale in the statesman-like constitution and subsequent practice of the Rochdale Society of Equitable Pioneers in 1844. It was inevitable that within the spheres of forty National Movements, each interpreting standard doctrines according to their mental or racial habits, and influenced, to however small an extent, by the legislative and commercial customs of their respective countries, there should develop some variations in the application of even such universally applicable Principles as those of Rochdale. Taking a broad view of the whole field of Co-operation as revealed in the replies to the Questionnaires, and with the reserve that in a few instances and in some countries rather acute divergences have been revealed, the Committee feel that there is good ground for satisfaction that the character of mutuality and solidarity of our peculiar economic system has been so fully maintained. It would appear that these Principles contain the essential principle of life which is the highest test of their genuineness. To-day the basis of Rochdale exhibits the essential elements of a new economic system capable of replacing, and we believe destined to replace, the evils of the competitive capitalistic system in civilised society.

We have endeavoured to exclude matters that appeared to us extraneous to the subject matter of the enquiry, with the result that the Report deals only with the questions of first importance to Co-operation. We have endeavoured to place the ideal basis of society outlined in the "Law First" of the Rochdale Rules, and also its historic framework, in correct perspective as secondary to the main Principles, without which the true co-operative basis cannot be assured.

The Committee, having now had the fuller opportunity of examining the additional evidence provided by the Wholesale Societies of Consumers, Workers' Productive Societies, Agricultural Co-operative Societies, Credit Societies and Co-operative Banks, desire to express their conviction that the seven Principles as set

out at the beginning of this Report still represent the essential basis of the Rochdale System, and that nothing in the modern developments of industry and commerce, or changes in economic method, has diminished their integrity.

In the course of the survey of these Principles, the Committee have indicated their view as to the necessity of a less rigid interpretation of certain Principles in those types of Organisation which, in their constitution and operations, while genuinely co-operative, necessarily differ from the simple form of Consumers' Societies for whose conduct the Rochdale System was established.

They are further of opinion that it is necessary to express the Principle of "Dividend on Purchase" in a generalised form more in consonance with the variety of activities to which it is sought to apply it. They, therefore, submit the following as calculated to meet the needs of the case.

The Committee are of opinion that there should be some discrimination in the importance to be attached to these seven points in deciding the essential co-operative character of any Society or Organisation. They suggest that the observance of Co-operative Principles depends on the adoption and practice of the first four of the seven Principles, viz.,

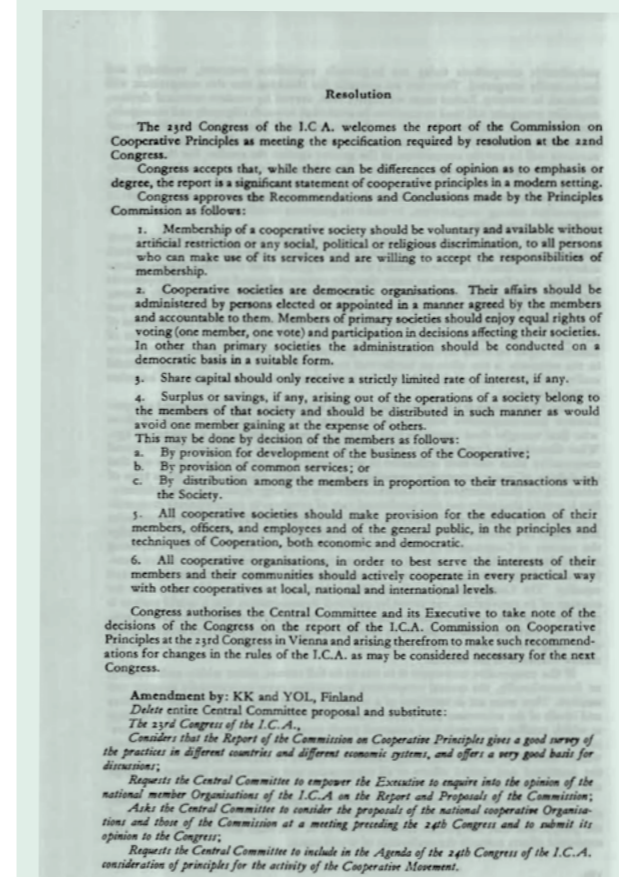
- I. OPEN MEMBERSHIP.
 - II. DEMOCRATIC CONTROL. (One Man, One Vote.)
 - III. DISTRIBUTION OF THE SURPLUS TO THE MEMBERS IN PROPORTION TO THEIR TRANSACTIONS.
 - IV. LIMITED INTEREST ON CAPITAL.
- In the opinion of the Committee the remaining three Principles, viz.,
- V. POLITICAL AND RELIGIOUS NEUTRALITY,
 - VI. CASH TRADING,
 - VII. PROMOTION OF EDUCATION,

while undoubtedly part of the Rochdale System, and successfully operated by the Co-operative Movement in the different countries, are, however, not a condition for membership of the I.C.A.

Résolution du 15e Congrès sur les principes de Rochdale. Avec l'aimable autorisation de la bibliothèque ICA Domus Trust.

Congrès de 1937

Le 15e Congrès à Paris en 1937 a discuté d'un rapport détaillé sur l'application des principes de Rochdale ainsi que sur le principe de neutralité des coopératives en politique et en religion. Il a également réfléchi sur les « œuvres de solidarité et d'éducation » où l'ACI, a relevé l'importance des réserves collectives indivisibles qui, selon Philippe Buchez et Friedrich Wilhelm Raiffeisen, constituaient un patrimoine collectif et garantissaient la pérennité des coopératives d'une génération à un autre (Rapport du 15e Congrès mondial des coopératives).



Résolution du 23e Congrès pour amender les principes coopératifs. Avec l'aimable autorisation de la bibliothèque ICA Domus Trust

Congrès de 1966

Le 23e Congrès à Vienne en 1966 a vu la participation de 528 délégués et a approuvé les recommandations et les conclusions de la Commission des principes composée de membres du Royaume-Uni, de l'URSS, de l'Inde, des États-Unis et de l'Allemagne, qui a travaillé sur les aspects clés suivants de l'entreprise coopérative modèle – Adhésion volontaire ; gestion démocratique par les associés, rendement limité du capital ; excédent et épargne; éducation; la promotion des meilleurs intérêts des membres aux niveaux local, national et international. Le Congrès a discuté du renforcement des relations de l'ACI avec les Nations Unies.

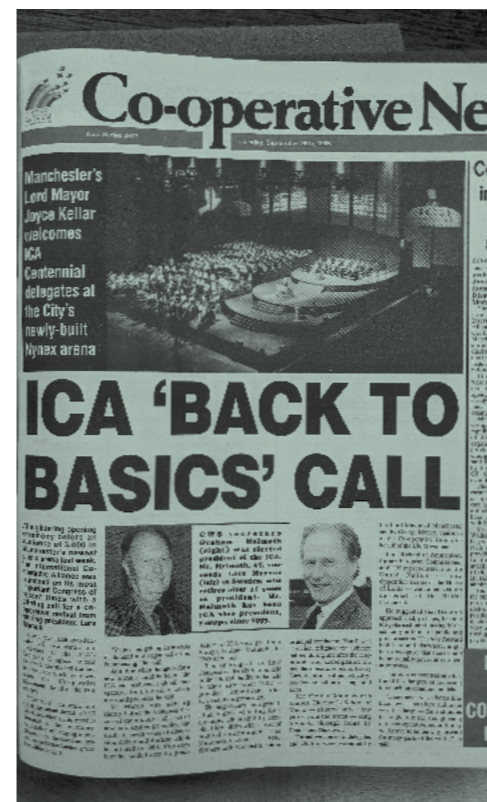


Congrès de Vienne 1966. Avec l'aimable autorisation de Cooperative Heritage Trust

Congrès 1995

Le Congrès de Tokyo en 1992 et le Congrès du « Centenaire » de Manchester en 1995 ont marqué des moments décisifs dans l'histoire des coopératives en raison des résolutions adoptées sur l'intégration du développement durable dans la nature des coopératives représentées par l'ACI.

Le Congrès de 1992 a abordé le sujet de l'environnement et du développement durable tout en prenant note des actions concrètes pour protéger la planète contre les problèmes environnementaux tels que l'extinction des espèces, la pollution industrielle, les techniques d'abattis-brûlis, les sécheresses, la déforestation, entre autres. Suivant le thème du Congrès de Hambourg de 1988, le Congrès de Tokyo de 1992 a reçu un rapport intitulé « Les valeurs coopératives dans un monde en mutation » présenté par Sven Åke Böök



"Couverture par Co-operative News du Congrès Coopératif Mondial 1995 de l'ACI à Manchester. Courtesy of Co-operative Press".



de Suède. Le Congrès, sur la base de ses expériences des dernières décennies et en ce qui concerne la possibilité d'une révision plus ambitieuse, a recommandé deux types de principes – Les principes coopératifs de base qui reposent sur des valeurs fondamentales pour saisir explicitement l'essence universelle de la coopération et qui sont éternellement inscrits, et deuxièmement, les pratiques (ou règles) coopératives de base qui doivent être liées à différents secteurs et doivent exprimer concrètement les pratiques et règles essentielles de l'activité coopérative.

Il a également discuté de la possibilité d'une Année internationale des coopératives pour marquer le centenaire de l'ACI en 1995. Le Congrès de 1995 à Manchester a reçu une déclaration claire sur l'identité coopérative qui a été présentée par le professeur Ian Macpherson de l'Université de Victoria (Canada). Bien que la déclaration reflète les traditions, les activités et l'idéologie des cent premières années de l'ACI, elle visait à aider l'ACI au début du deuxième siècle de coopération internationale.

05

Martin Lowery

RÉFLEXIONS SUR L'IDENTITÉ
COOPÉRATIVE ET L'AVENIR
PAR MARTIN LOWERY

Martin Lowery, Président du Comité Identité de l'ACI; Vice-président honoraire de « National Rural Electrification Cooperative Association (NRECA) of the United States »

Il est remarquable qu'une organisation puisse survivre et prospérer pendant un siècle ou plus. La plupart n'y parviennent pas. L'ACI a fêté son 125e anniversaire et demeure essentielle et robuste grâce à l'implication de nombreux dirigeants coopératifs partout dans le monde entier.

Se remémorer l'histoire de l'ACI depuis 1895, c'est penser tout d'abord à sa survie pendant les deux guerres mondiales et les processus de paix qui ont suivi. C'est également penser aux progrès énormes des droits de l'homme et de l'égalité des chances pour tous les êtres humains qui ont rapidement et continuellement stimulé la justice sociale. L'ACI a été une voix importante et a lancé un appel à l'action depuis le début, et la Déclaration sur l'identité coopérative, telle qu'adoptée par le 31ème Congrès Mondial des

Coopératives à Manchester, au Royaume-Uni pour le centenaire de l'ACI il y a vingt-cinq ans, est le lien entre notre fier passé de coopération et les grands espoirs que nous avons pour notre avenir coopératif.

Chacun de nous en tant que personne a une identité unique. C'est également vrai pour l'entreprise coopérative dans son ensemble. Notre identité coopérative fait ressortir deux choses : elle différencie les coopératives de tous les autres types d'institutions et montre simultanément notre communauté d'action mondiale. La Déclaration sur l'identité coopérative présente une vision complète de ce que signifie être une entreprise coopérative – la définition d'une coopérative, les valeurs coopératives et les principes coopératifs.



NOS VALEURS COOPÉRATIVES

Les valeurs coopératives (entraide, auto-responsabilité, démocratie, égalité, équité et solidarité) inspirent les principes. Les valeurs coopératives sont uniques aux coopératives et doivent être célébrées comme telles. Aucune autre institution n'est susceptible d'égaliser ces valeurs. Nous pouvons et devons utiliser ces valeurs comme base de notre promotion, de notre défense et de notre plaidoyer pour une entreprise coopérative.

Il est également important de noter que les valeurs coopératives sont accompagnées de quatre valeurs éthiques : honnêteté, ouverture, responsabilité sociale et attention aux autres. On peut faire valoir le fait que toutes les organisations et institutions doivent se conduire conformément à ces valeurs éthiques. Pourtant, nous savons à partir d'innombrables exemples au fil des années que ce n'est pas le cas. Pour les coopératives, il s'agit d'un point non négociable : si vous violez ces valeurs éthiques, les membres demanderont des changements.

NOS PRINCIPES COOPÉRATIFS

Les principes coopératifs, dérivés des valeurs, sont le « système d'exploitation » pour toutes les coopératives. Le regretté professeur Ian MacPherson faisait référence aux principes comme étant « la manière dont les coopérateurs et les coopératives essaient de mettre leurs valeurs en action ».

Les principes 1-4 – L'adhésion volontaire et ouverte, le contrôle démocratique des membres, la contribution économique des membres et l'autonomie et l'indépendance – sont les principes institutionnels uniques que d'autres types d'organisations ne peuvent pas revendiquer et ne souhaitent pas nécessairement revendiquer. Ils représentent les composantes non négociables d'une structure coopérative.

Les autres principes sont propres à notre vision collective sur la manière dont toutes les coopératives devraient envisager la portée élargie de leurs responsabilités.

Les coopératives ont été remarquables dans leur engagement individuel et collectif envers le 5e principe – Éducation, Formation et Information. De nombreux exemples se présentent, parfois quotidiennement, de programmes éducatifs, de programmes de formation spécifiques pour les administrateurs, les responsables et les employés, de vidéos d'information et des documents imprimés pour les membres coopératifs. Cela se produit partout dans le monde et c'est de bon augure pour notre avenir collectif.

Le 6e principe - Coopération entre les coopératives - est peut-être l'objectif le plus important pour notre avenir. Nos relations mondiales restent fondamentales pour notre réussite en tant que coopératives. Cela a toujours été le cas, mais c'est absolument crucial aujourd'hui. De la gestion mondiale de la chaîne d'approvisionnement aux idées partagées parmi les coopératives culturelles, la coopération mondiale est essentielle.

L'ajout d'un 7e principe coopératif a eu un rôle d'une importance majeure dans le mouvement coopératif. L'idée de préoccupation pour la communauté a été acceptée comme étant implicite dans le 6th principe. Le principe supplémentaire apporte un niveau de visibilité plus élevé aux coopératives en tant qu'agents locaux pour améliorer la qualité de vie des communa-

tés qu'ils servent et apporte énormément à l'histoire globale de l'impact coopératif. Pour citer une phrase souvent utilisée, nous devons penser à l'échelle mondiale et agir localement. C'est particulièrement vrai dans l'engagement des coopératives partout dans le monde pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030.

Le professeur MacPherson, un contributeur majeur de la Déclaration sur l'identité coopérative, a estimé que la définition d'une coopérative et l'articulation des valeurs coopératives sont relativement peu changeantes, mais les principes doivent toujours refléter les changements dans la société et l'environnement. En d'autres termes, les principes ne sont pas, ni n'étaient censés être, intouchables.

Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui ont à bien des égards besoin d'une pensée nouvelle et innovante. Il est approprié de demander, 25 ans après l'adoption de la Déclaration sur l'identité coopérative par le 31ème Congrès Mondial des Coopératives à Manchester, à l'occasion du 100ème anniversaire de l'ACI, si les principes sont suffisants pour répondre à l'état du monde en 2020. Certains diront qu'ils ne le sont pas.

Parmi les préoccupations exprimées, il est mentionné que les principes ne répondent pas pleinement aux questions environnementales associées au changement climatique, aux inégalités croissantes de revenus et de richesse dans le monde, et à l'absence d'accès aux services et à une qualité de vie pour beaucoup de personnes. Étant donné que ces préoccupations et d'autres sont exprimées, avant même d'envisager d'autres principes, nous devrions envisager d'apporter des modifications dans la formulation des principes existants.



DURABILITÉ ET NOTRE AVENIR COOPÉRATIF

La pandémie mondiale de la COVID-19 a mis à l'épreuve chaque institution partout dans le monde, et les coopératives ne font pas exception. Les réponses coopératives à la pandémie ont été exceptionnelles : l'établissement de nouvelles chaînes d'approvisionnement pour l'équipement de protection individuelle, la fourniture de produits alimentaires et de médicaments d'urgence, et même une couverture d'assurance spéciale pour les soignants. Dans beaucoup de secteurs de l'économie – la nourriture, le logement, les soins de santé, les services publics et les services financiers, par exemple – les coopératives répondent avec des idées innovantes et de l'imagination.

Avoir pour seule mission et seul l'objectif de servir leurs membres facilite une telle innovation coopérative et l'entrepreneuriat dans les circonstances uniques de la pandémie. Le même objectif coopératif garantit un engagement fort envers un avenir durable pour tous.

Gro Harlem Brundtland, ancienne première ministre de la Norvège, a défini la « durabilité » comme le « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ». Dans son discours liminaire à la Conférence mondiale de l'ACI en 2017 à Kuala Lumpur, en Malaisie, elle a attiré l'attention sur le rôle des coopératives dans l'élimination de la pauvreté, la protection de l'environnement, l'égalité de l'accès aux biens et services et la sécurité alimentaire. « En travaillant avec et pour la société », a-t-elle noté : « les coopératives peuvent aider à concrétiser la vision du développement durable que nous avons lancé il y a trois décennies ».

Notre responsabilité envers les générations futures est sans aucun doute l'inspiration pour la croissance et le développement coopératifs au cours de la décennie à venir, et les coopératives joueront un rôle important dans la réalisation des ODD d'ici 2030.

Le Programme des Nations unies pour le développement souligne le fait que les ODD sont interconnectés les uns aux autres, que « l'action dans un domaine affectera les résultats dans un autre, et le développement doit équilibrer la durabilité sociale, économique et environnementale ». Il s'agit exactement du « triple

bilan » des coopératives : l'équilibre entre les résultats sociaux, économiques et environnementaux.

Parmi les ODD interconnectés on compte les objectifs d'égalité des sexes, de réduction des inégalités et de travail décent, et il existe de nombreuses preuves que les coopératives en tant que contributeurs aux économies locales renforcent la probabilité que l'équité, l'inclusion et le respect de la diversité des êtres humains soient pleinement atteints sur le lieu de travail et dans la société dans son ensemble.

Les objectifs d'une énergie propre et du changement climatique sont interconnectés de manière unique, et les coopératives d'énergie traditionnelles et nouvelles du monde entier développent des approches innovantes pour un avenir énergétique abordable et respectueux de l'environnement.

L'objectif d'une consommation et d'une production responsables correspond précisément aux valeurs que les coopératives exercent dans le monde entier tous les jours.

L'objectif insaisissable de la paix, de la justice et d'institutions solides est peut-être le domaine dans lequel les coopératives peuvent apporter la plus grande contribution globale. Tout au long de son histoire, l'ACI a porté une attention particulière à la paix et à la justice. Récemment, en octobre 2019, l'Assemblée générale de l'ACI a approuvé une Déclaration sur la paix positive par le biais des coopératives qui inclut la déclaration suivante :

Le mouvement coopératif coopère pour trouver des moyens équitables et justes de résoudre les problèmes de manière durable et démocratique, contribuant ainsi à prévenir la violence et la haine. L'éducation de tous les membres pour participer pleinement, volontairement et respectueusement dans leurs coopératives et communautés est un élément essentiel d'une culture de la paix. Les coopératives font partie intégrante d'une culture de et pour la paix.

L'ACI joue un rôle clair et essentiel dans la promotion, la défense et le plaidoyer pour une entreprise coopérative. Avec sa portée mondiale, la réputation et la performance de l'ACI sont absolument essentielles à l'expansion de l'idée coopérative pour répondre aux énormes défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui.

06

Remerciements

94



Ce travail a été rendu possible grâce aux contributions thématiques des membres de l'ACI dont certains étaient représentés lors de sa création en 1895. Les contributions provenaient également des ressources du Cooperative Heritage Trust, de Cooperative News et de la bibliothèque ICA Domus Trust, entre autres. Nous remercions le Comité du droit coopératif de l'ACI pour son soutien opportun à l'initiative.

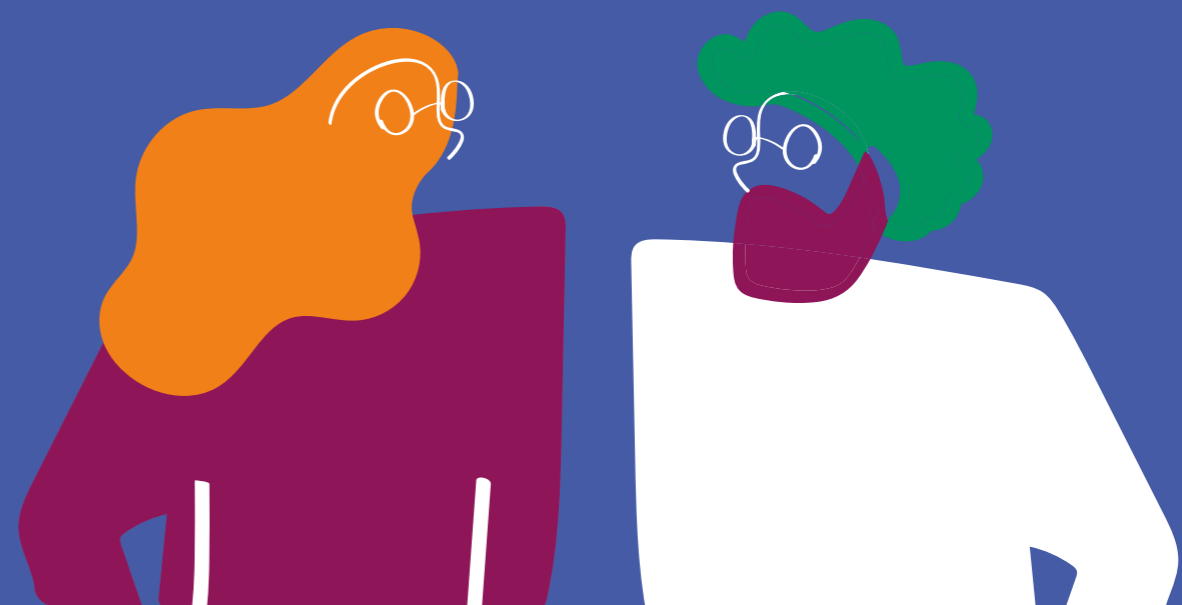
Nous tenons également à souligner la précieuse coopération du personnel de l'ACI Antonina Guarrella, Gretchen Hacquard, Sabitha Venkatesan (retraîtée en tant que bibliothécaire de l'ACI-AP 2015), Zuraidah Hoffman, Hyungsik Eum, Sumi Cho et Bruno Roelants et nos amies Rebecca Harvey et Anca Voinea (The Cooperative News), Rita Rhodes (historienne renommée des coopératives et ancienne secrétaire du comité des femmes de l'ACI et membre du comité consultatif travaillant sur l'examen de l'identité coopérative avant le congrès du centenaire de l'ACI en 1995), Gillian Lonergan (bibliothécaire à la retraite de Cooperatives UK, Cooperative College UK et Cooperative Heritage Trust), Ana Aguire (Espagne), Justine John, Nagac (Philippines), Anders Lago (Suède), Korbinian März (Allemagne), Savitri Singh, Sanjay Verma et Chandan Singh (Inde) Sophie Leuenberger et Hans Rupp (Suisse), Hans Goreneveld (Pays-Bas), Adam Piechowski (Pologne), Jean-

Pierre Girard et Alexandra Wilson (Canada), L. Zaitseva (Russie), Gwangseong Hong (R. Corée), Hariyoshi Amano et Kenki Maeda (Japon), Lauren Naranjo (Coopératives des Amériques), Danila Curcio et Stefania Marcone (Italie), Marjaana Saarikoski (Finlande), Pavel Černý (République tchèque), Diego Alejandro Galindo Gomez (Colombie), Geoffrey Asira (ACI Afrique), Nadia Robledo et Patricio Suarez (Argentine), Emily Alice (USA) et bien d'autres amis et amies, pour leur coopération opportune pour nous aider à obtenir des images et des informations. Nos remerciements particuliers aux personnes suivantes pour leur contribution par des témoignages écrits sur l'histoire coopérative de leur pays : Daniel Plotinsky (Argentine), Eva Bauer (Autriche), Jacques Debry (Belgique), Petar Stefanov (Bulgarie), Jean-Pierre Girard et Alexandra Wilson (Canada), Maria Eugenia Pérez Zea (Colombie), Pavel Černý (République tchèque), Marjaana Saarikoski

(Finlande), Jean-François Draperi (France), Peter Gleber (Allemagne), Sudhir Mahajan (Inde), Mattia Granata (Italie), the NH Economic Research Institute (R.Korea), Alexander Sobolev (Russie), JM Hans Groeneveld (Pays-Bas), Mieczyslaw Grodzki et Adam Piechowski (Pologne), Anders Lago (Suède), Franz Horváth (Suisse) Bernadette Toledo Carmel Neri JUSTIN JOHN NAGAC (Philippines), Rita Rhodes et Gillian Lonergan (Royaume-Uni) et Ann Hoyt (États-Unis).

Les images de cette publication appartiennent uniquement à leurs créateurs et propriétaires légitimes et, sauf mention contraire, l'ACI ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur celles-ci et présente les œuvres dans le seul but d'éduquer et d'informer les participants du 33e Congrès mondial des coopératives et pour le grand public.

95





*COMPRENDRE
NOTRE HISTOIRE*

**POUR CONSTRUIRE
UN AVENIR PLUS FORT**

Avenue Milcamps 105
1030 Bruxelles, Belgique
ica@ica.coop
+32 (2) 743 10 30

